This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137030 2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME QUARANTE-SIXIÈME

CINQUIÈME SÉRIE, TOME VI

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

6361

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC LXXXV

15

—12225—

ASTOR LIBRARY
OCT
6
1892
NEW YORK

LETTRES

ADRESSÉES A PEIRESC

PAR

JEAN TRISTAN, SIEUR DE SAINT-AMANT

PUBLIÉES ET ANNOTÉES

Par M. Ph. Tamizey de Larroque, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 11 novembre 1885.

Jean Tristan, sieur de Saint-Amant, a joui, pendant le XVII^e^ siècle, de quelque célébrité comme numismatiste; il est aujourd'hui fort oublié et je n'ai pas la prétention de rajeunir sa renommée d'autrefois. Je voudrais seulement, en publiant le petit recueil de celles de ses lettres à Peiresc qui nous ont été conservées, faire profiter les curieux de sa causerie avec ce grand homme.

Avant d'analyser cette causerie, qui n'est ni sans verve ni sans originalité, je raconterai rapidement l'histoire très simple de sa vie, qui, si elle fut embellie par le travail, fut, en revanche, fort troublée par des querelles. Demandons d'abord à Adrien Baillet quelques renseignements sur l'origine de notre antiquaire. Voici comment il s'ex-

prime[1] : « Jean Tristan, sieur de Saint-Amant et du Puy d'Amour. Je ne puis vous en dire autre chose, sinon que c'étoit un gentilhomme établi de demeure dans la ville de Paris, n'ayant point d'autre office ni qualité que celle de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. J'ay ouï dire qu'il venoit d'une noblesse assez récente de Picardie, et qu'il étoit petit-fils d'un vendeur d'huile dans un bourg du Beauvaisis nommé Hallwin, autrement Maignelay, sur les limites de Santerre[2]. » D'après le *Moréri* (1759), Jean Tristan, écuyer[3], sieur de Saint-Amand[4] et du Pui de Saint-Amour, fils de Charles Tristan, auditeur des comptes, à Paris, s'attacha à Gaston de France, duc d'Orléans, et se rendit très habile dans la connaissance de l'antiquité et des médailles. L'auteur de l'article assure qu' « il étala une érudition recherchée » dans le *Commentaire historique, contenant en abrégé les vies des empereurs jusqu'à Pertinax* (Paris, 1635, in-fol.), et qu'animé par le succès de cet ouvrage, il le remania entièrement, et y joignit deux autres volumes, où il finissait à Valen-

1. *Jugemens des savans*, t. VII, in-4°, 1722; *Satires personnelles*, chap. IV, p. 330.

2. Maignelay, chef-lieu de canton du dépt de l'Oise, arrond. de Clermont, à 40 kilomètres environ de Beauvais.

3. Ce titre s'accorderait mal avec ce que dit Baillet de l'humble situation de la famille Tristan; plus loin, nous verrons Tristan prendre le titre, plus relevé encore, de chevalier.

4. C'est à tort qu'ici, comme dans d'autres recueils, la lettre D a pris la place de la lettre T.

tinien, et qu'il publia en 1644[1]. Il ajoute qu'il eut avec un antiquaire italien, Angeloni (1641), et avec le P. Sirmond (1650), de violentes et longues disputes[2], après lesquelles « il ne publia plus rien, quoiqu'il vécut encore en 1656. » L'auteur de l'article a oublié qu'en cette même année 1656 fut publié le *Traité du Lys, symbole divin de l'espérance, contenant la juste défense de sa gloire, dignité et prérogatives : ensemble les preuves irréprochables que nos Monarques françois l'ont toujours pris pour leur devise en leurs couronnes, sceptres et vêtements royaux, en leurs écus, étendars, jusqu'à présent, par messire* JEAN TRISTAN, *chevalier, seigneur d'Hutton, Malassis et Saint-Amant, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, enrichi de figures* (Paris, Piot, in-4°)[3].

1. *Commentaires historiques, contenant l'histoire générale des empereurs romains, etc., illustrée par les médailles* (Paris, 3 vol. in-fol.). La prétendue édition de 1657 (3 vol. in-fol.) est la même que celle de 1644, dont on a changé le titre. Voy. *Manuel du libraire,* t. V, p. 954.

2. A. Baillet a donné d'abondants détails sur la polémique engagée entre le savant religieux et le fougueux Tristan (t. VII déjà cité, p. 328-329); il analyse là les traités, au nombre de trois de chaque côté, que les combattants se lancèrent à la tête.

3. Voir la *Bibliothèque historique de la France* (édition Fevret de Fontette, t. II, p. 757, art. 27049). On y dit que le *Traité du Lys* est composé contre le discours de J.-J. Chifflet : *De insignibus Regum Francorum,* publié dans l'*Anastasis Childerici Lib. XII* (Anvers, 1655, in-4°). Tristan, selon les auteurs de la *Bibliothèque historique,* prouve que les rois de France n'ont jamais eu des abeilles pour armes, comme l'avait imaginé Chifflet, et qu'ils ont fait usage des fleurs de lis depuis Clovis. Ces mêmes auteurs reprochent à Sminckius (préface

Les recueils biographiques de notre temps n'ajoutent rien à ces renseignements, rien, si ce n'est une erreur, car ils font mourir en 1656[1] celui qui, d'après le *Grand dictionnaire historique*, vivait encore en cette année. J'ai vainement cherché dans la *Gazette* la date du décès de celui que Gassendi avait appelé *rerum antiquarum eximie peritus*[2].

de son édition d'Eginhard, Utrecht, 1711, in-4°) d'avoir prétendu que cet ouvrage de Tristan est très rare. Sminckius s'était-il beaucoup trompé? On lit dans le *Manuel du libraire* (t. V, p. 954) que le livre de Tristan est peu commun. Quoi qu'il en soit, Chifflet riposta par le *Lilium francicum* (Arras, 1658, in-fol.), et ce fut le jésuite Jean Ferrand qui, dans ses *Victrices Vindiciæ* (Lyon, 1663, in-4°), réfuta l'adversaire de Tristan, lequel n'était plus là pour défendre sa thèse.

1. Weiss, *Biographie universelle;* anonyme, *Nouvelle biographie générale.* Weiss blâme sévèrement, comme on l'avait déjà fait dans le *Moréri,* la conduite de Tristan à l'égard du P. Sirmond, qui était son ami, et que, malgré son grand âge et son grand savoir, il traita de la façon la plus inconvenante. Baillet, lui aussi, a fort désapprouvé « la chaleur avec laquelle le bonhomme M. de Saint-Amant s'est lancé contre son adversaire. »

2. *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisextiensis,* etc. La Haye, 1651, lib. III, p. 257. Le biographe de Peiresc met en 1620 le commencement des relations de son héros avec Saint-Amant. Ce fut à l'occasion du camée de la Sainte-Chapelle, représentant l'apothéose d'Auguste, que les deux archéologues se virent et s'apprécièrent. Gassendi rappelle que Tristan fit graver ce célèbre camée dans ses *Commentaires,* où il atteste que c'est de Peiresc qu'il en eut la première connaissance, que ce fut en sa compagnie qu'il admira ce chef-d'œuvre, ajoutant que tout éloge qu'il pourrait faire du savoir de l'archéologue provençal serait encore au-dessous de son éclatante réputation dans toute l'Europe.

Les six lettres que l'on va lire renferment quelques particularités qui nous aideront à un peu mieux connaître le sieur de Saint-Amant. Dans la première, qui est du 18 février 1633, il recommande au conseiller du roi en son parlement de Provence les intérêts de Morély-Brécourt, qui avait un procès à Aix, et qui était son oncle, son bienfaiteur, chez lequel il logeait à Paris (rue Simon-le-Franc) ; il l'entretient ensuite de leur ami commun, M. de Valois, « docte, judicieux et de bon esprit, » et de leur passion commune pour les monnaies antiques. Il annonce à son correspondant qu'il a l'intention de publier deux volumes in-folio sur la numismatique, et il parle de son programme et de ses espérances avec un bouillant enthousiasme. La seconde lettre (28 avril 1633) roule presque entièrement sur le procès de M. de Morely, que Tristan appelle son *second père*, et, si elle n'est pas d'un vif intérêt quant au fond, elle plaira par sa forme, car elle est fort bien tournée, et l'on y trouve plus d'un trait spirituel, comme celui, par exemple, que le solliciteur dirige contre une dame qui favorise la partie adverse et qui « y apporte tous les artifices dont son sexe a accoutumé de se servir pour parvenir, à tort ou à raison, à ce qu'il entreprend. » Les artifices si redoutables de celle que Tristan compare à une sirène et à d'autres personnages mythologiques moins poétiques amenèrent-ils la perte du procès? Ou le bon droit n'était-il pas du côté

de M. de Morety, malgré les déclarations redoublées de Tristan? Quoi qu'il en soit, jamais plaideur mécontent n'a plus librement usé du droit de maudire ses juges. C'est avec toute la vivacité qu'il devait apporter dans ses diverses luttes avec Angeloni, avec J.-J. Chifflet, avec Gaspard Gevaerts, avec le P. Sirmond, que le neveu du vaincu proteste, dans sa lettre du 21 juillet 1633, contre l'injustice de l'arrêt du parlement d'Aix. Heureusement que la numismatique a des douceurs nonpareilles pour dédommager ses fidèles des ennuis qu'ils éprouvent! Tristan compare les consolations que lui donnent les médailles au bienfaisant népenthès chanté par le vieil Homère. Le reste de la correspondance est consacré à des questions d'érudition, aux travaux et aux projets du numismatiste, à l'éloge sans cesse recommencé de Peiresc. Toute la correspondance reflète les bons sentiments de Tristan, et l'on peut dire qu'il ne faisait rien à demi, et qu'autant il était terrible pour ses adversaires, autant il mettait de généreuse ardeur dans sa reconnaissance et dans son amitié[1].

1. A propos d'amitié, rappelons que Michel de Marolles était lié avec notre homme dont il classe le cabinet parmi les plus célèbres de Paris (*Mémoires,* édition de 1755, Amsterdam, t. III, p. 216). Voici l'éloge que l'abbé de Villeloin donne (*Ibid.*) au collectionneur, son confrère : « Jean Tristan, sieur de Saint-Amant et du Puy-d'Amour, l'un des plus savans hommes qui fut jamais dans la connoissance des Médailles et des Antiques, comme il en a donné des marques

C'est un grand plaisir pour moi de déclarer que je dois à mon excellent confrère M. Anatole Chabouillet un certain nombre de notes explicatives que j'étais trop profane pour songer à écrire, et que je ne pouvais demander à un plus aimable et plus savant spécialiste.

I.

A Monsieur, Monsieur de Peiresc, conseiller du Roy en son parlement de Provence, à Aix [1].

Monsieur,

Si je n'avois cognoissance jusques à quel poinct vous estes genereux, et combien vous passez le commun des hommes en courtoysie, je me donnerois bien de garde de vous adresser si loing les marques de mon effronterie; mais estre effronté à vous invoquer, dans les rencontres des afferes, qui doiuent estre jetées dans la balance de l'équité par vous, et qui ont besoing de vostre protection; c'est vous obliger; puisque ceste liberté sollicite vostre vertu pour le soustien et manutention de la justice, de la pureté et intégrité de laquelle vous avez tousjours esté autant jaloux, comme charitable envers vos cliens; car j'appelle vos cliens toutz ceulx qui bien fondez en ce qu'ilz pour-

bien assurées dans les trois volumes de ses illustres Commentaires historiques. »

1. Bibliothèque nationale. Fonds français, volume 9536, fol. 132. Autographe.

suivent en justice, sont tousjours receus soubz vostre protection. Or le *s*[r] *de Morely, mon oncle*[1], devant estre de ce nombre, comme *M*[r] *de Puré*[2], present porteur, vous le fera voir, j'ay estimé qu'estant son nepveu, et de plus son hoste, j'avois interest de prendre la hardiesse de vous escrire en sa faveur, ayant l'honneur d'estre de si ancienne datte vostre serviteur[3], jusqu'au poinct extreme (qui est celuy où vostre vertu singulière et rare scauoir, m'ont de longue main obligé de l'estre) que je ne puis me persuader que vous la preniez à son importunité, quand d'ailleurs vous aurez pris cognoissance par ledict de Puré, de la qualité de ceste affere en laquelle mon oncle est interessé; mais cecy n'est pas le seul subject de la presente; il y a longtemps que je n'ay pas l'esprit en repos de voir que je suis celuy de toutz les hommes auquel vous pensiez le moings, et que tout ce que j'avois tasché autresfois de vous fere voir d'inclinacion par mon extérieur pour vous honnorer parfaictement, s'estoyt passé

1. Tout ce qui est souligné en cette lettre, comme dans les lettres suivantes, a été souligné par Peiresc, lequel avait l'habitude de marquer ainsi les passages les plus dignes d'attention des lettres qu'il recevait.

2. Il est question de ce gentilhomme dans la réponse de Peiresc, datée du 13 mars 1633, et dans une autre lettre du 9 juillet de la même année, où ledit gentilhomme est appelé *de Puré-Cottenville*.

3. Nous avons vu (*Avertissement*) que les deux archéologues se connaissaient depuis une douzaine d'années (1620).

comme l'ombre d'un songe[1], de vostre pensee, par le malheur des distractions continuelles que j'ay eues depuis quelzques années à la suitte de la cour, dont je me suis à present affranchy[2], et des frequentes allées et demeures en mes maisons des champs par intervalles; qui m'ont privé de la douceur de vostre entretien par lettres. Voicy donc, qu'usant de la liberté que vous accordez à toutz voz amis, je vous renouvelle icy les ceremonies des vœux que je doibs à vostre merite, vous protestant que vous estes en telle vénération chez mon genie qui adore le vostre, que je n'ay point un plus gracieux entretien que celuy que le renouvellement de ma pensée en vostre faveeur me fournit à présent, de sorte qu'il ne me seroyt pas aysé de vous exprimer *la joye que j'ay de m'entretenir de vous auec voz amis de deça*, au nombre desquelz je *prends une singulière consolation de voir mons^r de Valois, mon intime amy*, auoir *trouvé quelque place* par son mérite, comme par vostre générosité, de laquelle veritablement il est bien digne; car *il est docte*, judicieux et de bon esprit. Il m'a communiqué vostre derniere pour raison de l'inscription de la med[aille] d'Antonin ABΩ-

1. Ceci est renouvelé des Grecs. N'est-ce pas Pindare qui, usant le premier, avec une heureuse hardiesse, d'une figure que l'on devait si souvent répéter, a comparé la vie de l'homme à l'*ombre d'un songe?*

2. Les biographes ont rappelé que Tristan ne paraissait à la cour que lorsque ses fonctions de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi l'y appelaient.

NOTEIXITΩN ΓΛΑΥΚΩΝ sur le subject de laquelle nous nous estions entretenuz ensemble, *estantz toutz deux d'aduis d'y lire* ΓΛΥΚΩΝ *y ayant apparence qu'Occo*[1] *et Goltzius*[2] *n'avoient veu ceste med*[*aille*] *qu'en peincture*, n'ayant pas esté bien leue par celuy qui la representa; *voz med*[*ailles*] *pourront en authoriser la* conjecture auec le dialogue de Lucian; il se voyt dans l'Occo et autres antiquaires plusieurs inscriptions de med[ailles] qui ont bon besoing d'un bon medecin, ou plustost Apollon comme vous pour les restituer, ou *par la conférence des med*[*ailles*] *dont vous avez un million*[3], *ou par conjecture*, j'aurois bien assez de

1. Adolphe Occo, né à Augsbourg en 1524, mort en 1604, est l'auteur des *Imperatorum Romanorum numismata* (Anvers, 1579, in-4°). Peiresc s'était lié avec Occo au moment où ce médecin allait donner la seconde édition de son grand ouvrage (Augsbourg, 1601, in-4°). Voir Gassendi, *Lib. I*, p. 45, à l'année 1600.

2. Hubert Goltzius, né à Venloo en 1526, mort à Bruges en 1583, laissa, entre autres ouvrages de numismatique, les *Vitæ et vivæ omnium fere imperatorum imagines, ex antiquis numismatibus adumbratæ* (Anvers, 1557, in-fol.). La lecture des ouvrages de Goltzius excita l'amour naissant du jeune Peiresc pour la science des monnaies antiques. Voir Gassendi, *Lib. I*, p. 24, à l'année 1598. Sur les erreurs de Goltzius signalées par Peiresc à Casaubon, voir encore Gassendi, *Lib. II*, p. 111, à l'année 1605.

3. Certes le cabinet de Peiresc était bien riche, mais il est inutile de faire observer que le mot un *million* constitue une immense exagération. Rappelons, du reste, que la belle collection de monnaies formée par Peiresc fut pillée par un de ses domestiques en 1608, et que cet accident, dont il est si souvent fait mention dans la correspondance de la victime,

courage pour l'entreprendre à vostre default, ce travail estant de trop peu d'importance pour meriter vostre soing et vostre employ, mais *il me fauldroit un grand nombre de medailles qui me manquent, ou des jectz*[1] *d'icelles*, estant mesme comme engaigé à cet entreprise, *suivant le desseing, que quelzques ungs de mes amis de deça m'ont faict auoir depuis 2 mois d'escrire quelque chose dessuz les med*[ailles] pour illustrer l'histoire à mon possible ; et vous diray qu'il ne tiendra pas à moy, que la pluspart des médailles plus rares, et plus extraordinaires rapportées par les nummographes[2] qui m'ont precedé, n'ayent quelque atteinte de mon petit sentiment. Mais il ne faut pas l'entreprendre sur le rapport d'autruy, mais s'il est possible sur la veue des med[ailles] mesmes ou de leurs jects, *j'en ay desja deschifré et expli-*

diminua singulièrement l'importance de cette collection. Ce furent surtout des médailles d'or des premiers empereurs qui furent volées à Peiresc. Dès l'année 1602, ce fervent collectionneur avait réuni, pendant son voyage en Italie, plus de mille pièces inconnues à tous les auteurs qui ont écrit sur la numismatique. Voir Gassendi, *Lib. I,* p. 73.

1. Tristan appelle *jets* ce que nous appelons *empreintes*.

2. On ne trouve *nummographe* ni dans le *Dictionnaire* de Richelet ni dans le *Dictionnaire* de Trévoux. Ces deux recueils donnent le mot *numismatographie*. Le *Dictionnaire* de Littré ajoute *numismatographe* à *numismatographie*. L'Académie française, dans la dernière édition de son *Dictionnaire* (1878), admet *numismatographie,* mais n'admet ni *numismatographe,* ni même *numismatiste,* mot que, selon la remarque de Littré, les savants qui s'occupent des médailles antiques préfèrent, depuis quelque temps, au mot *numismate*.

qué assez bon nombre, mais ce n'est pas assez pour mon courage. Si je rencontrois dans vostre courtoysie une disposition généreuse de m'y adsister, peut-estre que le *public en verroit quelque chose dans un an au plus tard*, qui ne seroit pas tout à fait indigne d'estre leu ; *mon intention estant d'en fere 2 volumes in-folio, que je publierois* l'un apres l'autre. Cependant faictes moy l'honneur de m'estimer estre tellement vostre que j'oublieray plus tost mon propre nom, que le souvenir que je doibs estre, pour vostre excelente vertu et doctrine singuliere inviolable toute ma vie,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

A Paris, ce 18e febr 1633.

II[1].

Monsieur,

Je scay bien que je ne puis vous importuner sans crime, occupé que vous estes continuellement dans des employs tres serieux et tres utiles, mes lettres ne pouuantz vous servir que d'un ennuyeux entretien. Et neanmoings je ne scay par quel génie je suis poussé, qui m'en donne la liberté, que je ne puis m'en deffendre. Je doibs toutesfoys estimer qu'il est amy du vostre plus fort et plus genereux, puisqu'il m'assujectit telle-

1. *Ibid.*, fol. 130. Autographe. Même adresse.

ment à ses loix qu'il m'oblige si souvent à vous tesmoigner, mesme avec indiscrétion et aux despendz du respect que je vous doibs, les inconvenientz frequentz et inutilz que l'inclination que j'ay à vous honnorer, produisent continuellement. Pardonnez donc, s'il vous plaist, à ceste force externe qui est pardessuz moy, et qui me violente par la douceur des charmes de vostre pensée, car penser à vous est jouyr de la beatitude. Que vous diray-je de plus? Ce bon demon amy du vostre est, comme je voy, celuy de la justice, car me sentant plain de plusieurs vœux que j'ay à presenter de nouveau devant son autel, il m'ordonne de vous invoquer premierement comme estant son plus excellent et plus diuin ministre; et assesseur plus incorruptible, se servant de l'amour parfaict que je porte à vostre vertu et à vostre rare doctrine pour porter avec plus de hardiesse les prieres importunes qu'il a à vous faire en faveur du bon droit que *le sieur de Morely-Brecourt, mon oncle et second pere, a, en une affaire* qu'il poursuit en commun auec plusieurs personnes de qualité eminente dont la pluspart sont ses alliés *contre ung nommé Laulary, tuteur oneraire du petit de Bouteville*, qui se promet de leurs faire perdre des grandes sommes qui leurs sont tres legitimement deues. Il se peut faire, Monsieur, que vous en aurez desja esté entretenu par plusieurs intéressés. C'est pourquoy je n'abuseray pas plus advant de vostre patience, remet-

une personne, les biens des autres anciennes familles sans en avoir des tiltres d'exclusion formels et indisputables. Mais quoy, les affaires des communautez portent ordinairement en crouppe ces revers extraordinaires, ou pour n'estre pas bien desfendues ou pour n'estre pas bien soubtenues faulte d'intelligences et de recherches de faveurs; vous me trouverez icy un peu libre, mais ceste liberté est excusable, puisqu'elle me couste le regret de voir perdre vingt mille francs à celuy de toutz mes proches que je dois honnorer le plus. Et puis elle s'adresse à vous, Monsieur, qui peut-estre avez du desplaisir à present de voir que des conjectures seules ayent esté tellement fortifiées par les artifices, prieres et recommandation signalées venues de toutes partz pour les rendre invincibles, qu'elles ayent faict tourner la balance en nostre perte. Mais laissons le surplus à Dieu, et parlons de quelque chose de plus récréatif, qui face en moy l'effect du gracieux et secourable Nepenthé d'Homere, puisque d'ailleurs vous n'estiez que l'un des juges, et que je vous ay tousjours remarqué pour estre plein d'intégrité, équité, comme de suffisance. La première remarque, qu'il vous plaist me faire dans [votre] lettre, sur mes importunes questions, est que vous ne pouvez estimer qu'il y ait deu avoir en la med[aille] de Goltzius ΤΙΦΟΥΛΕΩΝ veue, ce dictes vous, la liberté d'y avoir joinct l'image de Livia auec celle d'Auguste, que vous trouvez bien

esloignée de ce lieu. A quoy, Monsieur, je vous respondray, que si il n'y avoit que ceste difficulté je n'en ferois pas doubte, car en ceste med[aille] la teste d'Aug[uste] seule y est reputée auec l'inscr[iption] de ΣΕΒΑΣΤΟΣ, comme vous le pouvez voir dans ledict Goltzius et dans l'Occo mesme, si vous daignez prendre la peine de les consulter. Restera à moy de vous servir un jour de raisons suffisamment passables pour n'estre pas trouvées trop temeraires; quant à celle de Neron, bien que j'en aye veues auec Octavia, il ne m'est pas toutesfois arrivé d'en avoir rencontré avec l'inscr[iption] de Urino VOLVMNIO[1]. Que si le génie favorable de l'antiquité vous en faict rencontrer une dans vostre incomparable amas[2], je ne vous demande que la facilité de vous disposer de m'en vouloir envoyer l'inscription seule, de peur qu'une plus libre requeste ne vous importunast. Pour le regard de la med[aille] d'Hadrien avec l'insc[ription] ΒΟΡΥΣΘΕΝΗΣ, je ne l'ay jamais veue, seulement j'en voy faire le rapport par Occo. Quant à Scaliger, que vous me cottez en faire mention sur l'Eusebe nombre MDCXVIII, je n'en trouve rien, mais bien sur le nombre MCCCLXXII, il en parle en qualité et de ville et de fleuve, et sans citer ceste medaille, dans le revers de laquelle ce cheval mentionné semble estre le cheval d'Ha-

1. Cette médaille doit être une pièce coloniale mal lue, à moins qu'elle ne soit inventée.

2. *Amas* est pris pour collection.

drian, nommé Borysthenes[1], que vous voyez auoir esté honnoré par luy d'un gentil epigr[amme] pour epitaphe ; qui se trouve « inter vetera epigrammata[2], » comme vous le sçavez mieux que moy, commencer ainsi : « Borysthenes Alanus, cæsareus veredus, etc., » que si j'en puis recouurer ou l'original, ou l'emprainte, je vous l'enuoyeray de toute asseurance, bien que j'aye barbouillé quelque chose sur son subject, sur la foy du rapport d'Occo. A la charge que vous oublierez, s'il vous plaist, de me remercier de peu de chose cy après, comme vous avez daigné faire pour ceste petite med[aille] de cuivre mentionnée au bas de vostre lettre, qui me sert plustost de reproche que d'un remerciement, estant plus honteux que je ne vous le puis exprimer, de me voir si despourveu de tout ce qui vous pourroit servir en vostre superbe et glorieux desseing dont la pensée seule me comble d'une

1. Voir, dans l'ouvrage déjà cité de Gassendi, ce que ce biographe raconte, sous l'année 1629 (livre IV, p. 331), de l'épitaphe gravée sur une table de marbre qui fut trouvée sur le territoire d'Apt, transportée chez Peiresc et communiquée par lui à tous les savants de sa connaissance.

2. Tristan a voulu parler du recueil d'anciens poèmes publié par Pierre Pithou (*Epigrammata et poematia vetera*, etc. Paris, 1590, in-12), où le savant éditeur entreprit de restituer la fin de cette inscription, reconnue fausse aujourd'hui. Voir les détails donnés, autour des lignes restituées par Pithou, dans l'ouvrage de Gassendi (p. 331-332), détails qui s'étendent aux travaux de Casaubon et de Saumaise sur ce sujet. Le texte entier de l'inscription a été reproduit par Gassendi (p. 331).

joye incroyable dans l'esperance que j'ay de remplir quelquefois mon Ovide de tant de remarques et observacions singulières que j'ignorerois et l'Europe avec, sans vous, qui sur toutz les hommes sçavants estes le plus capable d'en bienheurer le public par un trauail digne de louange immortelle [1], vous asseurant que la soif des curieux de deçà qui attendent cest ouurage est telle que vous faictes fort bien de tascher tousjours d'augmenter le nombre de vos vases, car à peine ce que vous en aurez pourroit-il suffire pour l'estancher. Que si j'estoys si abondant en tout qu'est ce seigneur Angeloni, à ce que je voy, plus renommé en particularité qu'en courtoysie [2], je vous ferois bien voir que les François sont plus genereux que les Italiens; car je serois bien asseuré que vous en serviriez bien mieux et plus utilement que moy le public, car vous dire quelque chose de ma confession générale, sçachez que je doibs donner ung gros bouquin de mes resveries aux curieux l'année prochaine, mais que ce sera

1. Toutes ces belles louanges s'appliquent au grand travail de Peiresc sur les poids et mesures de l'antiquité, travail dont il s'occupa toute sa vie. Les matériaux de l'ouvrage projeté sont en grande partie conservés dans le registre V de la collection Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras.

2. On voit que dès 1633 Tristan était peu favorable à son futur adversaire. Millin, dans l'article *Angeloni* de la *Biographie universelle,* n'a rien dit de cette dispute d'Angeloni et de Tristan, qui aurait été si fort désapprouvée par Peiresc, lequel recommandait toujours aux savants de ne combattre qu'avec des armes courtoises.

toutesfois à condition que je ne me trouve point prevenu ez principales pieces expliquées par des curieux plus intelligentz que je ne suis, qui suis le fils aisné de l'ignorance, et vous diray qu'outre ledit seigneur Angeloni, nous avons icy un pere minime[1] qui faict quelques observations (?) sur quinze cens med[ailles] d'argent, que le sieur Collobert, curieux[2], a faict graver, et ce à l'imitation du discours faict par Joannes Hemelarius[3] sur les med[ailles] d'or du duc d'Arscot. Toutesfoys je ne croy pas que nous nous rencontrions souvent en nos imaginations; il est ce que je serois content qu'il me donnast subject, et les autres, de retrancher quelque chose de mes escritures, car j'ay un courage et un desseing trop vastes. Cepen-

1. Je ne saurais dire quel était ce père minime.

2. Collobert ne figure pas dans le *Dictionnaire des amateurs français du XVIII^e siècle* (Paris, 1884, in-8°). C'est l'occasion de rappeler que l'on trouve dans l'ouvrage de M. Edmond Bonnaffé une petite notice (p. 313) sur Tristan et sur son cabinet, « un des plus riches que l'on ait vus jusqu'alors. » M. Bonnaffé cite, sur le collectionneur et la collection Baudelot, Charles Patin, Peiresc, Sauval, etc.

3. Jean de Hemelaer, né à La Haye en 1580, mort en 1655 à Anvers, où il avait obtenu un canonicat en 1607, publia dans cette ville, en 1615, l'inventaire des plus précieuses médailles du cabinet du duc d'Arschot : *Imperatorum romanorum a Julio Cesare ad Heraclium usque, numismata aurea*, etc. Voir sur ce recueil les curieuses observations de M. Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bruxelles (*les Amis de Rubens, Nicolas Rockox*, Anvers, 1883, in-8°, p. 19-22). Dans sa brochure, M. Ruelens donne (p. 29, note 2) diverses indications bonnes à recueillir pour la biographie d'Hubert Goltzius, dont ni la vie, ni les ouvrages, remarque-t-il, n'ont encore été l'objet d'une étude complète.

dant honnorez moy, s'il vous plaist, de marques de vostre souvenir que vous me faictes l'honneur de me promettre et de me conserver la qualité,

Monsieur,

De vostre tres humble et obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

M. de Valois est fort consolé de ce que vous avez pris la peine de me faire (?) mander au bas de ma lettre et vous baise les mains en toute humilité.

A Paris, ce 21e juillet [1].

IV [2].

Monsieur,

La response qu'il vous a pleu faire à celle que j'avois pris la liberté de vous escrire me faict bien cognoistre que la courtoisie reside sur vostre plume plus diserte, comme Eupolis disoit que Pytho, déesse de persuasion, faisoit sur les levres de Pericle [3]; ce qui me faict estimer bien malheureux d'avoir esté si longtemps privé de ce flux doux coulant de vos faveurs, car ce qui est

1. Peiresc a inscrit de sa propre main la date de la lettre sur l'adresse : 21 *juillet* 1637.

2. *Ibid.*, fol. 133. Autographe. Même adresse.

3. Voici le fragment où l'auteur de la comédie des *Dêmes* a retracé l'admirable portrait de Périclès orateur : « C'était de tous les hommes le plus puissant par l'éloquence, lorsqu'il montait à la tribune, et que, comme un vaillant coureur, il devançait de dix pas les autres orateurs. Mais, outre cette rapidité d'allure, il avait sur les lèvres je ne sais quelle persuasion, tant il était habile charmeur, et, seul parmi tous les orateurs, savait laisser l'aiguillon dans l'âme des auditeurs. »

demeuré sterile en moy par le divertissement[1] des gracieuses influences de ceste rouzée, eust sans doubte fructifié en faveur des recognoissances que je vous debvois de l'antiquité, car vostre entretien, vostre communiquation et voz adsistances eussent animé ma foiblesse pour tascher à repartir dignement à voz courtoisies, et faict evertuer le peu de suffisance qui se rencontroit en moy, pour entreprendre dez lors ce que la fortune et la volonté de mes amys curieux m'ordonnent à présent de faire, l'une par le loysir qu'elle m'offre, m'ayant deschargé par le remboursement de quelzques offices à la mode du temps, et l'autre par le pouvoir absolu que ces mess^rs ont sur mes affections qu'ilz leur font prendre telle forme qu'il leur plaist aux despendz mesme de ma reputation, veu que le peu d'usage que j'ay des choses de l'antiquité, et peu d'intelligence que cinq ou six ans de distraction de ceste sorte d'entretien me peuvent en avoir laissé, si j'en ay eu autresfoys. Joinct que la *Curiosité de Monsieur, frere unique de Sa Majesté*[2] estant survenue au milieu de ma course, tout ce qu'il y avoit de singulier dans le champ où j'avois accoustumé de moyssonner ou au moins de glaner; ayant ordre de l'attendre, il me prit soudain

1. *Divertissement,* perte, détournement, comme plus bas le mot *distraction.*

2. On sait que Gaston de France fut un des plus grands curieux du XVII^e siècle, et que Tristan fut au nombre de ses protégés et de ses familiers.

un si grand froid au plus fort de mon ardeur que toutz mes mouvementz de curiosité s'en hebeterent et demeurerent endormis jusques à présent que les considerations susdictes les ont resuscitez, *bien que mondict sieur eust herité de mon cabinet par ses poursuites* et plus invincibles persuasions[1]. Ce qui a aydé à me faire penser à celą a esté *la lecture des bons autheurs de toutes qualitez dans ma retraicte à ma maison des champs*, où ayant porté les jectz de quelzques med[ailles] singulieres, j'admiray le tort que les souverains critiques de ces deux siecles passez et de cetuy-cy s'estoyent faict d'avoir négligé ceste curiosité qui servoit de clef à ung tres grand nombre de passages non entenduz jusques à présent, et soudain le courage me sollicita de tascher d'en dire mon opinion; me laissant vaincre à mes intimes pour en hazarder l'entreprise à présent que je suis libre, Πόῤῥω Διὸς τε καὶ κεραυνοῦ (loing de Jupin et de sa fouldre) tantost picard[2], tantost parisien, mais à présent plus le dernier que le premier, *par la compagnie que je doibs à mon oncle, antien, veuf et sans enfans, tres homme de bien*, et auquel je suis obligé.

Cependant je m'embarque sans biscuit, peu adsisté des qualités requises pour bien esperer

1. Savait-on que le cabinet de Tristan alla s'engloutir dans la riche collection du frère de Louis XIII ?

2. Nous avons déjà vu (*Avertissement*) que la famille Tristan était originaire de Maignelay. C'est là que devait être la maison des champs où notre antiquaire allait si souvent.

de la fin de mon dessein, et encore moings des medailles. Toutesfois le dé en est jetté, en suppleant ce qui me manque par les jects que je pratique de deça, et par les livres imprimez, esquelz se trouvent un grand nombre de med[ailles] rares non expliquées, voire mesme qui sont tellement demeurées vierges qu'elles n'ont esté ny tastées, ny receu le moindre attouchement. Mon desseing est de donner *5 ou 6 lignes de vies abbregees aux emp*[*ereurs*], *imperatrices et tyrans de l'empire, jusques à Theodose*, ou environ, sur lesquelles j'adjousteray ensuite quelques considerations assez amples et curieuses concernant leurs actions moings cognues, et plus, je doibs expliquer *les-dictes med*[*ailles*] *tant latines que grecques* (ou tascher de le faire) qui pourront le plus servir à l'illustration *de l'histoire et de l'antiquité*, intitulant le tout en tiltre principal *Commentaires historiques*. Vous admirerez mon effronterie si j'ose vous importuner *des jectz* en plomb ou autres *des med*[*ailles*] *grecques* principalement que vous sçavez meriter que le public voye, particulierement *des empereurs*, dont il s'en voit moings. Mais vous me trouverez encore plus téméraire d'oser vous ennuyer, et le public, de mes imaginations. Mais quoy? Je vous honnore tellement que je veux pouvoir m'acquiter de tant d'obligation que je vous ay; que ces malotruz commentaires servent de feuille à vostre diamant, au moings à ces beaux vases que vous rendrez si

divins par les reliefs excellents que vos Muses avec les Graces leur feront, qu'il n'appartiendra qu'à l'Æternité suyvie d'une Hebé tousjours florissante et jeune d'en servir les dieux. Hâ ! que je suis malheureux que je n'ay sceu vostre desseing plus tost, que n'eussay-je point faict pour advancer vos rencontres. Mais quoy vous estes si secret, et si modeste que vous n'en faictes pas seulement semblant dans vostre lettre nomplus que si j'estoys celuy de toutz les hommes qui vous honnorast le moings. Vous, Monsieur, qui scauez qu'il n'y a que le seul langage des anges, qui est le silence, qui peust exprimer en quelque façon l'amour que je porte à vostre reputation, et le respect que je tesmoigne partout porter à vostre grand scauoir, exacte cognoissance de toutes choses, et vertu plus singuliere ; mais quoy l'univers entier travaille pour vous faire voir ce qu'il y a de plus rare dans ses thresors pour en voir l'antiquité illustrée par vostre docte plume. Qu'y pourroys-je apporter, sinon autant qu'un fourmy[1] apporte de provision en un voyage ? Et qu'ainsi ne soyt vous verrez ma miette de fourmy, par l'envoy que Monsieur le R. prieur de Roumoule[2]

1. Dans l'ancienne langue, *fourmi* était généralement du masculin, et Montaigne, dans ses *Essais*, a parlé d'*un fourmi*. Plus tard, *fourmi* fut des deux genres.

2. Le prieur de Roumoules (aujourd'hui commune du département des Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton de Riez) s'appelait Denis Guillemin. Correspondant et ami de Peiresc, il était son chargé d'affaires, s'occupant surtout dans ses voyages de satisfaire la noble avidité du

a voulu vous faire de ma part qui est une miserable *petite medaille* qui en l'un et l'autre de ses types vous représente un vase, l'un frumentaire, et l'autre peut estre binaire. Pardonnez donc à ma simplicité, si elle ose consentir que vous voyiez si peu de chose. Et croyez, s'il vous plaist, que je me sens tellement obligé à vostre générosité ez temoignages qu'il vous a pleu nous donner à *Monsieur de Puré Cottinville* de bouche, et à moy par vostre incomparable courtoyse lettre, et quand j'auroys couru pour vous servir autant de mers et de terre qu'ont faict Drach (Drake), Colomb, Vespuce et les autres, je ne serois pas encore satisfaict en ce que j'estime vous debvoir, demeurant tousjours dans mon impuissance de cœur et d'affection plus que toutz les hommes ensemble,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

Monsieur,

Occo, p. 81, *in Augusto*, rapporte l'insc[ription] du revers d'une méd[aille] grecque d'Auguste en ce mot ΤΙΦΟΥΛΕΩΝ. Obligez moy, si vous en avez une d'aventure, de voir si il n'y faut point lire ΤΡΙΦΟΥΛΕΩΝ. Occo la doibt, comme je croys, à Goltzius *in Augusto*, mais Goltzius peut ne l'avoir pas veue assez nette pour la bien lire.

Le mesme Occo rapporte *In Nerone*, p. 118,

collectionneur de livres, de manuscrits, d'objets d'art, etc. Voir sur D. Guillemin le X[e] fascicule déjà cité des *Correspondants de Peiresc*, p. 8, note 6.

2e med[aille], ceste inscr[iption] : NERO CLAVD CAES. AVG. IMP. VRINO *VOLVMNIO*.

J'ay quelque opinion qu'il y faille lire *VRANO*. S'il se rencontre que vous ayez ceste med[aille] ou bien que vous l'ayez veue, obligez moy pareillement de m'en mander la verité.

Ce 30e mars 1633 [1].

V [2].

Monsieur,

S'il y a du crime de faire perdre du temps à ceux qui le sacrifient entièrement pour le public, la courtoysie de M. Gaillard [3], à laquelle je doibs

1. A la suite de cette lettre, on trouve deux petits billets de Tristan à Peiresc, qui ne sont pas datés, mais qui doivent être rattachés à ladite lettre. Dans l'un, il s'agit d'une commission donnée à Tristan par de Valois (un message à transmettre à Peiresc). L'autre, moins insignifiant, est ainsi conçu : « Monsieur, j'ay esté adverty qu'il y a un brave homme des domestiques de Sa Sainteté qui s'appelle, ce me semble, le seigneur Angelone, qui travaille sur le subject des médailles. J'ay subject de desirer scavoir si son dessein ne se rencontre point avec le mien, ou plutost le mien avec le sien. Je ne doubte point qu'il n'ayt l'honneur d'estre vostre amy. Obligez-moy, s'il vous plaist, de me mander si je puis *inoffenso pede* suyvre ses vestiges. » Le *brave homme* dont parlait ici Tristan était ce même Francesco Angeloni dont il devait si amèrement critiquer le travail sur les médailles des empereurs romains, travail qui parut à Rome (1641, in-fol.), et dont une édition, fort augmentée et fort améliorée, fut donnée en 1685 par les soins de G.-P. Bellori, neveu de l'auteur (Rome, in-fol.). Angeloni ne fut pas, comme le croyait Tristan, un des domestiques du pape, mais le secrétaire du cardinal Aldobrandini (Hippolyte).

2. *Ibidem*, fol. 135. Autographe. Même adresse.

3. J'ai sous les yeux une lettre adressée par Peiresc, d'Aix,

beaucoup, en est coulpable, car elle m'a obligé de vous renouveller ces anciens entretiens qui vous ont tant de fois ennuyé. Mais toutesfois il ne peut estre criminel que la vertu ne le soyt aussi, qui a esté sa guide; et qui a produit en luy une si genereuse faveur pour moy que de m'avoir donné subject de vous offrir de nouveau les vœux de mon ancien zele, lequel aussi bien qu'eux est demeuré tousjours depuis ma derniere en langueur, pour n'avoir esté rehaussé par quelque occasion de vous pouvoir rendre service. Je me promets toutesfois de vostre courtoysie qu'il en obtiendra facilement l'absolution, et moy l'asseurance que ce fascheux divertissement dans voz plus dignes et plus utiles occupations publiques

le 13 février 1635, « à Monsieur Gaillard, advocat au parlement de Provence, à Paris. » Feu M. Ch. Giraud (de l'Institut) nous le présente ainsi : « Célèbre avocat au parlement de Provence, honoré de l'amitié de Fabrot et de Peiresc; ce dernier surtout l'employait avec fruit pour ses commissions littéraires... Il fut syndic de la noblesse et assesseur d'Aix. Il mourut en 1695, âgé de quatre-vingt-deux ans. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment des *Remontrances de la noblesse au roi* (Aix, 1669, in-fol.), livre important pour la Provence. » Ajoutons que l'avocat Gaillard était le frère du célèbre prédicateur, le P. Honoré Gaillard, dont M^me^ de Sévigné parle si souvent et avec tant d'éloges. M^me^ de Sévigné appréciait aussi le talent de l'avocat; elle a dit notamment de lui (lettre du 29 décembre 1688) : « Je suis flattée de la pensée d'avoir ma place dans une si bonne tête; je ne saurais oublier ces regards si pleins de feu et d'esprit. » L'aimable marquise revient encore (lettre du 12 janvier 1689) sur le *mérite* et sur les *regards perçants* de Gaillard. Heureux avocat auquel les lettres de Peiresc et celles de M^me^ de Sévigné rendront témoignage jusqu'à la fin des temps !

et particulieres ne sera mis qu'au nombre des pechez veniels de vostre serviteur aupres de vous; lesquelz pour ne convertir en mortels, imposeront ici la loy à ma plume de se contenter de ce leger compliment, joinct que celle de la discretion me deffend de ne donner rien de plus pesant audict sieur, qui a un si grand voyage à faire [1]. D'ailleurs je scay bien que vous avez assez de bonté pour m'obliger de croire que ce que le silence vous exprimera de la verité de mon affection plus sincere pour vostre service, sera tousjours trouvé en moy plus extreme que toutes les meilleures paroles que pourroit employer pour l'exprimer,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

Je ne suis qu'à la moitié de l'impression de mes commentaires qui n'ont sceu se commencer qu'en janvier, faute de rencontre d'un libraire et d'un imprimeur telz que je les desirois; et encore la rigueur de cette saison la m'a privé longtemps de la veüe des premieres feuilles imprimées, l'imprimeur et mon graveur estantz devenuz paralytiques; et qui ne sont encore qu'à demy resuscitez. J'ay esté aussi quatre mois aux champs durant leur infortune, ce qui a reculé le tout

1. Le voyage de Paris à Aix était bien long en l'an de grâce 1635. Il s'agissait de franchir deux cents lieues et l'on ne faisait guères plus de vingt lieues par jour en moyenne.

extrêmement : toutesfois nous reprenons courage.

Ce 8e may 1635.

VI[1].

Monsieur,

Quelsques mois d'absence de Paris m'avoient un peu faict oublyer l'entretien de ma curiosité, et faict remettre à mon retour la résolution que les amateurs de l'histoire m'obligeoient prendre de continuer mes commentaires historiques. C'est ce qui a esté cause que vous n'avez point esté importuné de ma part depuis ma dernière; bien que vostre tres genereuse courtoysie m'aye cy devant puissamment animé à cette continuation par les offres de valeur incomparable que l'amour que vous portez au public, à l'avancement des lettres, à l'illustration de l'histoire et de l'antiquité et à la gloire de nostre nation et de nostre langue, vous persuada me faire dans vostre derniere. Joinct que j'avois connoissance de la multiplicité des affaires, troubles et soins que l'enorme ingratitude du plus lasche et plus mesconnoissant des hommes vous avoit procurez[2], qui me deffendoient absolument la liberté de vous oser ennuyer de cette nature d'entretien qui ne s'accommodent qu'au repos et à la tranquillité. Mais enfin mon

1. *Ibid.*, fol. 134. Autographe. Même adresse.

2. Il s'agit là du baron de Rians, l'indigne neveu de Peiresc. Les amis et correspondants de ce dernier ont souvent maltraité son ingrat neveu, mais nul n'a jamais frappé aussi fort que Tristan.

retour m'ayant par l'empressement de mes amis de deça amateurs de l'histoire et de ces gentillesses, comme forcé de penser à commencer de faire graver les planches des medailles qu'il me sera glorieux pouvoir faire voir expliquées au public jusques à Valentinian, si j'y puis parvenir avec entiere satisfaction d'un chacun, j'ay creu que ce seroit offenser vostre generosité que de n'y avoir point recours, puisque j'ay rencontré en vous une si charitable inclination de me favoriser pour le public des jects de ce que vous aviez de plus rare entre vos medailles, qui puisse meriter, que la France fasse voir au reste de l'Europe estre sorty de vostre incomparable thresor. Estant en vous seul de me pouvoir rendre mille fois plus heureux en cette suitte, que je n'ay pu estre au premier essay dans lequel je n'ay gueres sçeu representer autre chose que ce que la pauvreté du reste du debris de mon ancien amas, m'avoit laissé, plusieurs ne se voulans persuader que j'en deusse jamais faire imprimer quelque chose, veu qu'il y avoit plusieurs années que j'en avois quicté la recherche et l'entretien. Ce qui me manque le plus sont des revers non communs de Pertinax, Julian, Albin, Niger et autres, tant empereurs qu'imperatrices non communs. Voire sur tous j'ay à desir donner le plus de Tyrans que je pourray, et outre cela le plus de revers extraordinaires des empereurs plus communs. De toutz lesquels, Monsieur, je ne vous demande que des jects, et

ce encore à condition d'en payer le port, n'estant pas juste que vostre courtoysie vous soit à charge pour mon regard. Que si ma liberté ne vous désagrée, accordez luy encore, s'il vous plaist, Monsieur, que ce que vous me desirerez envoyer me soit rendu au plus tost que faire se pourra. D'autant que je desire travailler dez à present avec ordre, sur tout ce que je verray avoir qui soit digne d'estre communiqué au public, vous donnant toute asseurance, Monsieur, de vous renvoyer punctuellement et fidelement toutz les mois, celles que j'auray faict despescher des vostres par mon graveur, affin que vous soyez moins longtemps privé de la jouyssance de ce qui vous appartient. Cependant, si il est en mon pouvoir de vous rendre quelque marque plus signalée de mon obeissance, et de l'inclination très parfaicte que j'ay tousjours eue de vous honnorer plus que je n'ay eu l'heur de pouvoir faire cy devant, ce sera l'action que j'estimeray la plus glorieuse de toute ma vie, car je suis véritablement plus qu'aucun de vos amis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

Ce 18 juin 1636.

LES ANCIENS MISSELS

DU

DIOCÈSE D'ELNE

Par M. G.-M. Tourret, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 22 juillet 1885.

Le Concile de Trente, en décidant de réformer le missel[1], entendit ramener à l'unité les liturgies qui s'observaient dans les diverses églises et supprimer les usages que ne justifiait pas une tradition ancienne. Il existait en effet tant d'usages différents, tant de variantes dans les offices, que cette réforme était devenue tout à fait nécessaire. Commencée par Pie IV, la réforme du missel fut achevée par Pie V qui publia le nouveau missel, le 14 juillet 1570, par la bulle *Quod primum*. Cette publication fut suivie de deux révisions entreprises, l'une sous Clément VIII, l'autre sous Urbain VIII.

1. Une commission nommée dans la 18e session pour réformer et corriger les livres liturgiques ne put terminer son travail. Au moment de se séparer, le Concile laissa ce soin au souverain pontife. (Sess. XXV, 4 déc. 1563. *Decret. de indice librorum, et cathechismo, breviario et missali.*)

La bulle de Pie V interdit pour l'avenir toutes prières et tous rites non conformes au nouveau missel, qui ne pouvaient justifier d'une antiquité d'au moins deux cents ans. La plupart des diocèses adoptèrent successivement cette révision, et, dès lors, les anciens missels disparurent. Le diocèse d'Elne fut des premiers à accepter la liturgie romaine qu'il a toujours conservée depuis cette époque.

Rechercher dans les anciens livres liturgiques les cérémonies et les usages tombés en désuétude est utile non seulement pour l'histoire de la liturgie, mais encore pour l'histoire particulière d'un peuple ou d'une contrée : la liturgie, en effet, reflète le caractère religieux d'une population et les usages qui s'y sont introduits tiennent souvent à des circonstances ou à des traditions locales.

Il existe plusieurs anciens missels du diocèse d'Elne. J'en ai eu trois à ma disposition : l'un, manuscrit sur parchemin du XII[e] siècle, provient de l'abbaye d'Arles-sur-Tech ; il appartient à la Bibliothèque municipale de Perpignan, où il est coté sous le n° 26 [1] ; le second, manuscrit sur vélin de la fin du XV[e] siècle, provient de la confrérie des merciers et peintres de Perpignan : il appartient à la même bibliothèque et porte le n° 46 [2]. Le troisième, qui appartient à la Biblio-

1. Il porte le n° 6514 dans le *Catalogue de la Bibliothèque communale de Perpignan*, par M. Fourquet. Perpignan, 1866.
2. N° 6515 du *Catalogue* de M. Fourquet.

thèque du grand séminaire de Perpignan, a été imprimé au commencement du XVI^e^ siècle. C'est le plus complet et le plus intéressant au point de vue des coutumes locales, car il renferme plusieurs cérémonies épiscopales propres au siège d'Elne. Je regrette de ne pouvoir citer que pour mémoire un autre missel, qui datait de la fin du XIII^e^ siècle et qui a été vendu à un amateur étranger au Roussillon[1]. Enfin, il existe aux Archives départementales quelques feuillets manuscrits provenant d'anciens missels : ils ont été découverts dans des études de notaires de campagne, où, pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, on les avait utilisés comme chemises de dossiers.

I. Missel d'Arles-sur-Tech.

Le plus ancien missel provient de l'abbaye bénédictine d'Arles-sur-Tech ; il remonte à la deuxième moitié du XII^e^ siècle. C'est un manuscrit sur parchemin, de 0^m^247 de hauteur sur 0^m^175 de largeur, comprenant dans son état actuel 139 feuillets numérotés en chiffres arabes par une main moderne[2]. La reliure consiste en deux plaques de bois, auxquelles les cahiers sont

1. Alart, *Notices historiques sur le Roussillon*, 1^re^ série, p. 128. (Perpignan, 1868.)

2. Il y a en réalité 140 feuillets : un feuillet a été omis dans la notation, entre le f. 42 et le f. 43.

fixés par des nervures de peau. Le volume n'a pas de dos.

Le missel est écrit en lettres noires : les titres des fêtes et des diverses oraisons sont seuls en rouge.

Un curieux dessin à la plume, représentant Notre-Seigneur en croix entouré de la sainte Vierge et de saint Jean, occupe le verso du fol. 18, en regard du commencement du canon de la messe. Le Christ a les pieds cloués séparément sur le *suppedaneum ;* le linge qui lui ceint les reins descend jusqu'aux genoux. La tête est inclinée sur l'épaule droite et porte un nimbe à croix rouge sur fond jaune. Le nimbe de la sainte Vierge est coloré en jaune, celui de saint Jean en rouge. La pose des corps est raide et le dessin est très imparfait. La croix, dépourvue de *titulus*, est mi-partie rouge et bleue avec une sorte d'encadrement blanc : les extrémités sont légèrement évasées. Elle est posée sur un tertre dont le centre est peint en rouge, et dont la base est formée par une étroite ligne bleue horizontale.

On trouve quelques initiales ornées à la plume. La principale est l'initiale P du commencement de la préface (fol. 18 r°) ; elle occupe plus de la moitié de la hauteur de la page : elle est rehaussée de rouge et de jaune et entrelacée de feuillages. D'autres initiales plus petites, au nombre de treize, sont disséminées dans le missel. Une seule nous fait voir un animal fantastique. Quelques-unes

encadrent le buste du saint à la fête duquel elles se rapportent, mais le dessin laisse beaucoup à désirer. Les saints ainsi représentés sont saint Etienne, saint Michel et saint Martin.

Le missel d'Arles renferme à peine quelques messes complètes (messes votives de la Trinité, de la Croix, de la sainte Vierge) ; on ne trouve généralement que les diverses oraisons (collecte, secrète et postcommunion). Il est à remarquer que les offices sont conformes au rite romain, à peu d'exceptions près.

Voici l'ordre dans lequel se présentent les diverses parties du missel :

FF. 1 à 8 inclusivement. Prière pour la bénédiction solennelle des cierges (2 février) ; des cendres, des rameaux, du cierge pascal (samedi saint) ; bénédiction du pain. La préface de la bénédiction des cierges est celle que nous trouvons encore en usage au XVI^e^ siècle pour l'office spécial à l'église d'Elne.

9 à 14. Calendrier.

15 à 16 r°. Explications sur l'usage du calendrier et le comput des fêtes mobiles.

16 v°. Trois oraisons en petits caractères, d'une autre main, occupent une partie de la page.

17. Au recto, l'évangile de la fête de la Circoncision, de la même main que les oraisons précédentes, occupe deux lignes seulement. Le reste du feuillet est blanc. Au milieu du verso, en quatre lignes alternativement rouges et noires, la

conclusion de la préface : *Et ideo*, etc. La préface commune est aussi écrite en rouge et noir sur le fol. 18.

19 à 22. Canon de la messe.

23 et 24. Evangiles de la Nativité et de l'Épiphanie.

25 à 71. Propre du temps (sans titre). Il se termine par la messe de la sainte Trinité et celle de la Dédicace.

72 à 117. Propre des Saints (sans titre).

118, 119. Commun des Saints (sans titre).

120 à 130. Messes votives et messes pour diverses circonstances.

131 à 139. Messes pour les défunts.

On aura remarqué que le commencement de la messe fait défaut dans le missel. Doit-on en conclure qu'il manque des feuillets ? Je ne le pense pas, car le canon de la messe est précédé d'un feuillet blanc, et il faudrait admettre l'absence d'un cahier tout entier de huit feuillets ; et, bien que la reliure soit assez lâche, rien n'indique cette disparition.

A la fin du verso du fol. 8, on lit l'acte suivant, un peu postérieur au manuscrit[1] : « Notum sit homnibus hominibus. presentibus et futuris quod ego | domnus Rotbertus abas de Arulis. cum consilio et voluntate | cenobii arulis. dimito a domino

1. Dans cette transcription, comme dans toutes celles qu'on trouvera dans ce travail, je n'ai pas reproduit les abréviations : j'ai seulement conservé l'orthographe.

deo. et sancte marie mag | dalene de cumbret. et sancti guillelmi confessor. xpi. et tibi gillelmus | sacerdos de predicto loco. i. callina que nus fadies de senso. | de ipsa vinea de les quareres. et hoc fuit factum in pre | sencia. de. b. decesfunc monachi arulensis. In ecclesia sancta Ma | ria magdalena et in presencia petri de festa et de filio | suo ghile bernad. et de gillelmus sacerdos. de predicto loco.

On remarquera la présence des mots catalans *que nus fadies* (que tu nous faisais) mêlés au latin. Les chartes du Roussillon en présentent de nombreux exemples.

L'abbé dont il est ici question est Robert II, qui, suivant le *Gallia christiana*, a été le 28e abbé du monastère d'Arles, et dont le nom figure dans divers actes de 1188 à 1198[1]. Par l'acte que je viens de relater, il fait abandon d'une poule de censives que l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Combret devait au monastère à raison de la vigne des *quareres*. Cette chapelle, que les actes anciens désignent tantôt sous le nom de Sainte-Marie-Madeleine, tantôt sous celui de Saint-Guillaume, fut donnée en 1195 par l'évêque d'Elne, Guillaume II, à l'abbaye d'Arles[2]. Elle est connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Guillaume de Combret, et elle est située à environ six kilomètres de Prats-de-Mollo, et à la même distance

1. *Gall. christ.*, t. VI, col. 1087. (Paris, 1739.)
2. Just, *Ermitages du diocèse de Perpignan*, p. 133, 134, 137.

du village du Tech, suivant M. Just, sur le versant méridional du Canigou et à une assez grande hauteur (1,288[m] suivant la carte de l'état-major).

La mention de l'abbé Robert nous donne un premier point de repère pour fixer l'époque du manuscrit. Le calendrier nous fournit à son tour un autre renseignement. On lit, en effet, à la date du 2 des ides d'octobre, la mention de la dédicace de l'église Sainte-Marie d'Arles. Or, nous savons que cette église (qui subsiste encore aujourd'hui) a été consacrée en 1157[1]. C'est donc entre 1157 et 1198 que le missel a été écrit, et, à en juger par la paléographie, on pourrait se rapprocher plutôt de la première de ces deux dates.

Le calendrier du missel d'Arles renferme quelques saints qui ne sont pas inscrits au calendrier romain; ce sont presque tous des saints appartenant à la France : je citerai entre autres : saint Sulpice, saint Pons, saints Donatien et Rogatien, saint Médard, saint Genès, saint Julien, saint Germain, saint Quentin, saint Brice, saint

1. Marca (*Marca hispanica,* appendix, col. 1321-1323) donne la charte de consécration de l'église d'Arles. Après l'énumération des privilèges confirmés ou octroyés à cette église par les évêques présents à la cérémonie, on lit : *In crastinum autem Narbonensis prædictus archiepiscopus consecravit altare sancti Johannis... Factum est hoc decretum tertio Idus octobris regnante Ludovico rege in Francia.* La consécration a donc bien eu lieu le 2 des ides d'octobre, comme le missel le mentionne, et le *Gallia christiana,* comme les auteurs qui en dépendent, a confondu la date du décret avec celle de la consécration.

Martial, saint Trophime, sainte Colombe, saint Andéol.

Parmi les fêtes particulières au diocèse d'Elne qui figurent dans le calendrier de 1511, quelques-unes seulement sont mentionnées dans le missel d'Arles : ce sont les fêtes de sainte Eulalie de Barcelone, de sainte Eulalie de Mérida, de la *Passio imaginis Domini*[1]. D'autres enfin ne reparaissent pas dans le calendrier de 1511 : ainsi, la translation de saint Martin[2], la translation de saint Benoît, sainte Marie *ad Martyres*[3], le martyre de

1. Les calendriers du diocèse d'Elne mentionnent tous, à la date du 9 novembre, cette fête, qui fut longtemps célébrée avec la plus grande dévotion. Une chapelle sous ce vocable existait dans la cathédrale de Perpignan : c'est aujourd'hui la chapelle Sainte-Marguerite. (*Semaine religieuse du diocèse de Perpignan,* 24 novembre 1883.) — Cette dévotion a pour origine un miracle qui a eu lieu à Beryte au VIIIe siècle, et qui est rapporté dans ces termes dans le Martyrologe de Grégoire XIII (die IX nov.) : Beryti in Syria. Commemoratio imaginis Salvatoris quæ a Judæis crucifixa, tam copiosum emisit sanguinem ut orientales et occidentales ecclesiæ ex eo ubertim acceperunt. — V. Baron, *Annal.,* ad ann. 787, t. XIII, p. 206 et suiv. Lucæ, 1743.

2. « La Saint-Martin d'été (4 juillet) empruntait une importance particulière au concours d'événements commémorés à cette date : la consécration du pontife (4 juillet 371), la translation de son corps dans le tombeau par saint Perpétue, et la dédicace de sa basilique..... La Saint-Martin d'été figure sur la plupart des martyrologes ; on la connaissait dans toute la chrétienté. » Lecoy de la Marche, *Saint Martin,* p. 606-607.

3. La date de la fête de Sainte-Marie des Martyrs (13 mai) est celle de la dédicace du Panthéon de Rome sous ce vocable par le pape Boniface IV en 607. (*Martyr.* d'Usuard,

saint Etienne. La fête de l'apparition de saint Michel (8 mai) est désignée sous le nom de *Inventio basilice S. Michaelis* [1].

Un dernier renseignement nous est fourni par le calendrier; c'est l'indication des fêtes principales célébrées au monastère d'Arles. Ordinairement les fêtes importantes sont marquées en rouge sur les calendriers du moyen âge. Ici, cette ressource nous manque; mais nous avons un autre moyen de les connaître, c'est de noter les fêtes à octave; nous arrivons de la sorte à la liste suivante : saint Étienne, saint Jean l'Évangéliste, les saints Innocents, l'Épiphanie, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, l'Assomption, saint Martin, saint André. On voit, par la mention qui a déjà été faite plus haut de sa translation, que saint Martin était très en honneur à Arles.

La fête de la Purification est désignée sous le nom grec : *ypapanti dni.*

La crucifixion de N.-S. est marquée au 25 mars et sa résurrection au 27.

13 mai. — *Patrol. lat.*, t. CXXIV, col. 50.) Je ne puis me rendre compte du motif pour lequel cette fête était célébrée au monastère d'Arles.

1. Cette dénomination s'explique par le récit de l'apparition de saint Michel au mont Gargan, inséré dans le bréviaire romain. La caverne où l'archange apparut était disposée en forme d'église : *quam* (speluncam) *cum in templi cuiusdam similitudinem conformatam vidissent.....* (Brev. Roman., 8 maii, 2 nocturn.)

Les solstices, les équinoxes, les jours de passage du soleil dans les signes du zodiaque sont inscrits en rouge sur le calendrier, ainsi que quelques autres indications astronomiques.

A une époque postérieure, on a ajouté quelques noms de saints : saint Antoine (17 janvier), saint Blaise (3 février), saint François (4 octobre), sainte Catherine (25 novembre), sainte Barbe (4 décembre).

Il n'y a malheureusement aucune rubrique dans le missel d'Arles ; il n'est donc pas possible de connaître si certains usages que relate le missel d'Elne étaient déjà en vigueur au XII^e^ siècle. On trouvera plus loin, à la description de ce dernier missel, les différences qui existent pour le canon de la messe entre le manuscrit d'Arles et le missel romain. Je me bornerai à mentionner ici la préface du jeudi saint, qui n'a pas son analogue dans les autres missels, et la messe *pro paganis*, qui témoigne de la domination musulmane sur ces contrées[1].

Voici la préface de la messe du jeudi saint :

« Vere dignum est..... per Christum dominum nostrum. Quem in hac nocte inter sacras epulas increpantem. mens sibi conscia traditoris ferre

1. En 1134, au concile de Narbonne, Udalgar, évêque d'Elne, sollicita le secours des fidèles de la province pour le rachat des prisonniers que faisaient les Sarrazins dans leurs fréquentes incursions dans son diocèse. (Puiggari, *Catal. biographique des anciens évêques d'Elne,* p. 31.)

non potuit. sed apostolorum relicto consorcio sanguinis precium accepit a iudeis. ut vitam perderet quam distraxit. sed filius tuus dominus noster tanquam pia hostia : et ymmolari se tibi pro nobis pacienter permisit : et peccatum quod mundus comiserat relaxavit. Per quem. »

II. Missel de Perpignan.

Le missel manuscrit de la bibliothèque municipale de Perpignan[1] est un volume in-4° de 514 feuillets chiffrés en rouge. Il a 0m36 de hauteur sur 0m29 de largeur. Il est écrit sur vélin et a été exécuté à Perpignan, de 1490 à 1492, pour les confréries des merciers et des peintres[2], ainsi qu'il résulte de deux notes que je reproduirai plus loin. L'exécution est très soignée. La calligraphie est très régulière : le texte est parsemé d'un grand nombre de lettres ornées et dorées, outre les lettres bleues et rouges qui se développent en longs appendices serpentant à travers les pages.

Il y a treize feuillets encadrés dont chacun renferme une miniature sous forme de lettre histo-

1. Il a figuré à l'exposition rétrospective du Trocadéro en 1878. — M. de Gazányola a donné une courte notice descriptive de ce missel dans son *Histoire du Roussillon*, p. 309-310. Cf. dans l'appendice, p. 526-527 (Perpignan, 1857), un extrait des *Mémoires de M. de Saint-Malo* sur ce sujet.

2. Cette confrérie avait une chapelle dans l'église Saint-Jean-Baptiste.

riée. Il existait en outre deux grandes miniatures, l'une représentant Notre-Seigneur bénissant (le *Dieu de majesté*), et l'autre le crucifiement; mais elles ont disparu; mention en est faite dans la note en catalan qui termine le missel, et elles se trouvaient probablement parmi les trois feuillets 290, 291 et 292 qui manquent au manuscrit[1].

Un grand nombre de rubriques sont écrites à l'encre noire, et elles se distinguent seulement du reste du texte en ce qu'elles sont soulignées à l'encre rouge. Le texte est réparti en deux colonnes, à l'exception du calendrier et des feuillets contenant les préfaces notées, le chant du *Pater* et l'intonation du *Credo* à la messe conventuelle. La reliure, en basane brune, était à fermoirs de cuir. Il ne reste plus que le tenon de l'un d'eux. La reliure originale était en velours.

Ce missel, sauvé pendant la Révolution par M. Chépes, dit Flamand, a été rendu à la mairie

1. Il est difficile de décider s'il y avait deux grandes miniatures, ou une seule. La note en catalan qu'on trouvera plus loin laisse subsister un doute, car elle parle du prix *du de sede majestatis avec le crucifix* (ab lo crucifixi), ce qui peut s'entendre aussi bien de deux miniatures distinctes que d'une miniature unique, qui aurait alors représenté Dieu le père tenant dans ses mains un crucifix, image très connue au moyen âge, et que l'on désignait autrefois dans la langue catalane sous le nom de *Deu de majestat*. Par analogie avec les gravures contenues dans le missel d'Elne, je serais porté à croire qu'il s'agissait de deux miniatures. En tous cas, leur prix aurait été assez minime, puisqu'il ne s'élève qu'à six livres.

de Perpignan en 1814. Mention en est faite sur le feuillet 7.

Les feuillets à miniature offrent un encadrement qui entoure les deux colonnes du texte ; dans ces bordures sont figurés tantôt des fleurs et des feuillages, tantôt des arabesques, au milieu desquels se voient des oiseaux et le plus souvent des animaux fantastiques, ou des monstres à tête humaine [1]. Plusieurs fois on trouve ces animaux se livrant à l'exercice de la chasse : parfois aussi on voit des scènes satiriques. Ainsi, au fol. 293, un singe, à califourchon sur un animal fantastique, est coiffé d'un chapeau de cardinal et tient en main la crosse, pendant que plus loin deux petits singes s'agenouillent devant sa main bénissante. Au fol. 284, on voit en chaire un renard recouvert d'une coule bleue et prêchant à des poules. C'est certainement aussi une intention satirique qui a inspiré l'ornementation de la bordure du fol. 499 (messe de mariage), où figure un homme avec corps de lion tirant une flèche contre une femme à corps d'oiseau qui brandit un bâton [2]. Il faut dire cependant que ces petites

1. La largeur des encadrements est de 55 à 60 millimètres au bas des pages, et de 40 millimètres environ sur les côtés. — Les feuillages dont il est question ici sont plutôt une sorte de végétation imaginaire.

2. Les sujets satiriques ont été fréquemment reproduits dans les sculptures des églises au xv[e] siècle. On y trouve parfois des moines. (De Caumont, *Abécédaire d'archéologie, architecture religieuse*, p. 609. 5[e] édit., 1870 ; Lenient, *la*

scènes manquent de vivacité : les animaux qui y sont représentés semblent plutôt destinés à remplir de l'espace qu'à former un tableau proprement dit. Tout autrement sont composées les petites miniatures qui remplissent dans chacun de ces feuillets une lettre initiale. La plus petite de toutes, qui représente la Nativité de Notre-Seigneur, et celle où est figurée la mort de la sainte Vierge sont vraiment charmantes et pleines de naïveté. Les miniatures qui représentent un personnage seul laissent à désirer sous le rapport du dessin. On remarque aussi que l'enlumineur avait un nombre de types restreint, car il reproduit plusieurs fois les mêmes visages. Après ces observations générales, il ne sera pas inutile de décrire en détail chacune des miniatures de notre missel.

1. Fol. 8 r°. Dans l'encadrement, au sommet, un pélican nourrissant ses petits de son sang ; au bas, écusson représentant saint Christophe traversant un fleuve en portant sur ses épaules l'enfant Jésus : ce saint était le patron de la corporation des merciers et des peintres. Saint Christophe, nimbé, traverse un fleuve, la main droite tenant un bâton, la gauche appuyée sur la hanche. Il porte une tunique bleue et un manteau rouge ; un bandeau blanc entoure son front. Sur son épaule l'enfant Jésus en tunique verte et manteau noir,

Satire en France au moyen âge, p. 403.) — Cf. Avenel, dans *Journal des savants*, 1845, p. 621.

nimbé, lève la main droite vers le ciel. De la gauche il tient le globe du monde. Fond d'azur. Aux quatre coins de l'encadrement, animaux mystiques symbolisant les quatre évangélistes. Dans l'initiale A, au milieu de la page, un prêtre célébrant la messe élève la sainte hostie. Un enfant, en vêtements usuels, soutient la chasuble de la main droite et de l'autre tient un cierge allumé. Le prêtre est vu de profil et porte la tonsure monacale. La forme de la pale qui recouvre le calice prouve qu'à cette époque on n'avait pas encore adopté l'usage d'introduire un carton à l'intérieur. — Dimensions : $0^{m}07$ sur $0^{m}06$.

2. Fol. 23 v° (messe du jour de Noël). Dans la boucle de la lettre P, charmante miniature représentant la Nativité de Notre-Seigneur. Dans l'étable, à droite, saint Joseph, un genou en terre, les mains écartées en signe d'admiration, regarde le spectateur; à gauche, la sainte Vierge, les mains jointes, contemple à genoux l'enfant Jésus couché à terre sur un pan de son manteau. En arrière, le bœuf et l'âne arrivent vers le nouveau-né. Par une brèche de la muraille, on aperçoit un paysage dans le lointain; une ouverture de la voûte de l'étable donne passage à des rayons au milieu desquels planent des anges. La composition est d'une grande finesse, et il est surprenant que l'artiste ait pu arriver à une telle précision et à une telle délicatesse dans un espace aussi restreint. — Dimensions : $0^{m}040$ sur $0^{m}025$.

3. Fol. 185 r° (jour de Pâques). Dans la lettre R, la résurrection ; Notre-Seigneur Jésus-Christ, portant un nimbe crucifère et vêtu d'une draperie blanche à liseré d'or, est debout sur le socle du tombeau, véritable sarcophage posé dans la campagne. Il tient à la main gauche une longue croix avec banderolle, et de la main droite il montre le ciel. Le couvercle du tombeau n'est pas renversé, mais il est seulement déplacé. Trois soldats complètent la scène : l'un, au premier plan, est couché sur son bouclier ; les deux autres sont accoudés sur le tombeau. — Dimensions : 0m05 sur 0m04.

4. Fol. 293 r° (canon de la messe). Dans l'initiale T, Dieu le père, vêtu d'une tunique blanche et d'un manteau rouge, est assis sur l'arc-en-ciel. Une sorte d'étole rouge est croisée sur sa poitrine : il a sur la tête un nimbe crucifère. Sa main gauche tient le globe du monde, la main droite bénit. Une gloire elliptique à fond d'or avec des anges un peu indistincts entoure Dieu. Des anges en camaïeu sur fond bleu remplissent le reste de la miniature. — Dimensions : 0m05 sur 0m04. La miniature est un peu endommagée.

5. Fol. 300 r° (fête de saint Étienne). Lettre initiale E. Saint Étienne est représenté en prison, debout, revêtu des ornements sacrés. Il tient une palme de la main droite ; sa main gauche retient un livre dans le pli de la dalmatique. Il faut remarquer la forme de la dalmatique avec collet,

qui est encore en usage dans le diocèse de Perpignan. — Dimensions : 0m05 sur 0m04.

6. Fol. 329 v° (fête de saint Mathias). Lettre initiale M. L'apôtre est debout dans une salle, sous un baldaquin. Il est vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rouge et tient dans les mains un livre et la hache, instrument de son supplice. Par les fenêtres de la salle on aperçoit la campagne. — Dimensions : 0m07 sur 0m06.

7. Fol. 353 r° (fête de saint Jean-Baptiste). Lettre initiale D. Saint Jean est représenté dans le désert ; autour de lui des rochers et des arbres. Un agneau nimbé le regarde. Le saint est vêtu d'une tunique de poil et a les épaules couvertes d'un manteau rouge. La pose est peu naturelle et il y a manque de proportions entre la tête et le corps. — Dimensions : 0m05 sur 0m05.

8. Fol. 362 r° (fête de saint Christophe). Lettre initiale G. Même scène agrandie que dans la miniature du fol. 8. Mais le peintre a ajouté comme fond un joli paysage. Saint Christophe relève la tête pour considérer son fardeau. La couleur des vêtements est la même que dans l'écusson, mais l'enfant Jésus ne porte pas de manteau. — Dimensions : 0m06 sur 0m06.

9. Fol. 384 r° (Assomption de la sainte Vierge). Lettre initiale G, dans laquelle est représentée la mort de la sainte Vierge. Marie est couchée sur un lit à baldaquin et à parements rouges ; elle est vêtue d'une robe bleue, et sa tête, recouverte d'un

voile de même couleur, repose sur un coussin. Devant le lit est un cierge allumé. Au premier plan, deux apôtres, assis, lisent ou chantent. Derrière le lit sont debout les autres apôtres: saint Pierre, revêtu de la chape, asperge d'eau bénite le corps de la sainte Vierge, pendant que saint Jean, remarquable par ses grands cheveux blonds bouclés, souffle sur le feu de son encensoir. Un ange plane au-dessus des apôtres et écarte un des rideaux du lit. — Dimensions : 0m05 sur 0m04.

10. Fol. 425 r° (fête de sainte Catherine). Lettre initiale G. La sainte, richement habillée, est debout sous un baldaquin. De la main droite elle tient un livre, de la main gauche une épée. A côté d'elle on voit une roue brisée et à ses pieds une tête humaine portant une couronne. Le dessin laisse à désirer. — Dimensions : 0m05 sur 0m05.

11. Fol. 436 r°. Initiale M. Les douze apôtres sont représentés dans une salle, groupés autour de saint Pierre et de saint Jean, assis au premier plan. Saint Paul et saint André sont un peu en arrière. — Dimensions : 0m05 sur 0m05.

12. Fol. 489 v° (office des Défunts). Dans la lettre initiale R est représentée l'absoute. On voit le prêtre en chape noire, le sous-diacre en tunique noire portant la croix et l'enfant de chœur revêtu d'une soutane verte et d'un surplis sans manches. Derrière le cercueil paraissent des hommes recouverts d'un grand manteau noir avec capuchon

relevé sur la tête. — Dimensions : 0m05 sur 0m05.

13. Fol. 499 r° (messe de mariage). Lettre initiale B. Dieu le père, assis sur un trône à baldaquin vert, dont deux anges écartent les draperies, soutient un crucifix en forme de T. Une colombe posée sur le milieu du bras de la croix, les ailes étendues, représente le Saint-Esprit.

Les lettres ornées, dorées et entourées de fleurs ou d'arabesques sont nombreuses : on en compte près de 150. Les plus belles se trouvent dans les ff. 121, 205, 272 et 513 : la guirlande y occupe toute la hauteur de la page.

Le missel renferme les divisions ordinaires. Le calendrier occupe les six premiers feuillets : il est suivi d'un feuillet blanc; puis viennent les offices des dimanches et des fêtes (Propre du Temps). Le feuillet 8 porte en tête les lignes suivantes en lettres rouges :

« Presens missale to || cius anni factum ad laudes || sanctissime trinitatis et || ad honorem virginis || marie et ad servitium || beati Christofori secundum usum || Elnensis ecclesie. Anno || a nativitate domini m° || ccclxxxvij° quod solutum fuit ab officiis mer || cenorum atque pictorum. »

A la fin du Propre du Temps, on trouve la messe de la Sainte-Trinité, de la Dédicace de l'Église, et une messe en l'honneur de l'ange gardien de Perpignan.

Du fol. 272 au fol. 281 sont les préfaces notées,

le chant du *Pater*, les intonations du *Credo* et du *Gloria*.

L'ordinaire de la messe occupe les feuillets 282 à 299.

Le *Sanctorale* (Propre des Saints) s'étend du fol. 300 au fol. 425; le Commun des Saints du fol. 425 au fol. 471, où commencent les oraisons communes ; puis viennent des messes diverses et la bénédiction du pain (fol. 488 r°), l'office des défunts (fol. 489 et suiv.). La messe de mariage et l'office des secondes noces occupent les ff. 498 v° à 501; les messes votives de la Trinité, de saint Michel, du Saint-Esprit, de la Croix, de la Vierge, les ff. 502 à 510. Enfin on trouve la formule de bénédiction du pain, du vin et des fruits le jour de saint Blaise (fol. 510 v°) et la formule de bénédiction du pain le jour de sainte Agathe (fol. 512 r°).

Le verso du fol. 513 et le recto du fol. 514 sont occupés par la note ci-après, écrite en lettres rouges :

« Lo present missall fou principiat de scrivre lany de la nativitat del Salvador nr̄e Senyor deu ihu xst m. cccc. lxxxx. de voluntat e consentiment de tot le consell del offici de merces e pintos de la present vila de perpinya. ɑ En que eren sobreposats en dit any lo senyer en Berringuer huc merser. E lo senyer en iohan sabater pintor. als quals sobreposats fou donade plenaria potestat per tot lo consell del offici iunct ab ells

lo senyer en Guillem Borges brodador. E lo senyer en vidal capella guanter. E iohan gardia brodador en fer scrivre e acabar dit missall : ¶ Lo quall fou scrit per mans de mossen Pere Oliva prevere e benificiat en la sglesia de Mossen sanct iohan baptista de la present vila de perpinya. ¶ Lo qual missall fou accabat de scrivre a xxij del mes de Juy Any m. cccc. lxxxxij. ¶ En lo quall any eren sobreposats. Lo senyer en Guillem borges brodador per merces. E lo senyer en iohan dosset seler per pintos. ¶ Lo quall ha costat de scrivre de la letre negre liiij : livres de monede de perpinya. ¶ E costaren los porgamins de dit Missall la summa de xxv. llrs. ¶ E costaren de illuminar les capvives le soma de .x. llrs xviij. ssz. ¶ Emes costaren de illuminar les vinyetes la sum̄a de .x. llrs xvj ssz. ¶ Emes costa lo de sede magestatis ab lo crucifixi de illuminar la soma de vj. llrs. ¶ Emes costaren les istories e ymatges que son dintre les capvives la soma de v. llrs. ¶ Emes ha costat dit Missall de ligar la som̄a de .viij : llrs. ¶ Emes han costat los tancadors la soma de .xxxx : llrs : ¶ Emes ha costat la cuberta de velut blau. la soma de .xv. llrs xiij s. ¶ E compresses totes les partides demont dites som̄ tot lo cost de dit missal la soma de .Clxxix. lrs. ¶ Loquall Missall es stat fet a servici e laor e gloria del benaventurat Martir mossen sanct Christau. Cap e patro dels dits officis. Los quals officis so es de merces e pintos han pagades les dites somes del

cost de dit missall dels dñs de lurs propries bosses. So es de les bosses propries dels meestres e no daltres. ɑ Lo quall missall es stat faelment corregit iuxta lo missall del altar maior[1]. »

1. Je dois la traduction suivante de cette note à l'obligeance de M. l'abbé Brial, directeur au grand séminaire de Perpignan :

Le présent missel fut commencé l'an de la Nativité du Sauveur Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ M. CCCC. LXXXX, par la volonté et le consentement de tout le conseil de métier des merciers et peintres de cette ville de Perpignan. Les présidents étaient cette année-là : Berenger Huc, mercier, et Jean Sabater, peintre. Le conseil donna plein pouvoir à ces présidents, auxquels furent adjoints Guillaume Borges, brodeur, et Vidal Capella, gantier, et Jean Guardia, brodeur, pour faire écrire et achever ledit missel, qui fut écrit par Mossen Pierre Oliva, prêtre et bénéficier de l'église de monseigneur Saint-Jean-Baptiste, dans cette ville de Perpignan. Ce missel fut achevé le 22 juin 1492. Cette année-là étaient présidents : Guillaume Borges, brodeur, pour les merciers, et Jean Dosset, sellier, pour les peintres. Ce missel a coûté pour l'écriture de la lettre noire 54 livres de la monnaie de Perpignan. Les parchemins coûtèrent la somme de 35 livres ; l'enluminure des lettres capitales, 10 livres 18 sous ; l'enluminure des vignettes, 10 livres 16 sous ; l'enluminure du *De sede majestatis* et du crucifix, 6 livres ; les images historiées qui sont dans les lettres capitales, 5 livres. Le missel a encore coûté : pour la reliure, 8 livres ; pour les fermoirs, 40 livres ; pour la couverture de velours bleu, 15 livres 13 sous. En comprenant toutes les parties énumérées plus haut, le missel a coûté 179 livres. Ce missel a été fait pour le service, la louange et la gloire du bienheureux martyr monseigneur saint Christophe, chef et patron desdits métiers. Ces métiers, c'est-à-dire les métiers des merciers et des peintres, ont payé le coût dudit missel des deniers de leurs propres bourses, c'est-à-dire des propres

On aura remarqué que cette note renferme une erreur. En effet, si on additionne les différentes sommes qui y sont énumérées, on arrive à un total de 173 livres 17 sous, soit 175 livres 7 sous au lieu de 179 livres. Cette différence se rapporte peut-être au prix de l'écriture de la lettre rouge, dont il n'est pas fait mention. L'auteur de la note précise qu'il s'agit de monnaie de Perpignan; cela n'était pas inutile, car au XV^e^ siècle « la principauté de Catalogne et les comtés furent inondés de monnaies altérées ou contrefaites, qui se maintinrent dans la circulation jusqu'à la fin de 1493[1]. » La livre de Perpignan, d'après Bosch[2], contenait 6 réaux, dont chacun valait 40 deniers, soit 80 deniers de la monnaie de France au XVIII^e^ siècle. Le coût du missel, qui s'élevait à 179 livres, équivalait donc à 358 livres tournois, soit à 353 francs 56 centimes de notre monnaie actuelle.

En se reportant aux prix d'enluminure des manuscrits que donne M. Lecoy de la Marche[3], on reconnaîtra que le missel de Perpignan a été exécuté pour une somme assez faible. Chacune

bourses des maîtres et non d'autres. Ledit missel a été fidèlement corrigé d'après le missel du maître-autel.

1. Colson, *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, p. 124. Perpignan, 1853.

2. Bosch, *Règles pour connaître la valeur des vieilles pièces de monnaie qui ont eu cours dans la province de Roussillon*, p. 38. Perpignan, 1771.

3. *Les Manuscrits et la miniature*, p. 322 et suiv.

des petites miniatures revient à environ sept sols et chaque feuillet orné ne dépasse pas une livre et demie. A en juger par leur prix élevé, les fermoirs devaient être fort beaux : cela fait d'autant plus regretter que la reliure ancienne ait disparu. Quant à la reliure, je laisse à de plus compétents le soin de déterminer si elle était en velours ou si cette étoffe formait seulement une couverture mobile.

Une dernière observation pour terminer : dans le calendrier du missel manuscritde Perpignan, les jours dits *égyptiens* et réputés néfastes sont mentionnés chaque mois sous le nom de *dies eger*[1]. Il y a quelques différences avec ceux qu'indique le catalogue de la bibliothèque Firmin Didot[2]. Voici les dates auxquelles les marque notre manuscrit : janvier : 1, 25 ; février : 4, 26 ; mars : 1, 29 ; avril : 10, 19 ; mai : 3, 20 ; juin : 11, 16 ; juillet : 13, 22 ; août : 1, 30 ; septembre : 3, 21 ; octobre : 3 ; novembre : 5, 27 ; décembre : 12, 21.

III. Missel d'Elne.

Le missel d'Elne a été imprimé à Barcelone par Rosembach en 1511, ainsi qu'il résulte de la note par laquelle le volume se termine[3] : l'im-

1. Du Cange, *Glossar.*, éd. Henschel, t. II, p. 846, v° *Dies*. — Cf. Durand, *Rational.*, VIII, 4, n° 20.

2. Catalogue de la vente de 1882, n° 3, p. 5-6.

3. Jean Rosembach, de Heidelberg, a imprimé à Barce-

pression est nette, et les caractères gothiques rouges et noirs. On trouve çà et là quelques lettres ornées. Les feuillets sont numérotés en chiffres romains : il y a dans le nombre des feuillets non paginés. Le missel comprend quatre grandes divisions, dont chacune a sa pagination spéciale : le Propre du Temps et le Propre des Saints, que le missel d'Elne désigne sous le nom de *Dominicale* et de *Sanctorale*, occupent : le premier, 184 feuillets, y compris la *Præparatio missæ* et l'ordinaire de la messe ; le second, 74 feuillets. Puis vient en troisième lieu le Commun des Saints (20 feuillets), et enfin les messes votives, suivies d'oraisons et de bénédictions diverses (40 feuillets). On trouve en outre en tête du volume dix feuillets non numérotés contenant la table du calcul des nouvelles lunes, le calendrier, les prières de l'aspersion de l'eau bénite, la bénédiction du pain, etc., et les rubriques à observer pour les défauts qui peuvent se produire dans la célébration de la messe. A la fin de la dernière page du missel se lit cette mention :

lone pendant les années 1493, 1494, 1495, 1498 ; on le trouve encore dans cette ville en 1519. Il a imprimé à Perpignan, en 1500, le premier bréviaire à l'usage du diocèse d'Elne (*Breviarium secundum consuetudinem Ecclesiæ Elnensis..... impressum Perpiniani per J. Rosembach, germanum de Heidelberg*). Un exemplaire se trouve à Paris, à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; il est sur vélin, et d'une beauté d'impression remarquable. Panzer (*Annal. typographici*) paraît avoir ignoré l'existence du missel d'Elne.

« Missale hoc secundum consuetudinem alme sedis Elnensis continens quicquid completum missale complecti valet : complectens etiam ea : que episcopo conveniunt : cum benedictionibus crismatis : nuptiarum aliisque multis : et remedia contra pericula : que in missa accidere possunt : plurimum elaboratum industria : fuit absolutum barcinone per Joannem Rosembach quarto Augusti, anno a partu virginis millesimo quingentesimo undecimo. »

Au-dessous est la marque de l'imprimeur, la lettre H, de forme onciale; au sommet de la haste sont deux barres transversales; au-dessous, la lettre R, dont la tige se confond avec celle de l'H.

Le feuillet de titre porte : *Missale secundum ritum ecclesie Elnensis*. La table des matières termine le volume.

Trois gravures sur bois ornent le missel. Elles sont d'un style grossier. La première, qui est au titre du volume, n'occupe qu'une partie de la page : elle représente sainte Eulalie debout, portant une couronne sur la tête, tenant de la main droite une palme et de la main gauche une croix en sautoir[1]. Derrière elle on voit un autel posé

1. Cette croix, qui porte souvent le nom de *croix de Saint-André,* est connue en Roussillon sous le nom de croix de Sainte-Eulalie. C'est par suite d'une erreur assez ancienne qu'elle figure comme attribut de la patronne d'Elne. Celle-ci, en effet, qui est incontestablement sainte Eulalie de Mérida, n'a jamais été crucifiée, tandis que sainte Eulalie de Barcelone a subi ce supplice.

sur quatre colonnes et le fond de l'abside de l'église d'Elne. L'encadrement est formé de dessins variés dont les bois dépassent les dimensions de la gravure et ont été mal ajustés.

Les deux autres gravures placées avant le canon de la messe se font pendant. Celle de gauche représentait Notre-Seigneur crucifié. Cette gravure a été découpée, et il n'en reste qu'un fragment où se voit saint Jean, debout près de la croix. La gravure de droite représente Notre-Seigneur assis sur un trône au milieu d'une gloire elliptique. Sa main droite bénit ; la main gauche tient le globe du monde. Aux quatre angles, les quatre animaux symboliques représentant les quatre évangélistes. L'encadrement de ces deux gravures est formé de la même manière que celui du titre.

Plusieurs parties du missel ont été remplacées par des feuillets manuscrits sur parchemin : ce sont notamment une partie de l'ordinaire de la messe, le canon tout entier jusqu'à la fin de la messe [1], des messes pour les défunts à la fin du volume. Ces feuillets sont de la même époque que le missel.

La reliure, en veau écaille, est du XVIII[e] siècle. Elle est fatiguée et porte au dos la mention : *Missale elnense antiquum.*

LITURGIE DE LA MESSE. — L'ordinaire de la

1. Cela a lieu d'habitude dans les missels sur papier. *Catal. de la bibliothèque Firmin Didot,* vente de 1882, n° 67.

messe présente certaines différences avec le rit romain. La première consiste en ce que le prêtre revêt à l'autel même les ornements sacrés : cet usage, que l'ancien rit lyonnais avait conservé [1], est contraire au cérémonial romain [2]. Les prières que récite le prêtre en revêtant chacun des ornements sont différentes de celles qui sont aujourd'hui dans le missel, mais elles présentent le même sens. Le missel d'Elne conserve l'usage du psaume *Judica me;* à la fin du *Confiteor*, nous trouvons les versets suivants : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, etc.; *Sit nomen Domini benedictum*, etc.; *Benedicamus Domino*, *Deo gratias*. Le prêtre récite comme pénitence de ses péchés le *Pater noster*, et comme pénitence de ceux des fidèles l'*Ave Maria;* puis il monte à l'autel, le baise, fait le signe de la croix et récite plusieurs oraisons marquées dans le missel ou d'autres à sa dévotion. Il baise ensuite le crucifix *peint sur le missel*, en disant : *Adoramus te Christe et benedicimus tibi quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Qui passus est pro nobis domine miserere nobis*. Puis il baise de nouveau l'autel en disant : *De Sede majestatis benedicat nos dextera Dei Patris*. Suivent l'encensement de l'autel, la lecture de l'*Introit* et le *Kyrie*, qui semble se réci-

1. J. Bard, *Statistique monumentaire dressée dans la ville de Ravenne*. Lyon, 1840, p. 15.

2. Le Brun, *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, t. I, p. 94. (Paris, 1736.)

ter au coin de l'autel, ainsi que l'observent encore les Dominicains[1], puis l'intonation du *Gloria in excelsis*.

Il est à remarquer que parmi les oraisons que le prêtre récite, dès qu'il est monté à l'autel, après le *Confiteor*, ne figure pas la prière *Oramus te Domine :* le P. Lebrun dit que les Carmes ont omis cette oraison jusqu'à la réforme de leur missel en 1584, et que l'église de Paris ne l'a adoptée qu'en 1615. Le même auteur rapporte comme un ancien usage que « le prêtre montant « à l'autel baisait la croix marquée dans les « anciens missels[2]. » C'est cette coutume que le missel d'Elne a conservée.

Le *Gloria in excelsis* reçoit dans le missel d'Elne des additions lorsqu'on le récite les jours de fête de la sainte Vierge. Ces additions sont écrites en rouge : je les souligne dans la transcription suivante[3] : « Gloria in excelsis Deo, etc..... Domine Fili Unigenite Jesu Christe. *Spiritus et alme orphanorum paraclite.* Domine Deus, Agnus

1. Le *Kyrie* se récite également au coin de l'épître à la grand'messe.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 144-145.

3. Le *Gloria in excelsis* devait avoir reçu des additions dans la liturgie de plusieurs églises; bien que le P. Le Brun ne les mentionne pas, on doit le conclure de l'avis imprimé à la fin du tome Ier, et qui contient un questionnaire sur les usages suivis dans les diverses églises. La question 42 est ainsi formulée : « Si l'on chante le *Gloria in excelsis* avec des additions, quelles sont ces additions et quels jours on les chante ? »

Dei, filius Patris. *Primogenitus Marie virginis matris*. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. *Ad Marie gloriam*. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus. *Mariam sanctificans*. Tu solus dominus. *Mariam gubernans*. Tu solus altissimus *Mariam coronans Jesu Christe*[1]. Cum sancto spiritu in gloria Dei Patris. Amen. »

Je reproduis en entier, avec les rubriques, les prières de l'offertoire, car les unes et les autres diffèrent très notablement, sinon totalement, des prières de la liturgie romaine.

« *Ad corporalia*[2]. In tuo conspectu quesumus domine hec munera nostra tibi placita sint : ut nos tibi semper placere valeamus. Per Christum.

« *Explicatis corporalibus et accepto calice et osculata cruce in pede calicis ministret primo vinum et accipiendo illud dicat :* Hunc humiliat et hunc exaltat quia calix in manu domini vini meri plenus mixto.

« *Postea signata aqua ministret eam dicens :* Ex latere domini nostri iesu christi sanguis et aqua

1. Par erreur de copiste les deux mots *Jesu Christe* sont écrits en rouge. Cette partie de l'ordinaire de la messe est en manuscrit sur parchemin.

2. Le sacramentaire d'Albi du XI^e^ siècle, les missels de Toulouse de 1490, de Nîmes 1511 et de Narbonne 1528 et 1576 marquent une prière en étendant le corporal : « In tuo conspectu Domine, quæsumus, linteamina hæc sint accepta ut et nos tibi placere valeamus. » (Le Brun, *op. cit.*, t. I, p. 300-301.)

exisse peribetur : et ideo pariter commiscemus : ut omnipotens et misericors deus utrumque ad medellam animarum nostrarum sanctificare dignetur. Per eumdem [1].

« *Deinde sacerdos ad ministrandum hostiam dicat :* Dirupisti domine vincula mea tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen domini invocabo.

« *Sacerdos tenens hostiam in patena offerens illam dicat :* Acceptabilis sit maiestati tue omnipotens deus hec oblatio quam tibi offerimus pro reatibus et facinoribus nostris, et pro stabilitate sancte ecclesie catholice. Per dominum nostrum [2].

« *Postea signato calice similiter tenens illum dicat :* Offerimus tibi domine calicem salutis perpetue cum vino et aqua humiliter implorantes clementiam tuam : ut ante conspectum divine maiestatis tue cum odore suavitatis ascendat. Per Christum dominum nostrum [3].

« *Postea quooperto calice extendens manus super oblationes dicat :* Descendat quesumus domine celestis gratia et benedictio consecrationis super

1. Manuscrit de Perpignan : *Ad mixtum :* Ex latere domini, etc. — La prière précédente : *Hunc humiliat,* etc., manque.

2. Manuscrit de Perpignan : manque la prière *Dirupisti domine,* etc. — *Ad hostiam :* Acceptabilis sit, etc.

3. Les mots *pro nostra et totius mundi salute* manquent dans cette prière, ainsi que dans le sacramentaire de Trèves du x^e^ siècle, le sacramentaire d'Albi du xi^e^, etc. (Le Brun, *op. cit.,* t. I, p. 319.) — Dans le manuscrit de Perpignan, vient ensuite cette oraison : *super calicem.* Domine sancte pater omnipotens eterne deus. benedicere. et sanctificare digneris sanctam oblationem istam.

hoc salutare munus tibi oblatum. Per Christum dominum nostrum.

« *Cum mittitur incensum in thuribulum dicatur benedictio :* Ab illo benedicaris : in cuius honore cremaberis [1].

« *Quando incensatur altare dicatur :* Dirigatur oratio mea domine sicut incensum in conspectu tuo : elevatio manuum tuarum (*sic*) sacrificium vespertinum [2].

« *His peractis sacerdos lavet manus suas dicatur :* Lavabo inter innocentes manus meas : et circumdabo altare tuum domine [3].

« *Postea dicat :* Veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende.

« *Postea stans in medio altaris iunctis manibus*

1. Ces paroles sont celles dont se sert aujourd'hui le prêtre lorsqu'il bénit l'encens avant l'introït. Une autre prière est marquée dans le missel romain pour la bénédiction de l'encens après l'offertoire; d'après le P. Le Brun (t. I, p. 338, note), elle ne se trouve pas dans un grand nombre de missels manuscrits et imprimés.

2. Manuscrit de Perpignan : Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. Veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium. *Supplicatio altaris.* In spiritu humilitatis, etc. (à l'exception du premier mot *domine* et du mot *noster*, qui manquent).

3. Il semblerait que le prêtre ne récite que le premier verset du psaume *Lavabo.* Suivant le P. Le Brun, quelques églises se contentent de dire seulement quelques versets de ce psaume. Dans le rit dominicain, on ne dit aussi que le premier verset.

inclinet se dicens: In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te domine : et sic fiat sacrificium nostrum ut a te suscipiatur hodie : et placeat tibi domine deus noster.

« *Postea immediate vertendo se rotunde dicat ad populum :* Obsecro vos fratres ut oretis pro statu ecclesie sancte dei : et pro me indigno et fragili peccatore[1] : ut omnipotens et misericors deus placide ac benigne sacrificium nostre humilitatis dignetur suscipere. Per Christum dominum nostrum.

« *Oratio circumstantium :* Oratio tua accepta sit in conspectu altissimi : ut et nos tecum pariter mereamur salvari in perpetuum. Amen[2].

« *Deinde reversus ad altare dicenter* (sic) *erigens manus suas super oblata dicat versiculum.* Domine exaudi orationem meam. Dominus vobiscum. *Deinde dicitur secrete. In fine verso secretarum antequam incipiat prefationes dicat orationes sequentes.* Descendat quesumus domine spiritus sanctus tuus super hoc altare qui hec munera tue maiestati oblata benedicendo bene✝dicat, sanctificando sancti✝ficet, et sumentium corda dignan-

1. Le mot *peccatore* se trouve, au témoignage du P. Le Brun, dans le sacramentaire de Trèves, dans le missel d'Utrecht et dans la messe publiée par Flavius Illyricus, et composée vers l'an 900.

2. Dans beaucoup de missels, il n'est marqué aucune réponse de l'assistance à l'invocation du prêtre. (Le Brun, t. I, p. 378.)

ter † emundet. Per dominum nostrum [1]. *Secuntur prefationes.* »

Les feuillets manuscrits donnent les différentes préfaces de l'année avec les versets qui les accompagnent, et nous retrouvons ces mêmes préfaces en chant noté sur les feuillets imprimés qui suivent.

Le canon de la messe, manuscrit sur parchemin, ne présente que des différences très légères avec le texte du missel romain : ce sont plutôt des erreurs ou des négligences de copiste. C'est à cette cause très vraisemblablement qu'il faut attribuer l'omission, après la consécration, des trois mots *accepta habere sicuti* accepta habere dignatus es, etc. Une addition se remarque au *memento*

1. D'après le P. Le Brun (t. I, p. 332, note), les missels de Narbonne de 1528 et 1576 ont retenu cette invocation dans les mêmes termes. Cette prière remplace l'oraison *Veni sanctificator omnipotens* que le prêtre récite au milieu de l'autel avant le *Lavabo*. D'anciens missels manuscrits et imprimés, cités par le P. Le Brun (t. I, p. 330, note), ajoutent à cette oraison la récitation du *Veni sancte spiritus* ou du *Veni creator* tout au long. Cet usage existe aussi dans le missel d'Elne : on a vu que le prêtre récitait l'antienne *Veni sancte spiritus,* mais après le *Lavabo*. L'oraison *Descendat* figure dans le manuscrit de Perpignan à la suite des préfaces des différents jours de l'année, mais avant la préface commune. Après le *Sanctus,* et avant de commencer le canon, le prêtre récite la prière suivante (fol. 292 v°) : Apperi Domine os meum ad benedicendum nomen sanctum tuum. Mundaque cor meum ab omnibus pravis et nequissis cogitationibus ut exaudiri merear te deprecans pro populo tuo quem elegisti tibi. Qui vivis, etc.

des vivants et au *memento* des morts : « omnium circumstantium [1] *atque omnium fidelium christianorum* quorum tibi, etc.; memento ..... famulorum famularumque tuarum N. *et omnium fidelium defunctorum* qui nos præcesserunt, etc. » La première de ces additions existe avec les mêmes mots dans le missel d'Arles; la seconde se retrouve dans le même missel sous une forme plus abrégée : « *et eorum omnium* qui nos precesserunt; » elle n'existe pas dans le manuscrit de Perpignan; mais nous avons à signaler une addition remarquable faite dans ce dernier missel : c'est le nom de sainte Eulalie ajouté à la nomenclature des saints qui se lit au canon [2].

Depuis le *Pater* jusqu'à la communion, les différences ne sont pas très importantes; je me contenterai de signaler la formule par laquelle le prêtre donne la paix au diacre : « Pax Christi et Ecclesia habundet in cordibus vestris. Amen [3]. »

1. *Circumadstantium,* selon le missel manuscrit d'Arles-sur-Tech. Le P. Le Brun fait la remarque qu'on lit le mot *circumadstantium* ou *circumastantium* dans presque tous les missels manuscrits ou imprimés antérieurs au pape Pie V (*op. cit.*, t. I, p. 425, note). — Manuscrit de Perpignan : circumastantium atque omnium fidelium christianorum.

2. Sainte Eulalie est la patronne secondaire du diocèse d'Elne.

3. La rubrique dit : *Accepta pace det ministro dicens,* etc. Il est difficile d'expliquer ce que signifie le mot *accepta*. — Des formules différentes de celle-ci sont données par le P. Le Brun (t. I, p. 611) qui les tire des missels de Paris, de Sens, etc.

— Après les oraisons qui se disent pendant les ablutions, on trouve la rubrique suivante : *Finita missa et data benedictione Oratio.* Placeat tibi sancta Trinitas, etc. D'où il faut conclure que la bénédiction précédait cette prière, contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui [1]. Il n'est pas question du dernier évangile [2], et après la prière *Placeat* sont mentionnées les prières d'actions de grâces après la messe, que l'on trouve dans le missel romain ; la troisième et dernière oraison seule est différente. Enfin les feuillets manuscrits se terminent par les diverses intonations de l'*Ite, missa est*, suivant les solennités. Je relève ces formules, indiquées toutes deux pour les fêtes du rit double large et du rit double bref : *Ite vos deum laudantes turbe fidelium et beate Marie vos commendantes missa est.* Et celle-ci : *Ite fratres charissimi officium iam dictum est ante thronum altissimi hostia sacra missa est.* Cette dernière formule rappelle l'explication que Durand donne du mot *missa* dans son *Rationale* [3].

1. C'est ce qui se pratiquait dans un très grand nombre d'églises jusqu'au XVI[e] siècle, comme le dit le P. Le Brun (*op. cit.*, t. I, p. 670). — Le missel d'Arles-sur-Tech donne cette prière *post missam.*

2. L'évangile de saint Jean n'est devenu obligatoire à la fin de la messe que depuis la réforme du missel par Pie V en 1570. Cependant l'usage commun était de le réciter à l'autel, bien que quelques missels ne le mentionnent pas. (Le Brun, t. I, p. 692.)

3. Cum ergo diaconus in fine missæ dicit: Ite missa est, idem est ac si dicat : redite ad propria vel sequimini Chris-

A ces particularités, j'ajouterai les suivantes, qui se trouvent dans le missel d'Arles-sur-Tech :

Dans le canon de la messe, outre quelques légères variantes, je lis cette addition à l'oraison *Communicantes*, qui précède la consécration : Communicantes et memoriam venerantes ..... Cosma et Damiani *necnon et illorum quorum hodie solemnitas in conspectu glorie tue celebratur triumphus* et omnium sanctorum tuorum, etc. — A la fraction de l'hostie : Hec sacrosancta commixtio corporis et sanguinis domini nostri Jesu Christi fiat michi et omnibus sumentibus salus mentis et corporis et ad vitam capessendam eternam preparatio salutaris. Per eumdem christum dominum nostrum. Amen.

Les oraisons avant et après la communion diffèrent aussi du rit romain : *Oratio ante communionem*. Domine sancte pater omnipotens eterne deus, da michi hoc corpus et sanguinem christi Jesu filii tui domini dei nostri ita sumere ut merear per illud remissionem omnium peccatorum meorum accipere et tuo sancto spiritu repleri, quia tu es deus benedictus et preter te non est alter cuius regnum et imperium sine fine permanet in sancta sanctorum. Amen.

Alia oratio. Cognoscam te sicut et a te cognitus sum, virtus anime mee intra in eam et coapta

tum, quia missa sive oblata est hostia salutaris pro nobis ad Deum Patrem placandum. (*Rationale divinor. offic.*, lib. IV, cap. 1, n° 49. — Lugduni, 1672, p. 93-94.)

tibi ut habeas et possideas sine macula et ruga. Qui vivis et regnas.

Post communionem oratio. Corpus domini mei Jesu Christi quod accepi et sanctus sanguis eius quem potatus sum inhereat queso in visceribus meis, ut non veniat michi ad iudicium neque ad condemnationem, sed sit ad salutem et remedium anime mee et perducat me ad vitam eternam. Amen.

Le manuscrit de Perpignan, tout en conservant deux des oraisons précédentes, se rapproche de la liturgie romaine [1] :

Oratio. Domine Jesu Christe fili dei vivi qui ex voluntate Patris, etc. (quelques variantes de mots avec la deuxième oraison du missel romain).

Oratio. Domine sancte pater omnipotens, etc. (comme au missel d'Arles, avec cette addition à la fin) : merear..... tuo sancto spiritu repleri : *et eterne vite hereditatem percipere sine fine* quia tu es deus benedictus, etc.

Oratio. Domine Jesu Christe non sum dignus ut intres sub tectum meum : sed propitius esto mihi peccatori per assumptionem veri corporis et sanguinis tui, ut non illud sumam ad iudicium neque ad condempnationem. Sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum anime et corporis mei. Te prestante rex regum. Qui in trinitate per-

1. A la fraction de l'hostie, l'oraison est la même qu'au missel d'Arles.

fecta vivis et regnas deus. Per omnia secula seculorum. Amen.

Oratio. Perceptio corporis domini nostri Jesu Christi quod ego indignus et infelix sumere presumpsi : et sanguis eius quem potatus sum. inhereat visceribus meis : et non mihi proveniat ad iuditium nec ad condempnationem. sed pro tua pietate promisit (*sic*) mihi in remissionem peccatorum meorum : sitque ad percipiendam vitam eternam preparatio salutaris. Qui cum patre et spiritu sancto vivit et regnat deus. Per omnia secula seculorum. Amen.

Oratio. Corpus tuum domine quod sumpsi et sanguis tuus quem potavi : adhereat in visceribus meis. ut nulla ibi remaneat macula ubi pura et sancta intraverunt sacramenta. Per.

LITURGIE DES FÊTES. — Les oraisons des messes du Propre du Temps sont conformes au rit romain ; mais les épîtres et les évangiles diffèrent souvent. On trouve aussi des épîtres et des évangiles propres pour chacun des jours de la semaine pendant l'avent ; aux principales fêtes de Notre-Seigneur et aux fêtes des saints particulièrement honorés dans le diocèse, il y a deux offices différents pour la messe du matin et pour la grand'-messe. Quelques messes, notamment celles de Noël, du samedi de la quatrième semaine de Carême, etc., renferment deux épîtres.

Les messes du Propre des Saints offrent quelques particularités intéressantes : ce sont les

traits ou les *introïts* résumant en *quasi-versus* la vie du saint : on en trouve des exemples dans le missel gallican. Je citerai principalement parmi ces sortes de proses du missel d'Elne celles de saint Gauderic (patron secondaire du diocèse), de sainte Ursule, de saint Martin, et parmi les messes votives, celles du bon larron et des cinq plaies de Notre-Seigneur.

Voici la prose de saint Gauderic; je la donne, non point à cause de son mérite intrinsèque, mais parce qu'il s'agit d'une œuvre très vraisemblablement locale.

(*Introït*) Hodiernum celebramus festum magno gaudio gauderici honore festivo preconio turba gaudet angelorum in celi palacio : et in terris clericorum hilaretur consorcio. (*Graduel*) Jesus Christus hunc replevit spiritu scientie : intellectum illi dedit septiformis gratie. | O lucerna luminosa Gauderice : plusquam rosa redolens egregie. | O castitatis lilium o claritatis speculum gauderice pater et solacium confessorum omnium : per charitatis vinculum : ut sis nobis refugium : roga benignum dominum. (*Communion*) Ave sol iusticie et stella claritatis : rosa misericordie pater pietatis : nos ad regem glorie perduces cum beatis. — Cette dernière strophe a beaucoup d'analogie avec l'antienne de la fête de saint Dominique dans le bréviaire des frères prêcheurs.

La prose suivante, pour la fête de sainte Ursule, a peu de valeur. J'ignore si elle a déjà été publiée.

In die undicim milium virginum. (*Introït*) Ursula virgo et comites eius hodie pro christo martyrium susceperunt. (*Graduel*) Sol novus ab insula surgit occidentis : dum virtutum ursula fulget incrementis. | He puelle regie sponsi commensales : agni tympanistrie angelis equales. | Non armis sed animis istas bellatrices : efficit unanimis gratia victrices. (*Offertoire*) Fortiores hostibus femine fuerunt : que contemptis omnibus omnia vicerunt. (*Communion*) Muliebrem ad ornatum mundum acceperunt : et ad verum et beatum regem intraverunt.

La plus intéressante et la plus importante de toutes ces séquences est la prose de la messe votive du Saint Nom de Jésus, qui, d'après D. Guéranger[1], est de la composition de Bernardin de Bustis, moine franciscain, mort à Melegnano en 1500. Ce religieux s'efforça de faire célébrer dans l'Église la fête du Saint Nom de Jésus suivant un office qu'il composa et présenta à Sixte IV et à Innocent VII. Ces deux pontifes ne prirent aucune décision, et ce fut seulement Clément VII qui, par un bref du 26 février 1530, institua cette fête et en fixa au 14 janvier la célébration chez les Franciscains, suivant l'office susdit. En 1721, Innocent XIII étendit cette fête à l'Église universelle et en fixa la date au deuxième dimanche après

1. *Année liturgique, temps de Noël,* t. II, p. 326.

l'Épiphanie [1]. La dévotion au Saint Nom de Jésus avait déjà été répandue parmi les fidèles, car Clément IV, en 1267, et Grégoire X, au deuxième concile de Lyon, l'avaient enrichie d'indulgences ; saint Bernardin de Sienne l'avait aussi beaucoup propagée au XV^e^ siècle. On voit que l'église d'Elne n'avait pas attendu la décision de la cour romaine pour adopter un office spécial, et d'autres diocèses avaient fait de même, car, suivant la rubrique imprimée en tête de cet office dans le missel d'Elne, plusieurs évêques ont attaché quarante jours d'indulgences à la récitation de la messe du Saint Nom de Jésus. Le pape Boniface IV aurait accordé trois mille ans d'indulgences. Mais cette indication ne peut être qu'une erreur, car Boniface IV vivait au VII^e^ siècle, et d'autre part le chiffre de trois mille ans d'indulgences paraît apocryphe. Quant aux évêques mentionnés par le missel d'Elne, plusieurs sont connus dans l'histoire [2] ; ce sont : Robert Vallani, évêque de Salis-

1. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XLVIII, p. 81-82. — Cf. D. Guéranger, *Année liturgique, temps de Noël*, t. II, p. 310.

2. Voici la rubrique du missel d'Elne : « Quicumque hanc sequentem missam devote celebraverit et celebrari fecerit aut audierit : habebit pro qualibet missa tria millia annorum indulgentiarum a domino papa Bonifacio .iiij. concessarum. Et quattuor episcopi concesserunt omnibus vere confessis et contritis dicentibus vel audientibus in sexta feria missam de nomine iesu .cc. dies indulgentie : totiens quotiens eam dixerit vel audierit : perpetuis temporibus duraturis. videlicet dominus Robertus vallani episco-

bury [1]; Jean, évêque d'Elphin (Irlande) [2]; Cornelius, archevêque de Tours; Jean, évêque de Laon [3]; Cosme de Monserrat, archevêque de Vich [4].

Il y a des différences entre la prose telle qu'elle est donnée dans le missel d'Elne et celle que publie D. Guéranger. Les seize premières strophes sont, il est vrai, semblables dans les deux textes (je ne parle pas des variantes de détail); mais la

pus sarisbirij in castro suo de schirboind .xl. dies Dominus Joannes elphinensis episcopus .xl. dies. Dominus Cornelius archiepiscopus turonensis .xl. dies. Dominus Joannes laudunensis episcopus .xl. dies. Dominus Cosma Monserrat episcopus vicensis .xl. dies. Et multi alii. » (Fol. XXVIII.)

1. Aucun évêque de ce nom n'a siégé à Salisbury; le nom de Schirboind ne se trouve pas dans les dictionnaires géographiques que j'ai pu consulter.

2. Jean O'Grada a siégé à Elphin de 1405 à 1417 (Ware, *Hibernia sacra*, p. 258). Comme on ne trouve pas d'évêque nommé Cornelius sur le siège de Tours, et que vers 1450 un évêque de ce nom occupait la chaire épiscopale d'Elphin, peut-être le missel d'Elne a-t-il fait une confusion, et faudrait-il lire : Cornelius, évêque d'Elphin, et Jean, archevêque de Tours. Ce dernier serait Jean III, qui a siégé de 1441 à 1466. Il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne en 1454 par le roi de France pour maintenir les anciens traités passés avec ce pays. (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 128. Éd. Hauréau. Paris, 1856.)

3. Il s'agit soit de Jean II, Juvénal des Ursins, fils du fameux prévôt des marchands, qui occupa le siège de Laon de 1444 à 1449, et fut ensuite transféré sur le siège de Reims; soit plus probablement de Jean III, de Gaucourt, qui siégea de 1460 à 1468. (*Gall. christ.*, t. IX, col. 551-552. Paris, 1751.)

4. Cosme de Monserrat, archevêque de Vich de 1460 à 1473. (U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, à ce mot.)

17e strophe du missel n'existe pas dans le texte de D. Guéranger ; à leur tour, les strophes 17 et 18 de D. Guéranger manquent dans le missel, et les strophes 19 à 22 de D. Guéranger, qui ont chacune quatre vers, sont condensées dans une seule strophe de six vers[1]. Qu'il y ait eu omission volontaire de plusieurs vers, c'est ce qui est fort probable. Mais celui qui a ainsi modifié la séquence de Bernardin de Bustis ne s'est pas préoccupé de faire rimer le dernier vers de cette strophe avec le dernier vers de la préoédente. Celle-ci ne se rattache du reste par le sens ni à celles qui précèdent ni à celles qui suivent. La prose dont nous venons de parler est remplacée pendant le Carême par cette autre prose que ne reproduit pas D. Guéranger et qui ne manque pas de charme :

Dulce nomen iesu christi felix omen ferens tristi jocundans mentem iubilo. v. Tollit luctum affert fructum : et abductum et seductum purgat cor a nubilo : nominatum invocatum : honoratum predicatum semper sonat dulciter. v. Tam peccatum

1. Voici la strophe ajoutée dans le missel : Caput iesu cor mens manus : pedes corpus vigor sanus : parantur hominibus. — Puis vient immédiatement après une strophe de six vers : Iesus rex est generosus : iesus forma speciosus : iesus lingua gloriosus : iesus cunctis fructuosus : iesus totus virtuosus : fovet suos optime. — Enfin la 19e strophe du missel a un vers de plus que la 23e strophe, qui lui correspond dans D. Guéranger : Summe potens in vigore : summe celsus in honore : summe gratus in amore : omnem laudem obtinet.

quam reatum : condonatum et purgatum reddit mulcens leviter : hostes ferit mores serit mala terit graves gerit : plenum est presidium : nos defendit nos accendit nos intendit et extendit : hoc nomen in gaudium.

Je dois une mention spéciale à la messe pour le temps d'épidémie, en raison de son origine. Voici la rubrique que lui consacre le missel d'Elne (fol. x v° des messes votives) : Hanc missam composuit et fecit dominus papa Clemens. et concessit omnibus predictam missam dicentibus ducentos. XL. dies indulgentie. et omnes audientes missam debent portare in manu unam candelam ardentem per quinque dies continue sequentes : et mortalitas ei nocere non poterit. Et hoc est certum atque probatum in avinione.

Le pape dont il est ici question est Clément VI, qui siégea à Avignon de 1342 à 1352; c'est ce qu'indiquent les mss. 1104 et 17324 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, où l'on trouve reproduite la même messe[1]. Quant à la pratique

1. Ms. 1104, fol. 119, du commencement du XV^e^ siècle. Remarquer à la fin de la rubrique la variante importante : Et hec [missa] est approbata in advinione et in locis circumvicinis. — Dans le ms. 17324, qui est de 1620, la rubrique est en français; en voici la teneur : «Le pape Clement sixiesme et les cardinaux de Rome firent et ordonnèrent la messe qui s'ensuit, pour singulier remède contre la peste, et donnèrent à tous ceux, et celles, qui dévotement l'entendront, ijc xl iours de vray pardon, et fault tenir en sa main durant la dicte messe une chandelle ardente par l'espace des dictz cinq iours. Et cependant que l'on dira les dites messes, la mortalité

recommandée comme ayant un effet certain contre l'épidémie, il ne faut pas prendre ces expressions au pied de la lettre et leur attribuer une infaillibilité que l'Église ne saurait reconnaître en ces sortes de matières.

Voici quelques cérémonies ou usages particuliers à certains jours de l'année. *Fête de Noël.* A Laudes, la 5e antienne, qui est différente du rit romain, est commencée par le chœur, qui en chante la moitié : *Pastores dicite quidnam vidistis : et annunciate christi nativitatem.* La seconde moitié de l'antienne est chantée par tous les enfants, qui, groupés derrière l'autel, répondent : *infantem vidimus pannis involutum : et choros angelorum laudantes salvatorem.* Nous trouvons là un de ces usages naïfs d'autrefois par lesquels l'Église aimait à rendre sensibles aux fidèles les mystères dont l'office divin célébrait la mémoire.

Purification de la sainte Vierge. — Bénédiction des cierges. — Deux bénédictions différentes sont marquées au missel d'Elne, l'une pour toutes les églises du diocèse (*Sanctorale*, fol. IX), l'autre pour l'église d'Elne seule (v° du 1er feuillet non paginé après le fol. XII). Dans les deux rites, le célébrant commence par bénir le feu nouveau. Les oraisons qui sont marquées au premier rit pour la béné-

n'entrera point en la maison de celuy ou celle qui dict, ou faict dire les dittes messes. Et est chose tres certaine, et bien approuvée en la ville, et cité d'Avignon, et par toute la contrée » (fol. 2).

diction des cierges diffèrent des oraisons du missel romain : on y trouve en outre une préface que le missel romain ne contient pas[1]. La bénédiction

1. Voici la préface et l'oraison qui la suit : Vere dignum et iustum est equum et salutare nos tibi semper et ubique gratias agere. Domine iesu christe omnipotens incomprehensibile lumen qui cum sine tempore deus esses ex patre ad nostram illuminationem temporaliter homo nasci dignatus es ex matre. Quique hodie peractis quadraginta a nativitate diebus : in templo maternis manibus es presentatus. patrique cum muneribus sacris oblatus. Hodie iustus simeon corporeis te sicut diu optaverat oculis vidit tuamque infantiam eius pia senectus agnovit manibusque suscipiens deum benedixit. Unde tuam pietatem suppliciter exposcimus ut sicut hodie israelitico in templo corporaliter advenisti. Ita visibiliter in medio nostri digneris advenire tueque presentia nos deitatis sanctificare. Amen. Et sicut iustus simeon senilibus hodie te suscepit in ulnis ita te suscipere mereamur in cordibus nostris. Amen. Atque sicut tuis dilectoribus te promisisti usque in finem seculi affuturum. Ita perpetuo digneris manere nobiscum. Amen. Hos quoque cereos quos ob tui honorem gestare cupimus : Ita quesumus bene†dicere sanctique spiritus infusione sancti†ficare : ut quicumque ex eis susceperint tuo ferveant amore : et ad tuas nuptias ornatis lampadibus letantes mereantur intrare. Amen. Salvator mundi qui cum eterno patre et spiritu sancto vivis et regnas deus. Per omnia. — Oremus. Exaudi nos lumen indeficiens domine deus noster : unici luminis lumen. auctor luminum : qui creasti lumen angelorum tuorum. sedium : dominationum. principatuum : potestatum. et omnium intelligibilium : qui creasti lumen sanctorum tuorum. sint lucerne tue anime nostre : accendantur a te et illuminentur a te. Amen. Luceant veritate. ardeant caritate. Amen. Luceant et non tenebrescant. ardeant et non cinerescant. Amen. Bene†dic hoc lumen o lumen. quia et hoc quod portamus in manibus : tu creasti. tu donasti : Et sicut nos per hec lumina que accendimus. de hoc loco expellimus noctem : sic et tu

faite et les cierges distribués, l'officiant chante à trois reprises *Accendite*, et le chœur répond chaque fois *Deo gratias*. On chante des antiennes et on fait la procession[1].

Suivant le rit propre à l'église d'Elne, la bénédiction du feu nouveau se fait à la cathédrale (Sainte-Eulalie) et on se rend en procession à l'église de *Pulchro loco*[2], où se fait la bénédiction des cierges. La préface chantée par l'officiant est différente de celle du rit précédent et on récite une oraison de plus[3].

expelle tenebras de cordibus nostris. Amen. Simus domus tua lucens de te. lucens in te. Amen. Sine defectu luceamus. et te semper colamus. Amen. In te accendamur. et non extinguamur. Amen. Salvator mundi qui cum eterno patre et spiritu sancto vivis et regnas deus, etc.

1. Le même rit se trouve dans le missel manuscrit de Perpignan.

2. L'église Sainte-Marie de *Pulcro loco*, ou Notre-Dame de Belloch, remontait au XII^e^ siècle. Auprès d'elle se trouvait un cimetière : elle était située dans la ville haute, sur le rempart, à l'angle d'un bastion fortifié du côté de Perpignan. Elle fut démolie au XVII^e^ siècle. (Mgr Tolra de Bordas, *l'Ordre de S. François d'Assise en Roussillon*, p. 289.)

3. Préface suivant le rit d'Elne : Vere dignum et iustum est equum et salutare. Nos tibi semper et ubique gratias agere. Domine sancte pater omnipotens eterne deus. Fons et origo totius lucis. qui mundum illuminasti lumine tue claritatis mittendo nobis unigenitum per uterum intemerate virginis marie : et quem longe ante promisisti prophetarum oraculis temporibus novissimis ipsum misisti lucem populis. sedentibus et ambulantibus in regione umbre mortis : et in ipso claritatis lux orta est eis. Tu quoque benedictione tue digneris bene✝dicere has candelas nomini tuo preparatas qui nos transtulisti a potestate tenebrarum in lucem et regnum

Jour des Cendres. — A la bénédiction des Cendres, les antiennes et les oraisons diffèrent du missel romain. En imposant les cendres aux fidèles, le prêtre se sert de l'une des formules suivantes : *Memento, fili, quia pulvis es et in pulverem revertaris : age penitentiam et vives in eternum*[1] *; recognosce, frater, quia cinis es et in cinerem reverteris : fac penitentiam et habebis vitam eternam.*

Fête de saint Étienne. — Ce jour-là on chantait une épître en latin et en langue catalane. Ces sortes d'épîtres, qui portent le nom d'*épîtres fourrées*, étaient en usage dans plusieurs pays. Le P. Le Brun parle de celle qui se chantait de son temps à Aix en Provence, et qui portait le nom de *leis planchs de sant Esteve*[2] *;* à Soissons, le même jour, on chantait d'abord l'épître en latin, puis en français[3].

dilecti filii tui. per quem exortum est in tenebris lumen rectis corde : et gaudium salutis eterne. Et qui iustum simeonem fideli replesti expectatione : ut non prius videret mortem. quam christum dominum videret indutum carne. totius mundi lumen et salutare ipse nos lumine tue claritatis sic repleas ut omnes infidelitatis tenebras a nobis repellas. Et sicut hodie servum tuum dimisisti in pace : sic nos in pace sancte ecclesie digneris gubernare : ut portum quietis eterne valeamus intrare. Quatinus vere lucis perfusi radiis ibi in die iusti examinis leti cum hymnidicis angelorum choris. valeamus videre faciem. indefessi solis. Per eundem dominum nostrum iesum christum filium tuum.

1. Cette formule seule se trouve dans le missel manuscrit de Perpignan, avec la forme *reverteris,* qui se lit au missel romain.

2. Le Brun, *op. cit.*, t. I, p. 205.

3. Pascal, *Origines et raison de la liturgie catholique,*

L'épître du missel d'Elne n'est précédée d'aucune rubrique explicative : elle est en chant noté et porte simplement pour titre *Epistola sancti Stephani*. Elle est imprimée avec l'évangile des laudes de Noël et celui de la bénédiction des Rameaux à la fin du *Dominicale* (fol. 181 et suiv.). En voici la teneur[1] :

Lectio actuum apostolorum. — Aquesta lisso que legirem dels fets del apostols ho traurem lo dit sanct luch recomptarem de sanct esteve parlarem.

In diebus illis. En aquell temps que deu fonch nat e fonch de mort resuscitat e puys al cel sen fonch muntat Sanct esteve fonch lapidat.

Stephanus autem plenus gratia et fortitudine : faciebat prodigia et signa magna in populo. — Mirau senyors per qual raho fonch lapidat lo sanct baro per que veheren que deu ab el fo e fahia miracles per son do :

Surrexerunt autem quidam de sinagoga que appellabatur libertinorum et cirenensium et alexandrinorum et eorum qui erant a cilicia et asia disputantes cum stephano. — Alencontra dell corren hi van los irats libertinans e los cruels cilicians e los altres alexandrians :

Et non poterant resistere sapientie et spiritui qui loquebatur. — Lo sanct de deu ab les virtuts

col. 548. (T. VIII de l'*Encyclopédie théologique* de Migne; Paris, 1844.)

1. *Act.*, VI, 8-10; 54-58.

los mentidors ha coneguts los pus savis feu tornar muts los pochs e los grans a tots vensuts.

Audientes autem hec dissequebantur cordibus suis et stridebant dentibus in eum. — Can han hoyda la raho e foren vençuts per son sermo lo cor los infla sens raho cruxen les dens com a leho.

Cum autem esset stephanus plenus spiritu sancto intendens in celum vidit gloriam dei. — Quant lo sanct vehe lur voluntat no volgue socos dome armat mes alt en lo cel ell ha mirat escoltau senyors com ha parlat.

Ecce video celos apertos et filium hominis stantem a dextris virtutis dei. — Veniu escoltau que es ver hi sert lassus al cel veig yo hubert e conegui lo fill de deu que crucificaren los juheus.

Exclamantes autem voce magna continuerunt aures suas et impetum fecerunt unanimiter in eum. — Per aquest dit son molt irats los falsos juheus e han cridat prengam lo que prou ha parlat e gitem la fora la ciutat.

Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant. — Nos pot mes largull amagar lo sanct prengueren per fer lo penar fora la ciutat lo feren gitar e comensaren lo a lapidar.

Et testes deposuerunt vestimenta sua : secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus. — En los peus dun batxeller posaren les robes per mes lauger saul se nominave de primer e sanct pau los que vingueren darrer.

Et lapidabant stephanum invocantem et dicen-

tem. — Quant lo sanct vehe les pedres venir dolses li foren e no volch fugir per son senyor volgue morir e comensa axi a dir.

Domine iesu suscipe spiritum meum. — Senyor ver deu que fahest lo mon e nos trasquest dinfern pregon e puys nos donest lo teu sanct nom resep mon spirit. amen[1].

1. — 1. La leçon que nous allons lire, nous la tirerons des Actes des apôtres. Nous raconterons suivant le récit de saint Luc; nous parlerons de saint Étienne. — 2. Dans le temps que Dieu fut né, et fut ressuscité et remonté aux cieux, saint Étienne fut lapidé. — 3. Voyez, seigneurs, pour quelle raison le saint baron fut lapidé : c'est parce qu'ils voyaient que Dieu était en lui, et que par le don de Dieu il faisait des miracles.—4. Contre lui se précipitèrent les Libertins irrités, les cruels Ciliciens et d'autres d'Alexandrie. — 5. Le saint, avec les vertus de Dieu, a reconnu les menteurs; il a réduit au silence les plus savants; il les a tous vaincus, les petits et les grands. — 6. Quand ils eurent entendu ses raisons, ils furent vaincus par ses paroles; leur cœur s'enfla sans raison, et ils grincèrent des dents comme des lions. — 7. Quand le saint vit leur volonté, il ne voulut pas du secours des armes, mais il regarda dans les profondeurs des cieux. Ecoutez, seigneurs, comme il a parlé. — 8. Venez, écoutez, car cela est vrai et certain, je vois là-haut le ciel ouvert, et je reconnais le fils de Dieu que les Juifs ont crucifié. — 9. A ces mots, les faux Juifs furent remplis de colère; ils s'écrièrent : Prenons-le; il a assez parlé, et jetons-le hors de la ville. — 10. Leur orgueil ne peut se cacher plus longtemps. Ils s'emparent du saint pour le faire souffrir; ils le firent jeter hors de la ville et commencèrent à le lapider. — 11. Pour être plus légers, ils déposèrent leurs vêtements aux pieds d'un bachelier qui d'abord se nommait Saul, et qui fut appelé saint Paul dans la suite. — 12. Lorsque le saint vit venir les pierres, elles lui furent douces; il ne voulut pas fuir, mais il voulut mourir pour son Seigneur, et il se

Il m'a paru intéressant de reproduire en entier ce texte, bien qu'il ne soit pas inédit. M. l'abbé Delhoste l'a publié très exactement dans le *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*[1]; il y a ajouté une recension plus ancienne de la même épître, tirée des fragments d'un manuscrit du XV^e^ siècle ou de la fin du XIV^e^, conservé aux archives de la cathédrale de Perpignan.

« Le chant de l'épître, aussi beau que solennel, dit M. Delhoste, a quelque analogie avec celui de la Passion usité dans le pays. La notation du ms. est plus simple et préférable à celle du missel qui, au fond, est pourtant la même. — Quant à la poésie, elle était chantée sur l'air antique du *Veni Creator*, qui me semble plus pur que celui des divers antiphonaires, et porte avec lui un cachet inimitable. L'un et l'autre chant appartiennent au mode hypo-myxo-lydien ou huitième ton[2]. » Les feuillets manuscrits consultés par M. Delhoste contiennent un fragment d'une épître du même genre qui se chantait le jour de saint Jean l'Évangéliste[3].

LITURGIE DE LA SEMAINE SAINTE. — *Bénédic-*

prit à dire : — 13. Seigneur, vrai Dieu, qui avez fait le monde et qui nous avez rachetés des profondeurs de l'enfer, et qui nous avez donné votre saint nom, recevez mon esprit. Amen.

1. Année 1866, tome XIV, p. 174 à 185, sous le titre : *Noëls catalans*.

2. *Loc. cit.*, p. 179.

3. *Loc. cit.*, p. 184-185.

tion des Rameaux. Les antiennes, versets et oraisons diffèrent du rit romain. Pendant la procession, on fait devant la porte de l'église l'adoration de la croix[1]; je relève aussi cette particularité, qui montre qu'on faisait une sorte de représentation de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem : « Et sic processio egrediens per portas majores beate marie[2] vadat ad cimiterium eiusdem ecclesie. et ibi moretur donec episcopus vel capellanus egressus fuerit per portas majores : cui populus offerat ramos. Et faciant honorem sicut consuetum est » (fol. 74 r°). La procession se rendait ensuite à l'église Sainte-Eulalie, qui était l'église cathédrale.

Mercredi saint. — Après la messe, on faisait la procession pour les défunts : une première absoute était donnée dans le chœur ; on la renouvelait aux stations suivantes : au cloître, au *fonolarium*[3], à la petite porte de l'église, et enfin de nouveau dans le chœur.

1. L'usage de l'adoration de la croix pendant la procession du dimanche des Rameaux existait dans beaucoup d'églises au moyen âge, dit D. Guéranger (*Année liturgique, Temps de la Passion*, p. 223).

2. La bénédiction des Rameaux, à Elne, se faisait dans l'église de *Pulchro loco*. Le missel donne en effet, après l'ordre de cette cérémonie pour le diocèse, celui qui est observé spécialement à Elne : « Ordo supradicte benedictionis qui tantummodo servatur in Ecclesia Elnensi. »

3. Je n'ai pas trouvé ce mot dans le glossaire de Du Cange. Peut-être ce terme indique-t-il le jardin du centre du cloître, l'endroit où se faisaient les sépultures communes.

Jeudi saint. — On faisait la réconciliation des pénitents, ainsi qu'il est indiqué au Pontifical romain[1]. — A la messe, le *Gloria in excelsis* ne se chantait que si l'évêque officiait[2]. Anciennement, on portait le saint sacrement au reposoir, la messe terminée[3]. A l'époque où fut imprimé le missel qui nous occupe, la procession se faisait après la *Communion*, et l'évêque ou le célébrant revenait à l'autel pour dire vêpres. Cependant, chacun était laissé libre de suivre à cet égard l'usage qu'il préférait. Il n'est pas fait mention de chants pendant la procession : elle devait donc se faire en silence.

Consécration des saintes huiles (fol. 90 v°). — La bénédiction de l'huile des infirmes a lieu à l'autel, au coin de l'épître. L'exorcisme et la bénédiction sont faites par l'évêque et par tous les prêtres assistants. Les formules de bénédiction et d'exorcisme n'ont que très peu de différence avec le Pontificat romain. La cérémonie suivante,

1. Il y a des différences avec le rit romain. La préface du Pontifical romain n'existe pas dans le missel d'Elne.

2. La même rubrique se lit dans le manuscrit de Perpignan. Ç'a été pendant longtemps l'usage de ne chanter le *Gloria in excelsis* le jeudi saint qu'à la messe pontificale, où se consacre le saint chrême. (Le Brun, *op. cit.*, t. I, p. 172.)

3. C'est ce qui s'observait à l'époque où fut écrit le missel manuscrit de Perpignan; on y lit en effet cette rubrique : (hostia reservata) ponatur sub custodia in aliquo loco mundo reverenti cum lumine post missam (fol. 152). Le saint sacrement était porté au reposoir par le prêtre ou par le diacre, accompagné d'un thuriféraire et de deux acolytes portant des cierges.

qui ne se fait pas aujourd'hui, est à noter. Après l'oraison qui suit le *Pater*, l'archidiacre, tenant le bâton pastoral, chantait l'antienne suivante : *Cum mansuetudine et caritate humiliate vos ad benedictionem ;* et le chœur répondait : *humili voce psallentes atque dicentes deo gratias semper agamus.* Après quoi l'évêque, se tournant vers le chœur, bénissait le peuple de cette manière : *Benedicat vos deus qui per unigeniti filii sui passionem vetus pascha in novum voluit converti concedatque nobis : ut expurgato veteris fermenti contagio : nova in nobis perseveret conspersio. Amen. Et cui ad celebrandam redemptoris cenam mente devota convenistis : eternarum dapium vobiscum epulas reportetis. Amen. Ipsiusque opitulante clementia mundemini a sordibus peccatorum : que ad insinuandum humilitatis exemplum pedes voluit lavare discipulorum. Amen. Quod ipse prestare dignetur.* L'évêque ajoutait : *Et pax eius sit semper vobiscum*, et le chœur répondait : *Et cum spiritu tuo.* La procession se formait, pour porter les saintes huiles à l'évêque, dans un ordre différent du rit actuel : en tête, deux acolytes portant des flambeaux avec des cierges allumés, puis, entre deux clercs tenant chacun une croix, se plaçait un prêtre portant l'huile destinée à la confection du saint chrême ; deux thuriféraires, avec un encensoir fumant, entourent un prêtre qui porte l'huile des catéchumènes ; un troisième prêtre porte l'évangile. Puis viennent les prêtres, diacres et

sous-diacres, selon le nombre requis par le pontifical. En tête et en queue de la procession, marchent quatre prêtres ; chacun tient un bâton dont l'extrémité supporte un des coins d'un voile qui couvre toute la procession comme un dais. Le vase qui contient le baume est porté directement à l'évêque par le prêtre sacristain. La bénédiction du saint chrême et de l'huile des catéchumènes se fait au trône de l'évêque. Il y a quelques interversions dans l'ordre des prières du pontifical ; les deux prières qui précèdent l'exorcisme de l'huile sont omises au missel d'Elne, et on remarque quelques légères différences entre le texte du missel d'Elne et celui du pontifical.

Une cérémonie tout à fait spéciale à l'église d'Elne se faisait dans l'après-midi du jeudi saint à la suite du lavement des pieds : elle porte avec cette dernière le nom de *Mandatum fratrum et seniorum et Testamentum christi*, et se célébrait dans le cloître attenant à la cathédrale. L'évêque, ou, à défaut, son vicaire général, lavait les pieds des pauvres et les essuyait d'abord avec le linge dont il était ceint, puis avec des cheveux[1]. Les autres membres du clergé qui le désiraient pouvaient aussi laver les pieds des pauvres. L'évêque

1. Évidemment il ne peut être question des cheveux de l'officiant. Le texte porte : linteo quo fuerit precinctus extergat : postmodum capillis : et osculetur. Cet usage est un mémorial de l'action de sainte Marie-Madeleine à Béthanie. (*Joann.*, XII, 3.)

lavait ensuite les pieds à tous les membres du clergé, en commençant par les plus dignes, et ceux-ci venaient à leur tour laver les pieds à l'évêque ou à son vicaire. Pendant cette cérémonie, qui devait être assez longue, il était permis de se désaltérer : *inter ipsas pedum ablutiones*, dit le missel, *bibant qui voluerint : tamen cum omni moderamine*[1]. Après le chant d'une oraison, le cortège entrait dans l'église, et l'archidiacre, revêtu de ses ornements, lisait, sur le ton des leçons, l'évangile *ante diem Pasche*, qui compre-

1. Feria quinta in cena domini preparentur omnia necessaria ad mandatum fratrum et seniorum finita refectione. Cum fuerit hora mandati tabula percutiatur : et pauperes in claustrum introducantur : secundum quod dominus episcopus iusserit : vel ceteri clerici. Et cum omnes tam clerici quam laici : et fratres et pauperes in claustrum conveniunt. Tunc dominus episcopus vel si deest : ille qui vicem eius tenuerit : lavet primum pedes pauperibus : quos introduci fecerit : et linteo quo fuerit precinctus extergat : postmodum capillis : et osculetur : et singulis singulos denarios exsolvat. Hoc idem faciant et ceteri clerici qui voluerint. Interim omni clero per ordinem constituto dicat cantor antiphonam *cena facta*, et ceteras. Et sic ablutis pedibus pauperibus episcopus ipse : vel si defuerit : ille qui vices eius tenuerit : incipiat lavare pedes omnium clericorum per ordinem : et capillis et linteo quo fuerit precinctus extergere : et osculare. Omnium vero pedibus lotis : accedunt ad episcopum vel ad eius vicarium seniores : et abluunt eius pedes ordine predicto. Hec ablutio debet incipi a maioribus sicut beatus Augustinus dicit : dominum primo venisse ad petrum. Et ut quoquo modo salvatoris cena representetur : in qua fuit hec ablutio prefigurata : et posteris ad imitandum humilitatis exemplum contradicta. Inter ipsas pedum ablutiones bibant qui voluerint : tamen cum omni moderamine (fol. 99).

nait les chap. XIII, XIV, XV, XVI et XVII de saint Jean. Lorsqu'on était arrivé aux mots *surgite eamus hinc*, on se formait en procession, et le clergé et les laïques se rendaient au réfectoire; au milieu de la salle était un pupitre en fer, et l'archidiacre s'y rendait pour continuer la lecture de l'évangile. Le clergé se plaçait à table autour de l'évêque, les laïques plus loin, et on servait abondamment d'abord du nectar[1], puis du vin; mais l'assistance devait en user sobrement. Au moment de boire pour la seconde fois, l'évêque faisait signe au lecteur de s'arrêter; deux serviteurs apportaient chacun un vase rempli de vin, que l'évêque bénissait et qui était versé à chacun. La lecture de l'évangile terminée, on rentrait processionnellement à l'église[2]. Une cérémonie avec laquelle

1. A Chalon-sur-Saône, pendant les huit jours qui précèdent Noël, on se rendait processionnellement au réfectoire après vêpres, et on servait du vin et du nectar à ceux qui avaient assisté au chœur. A Nantes existait une coutume analogue. Plus tard, cette distribution fut remplacée par un don en argent: c'est notamment ce qui avait lieu à Barcelone au XIV^e^ siècle. — V. Du Cange, *Glossarium med. et inf. latinitatis,* éd. Henschel, t. IV, v° *Nectar*.

2. Cum dixerit. *Surgite eamus hinc.* Precedentibus ceroferariis omnes tam clerici quam laici pergant in refectorium. In cuius etiam medio ferreum lectricum sit preparatum: ubi cum venerit diachonus facto silentio et secum circumstantibus ceroferariis : incipiat legere evangelium. Clericis quoque solito more post mensas et iuxta episcopum residentibus : et laicis in ceteris locis honeste collocatis : primo nectar : secundo vinum omnibus abunde ministretur : et bibant omnes cum sobrietate. Cum vero secundo bibere

celle-ci a une lointaine analogie, la bénédiction de l'agneau pascal et le festin qui suivait, avait lieu le jour de Pâques à Rome pendant le moyen âge. On peut en lire le détail dans l'*Année liturgique* de D. Guéranger[1].

Vendredi saint et samedi saint. — L'office de ces deux jours est le même en substance que celui du missel romain; il serait trop long de mentionner les points de détail sur lesquels ils diffèrent, et qui n'ont souvent qu'une importance secondaire. Il suffira de signaler le rit suivant pendant le chant de la Passion, le vendredi saint : lorsque le prêtre prononce les mots *partiti sunt vestimenta mea*, deux sous-diacres ou deux clercs se présentent aux extrémités de l'autel, élèvent un suaire qui y avait été déposé et le plient comme s'ils le dérobaient. — A la procession du même jour, lorsque l'officiant retire le saint sacrement du reposoir, il dit à haute voix ces paroles : *hoc corpus quod pro vobis tradetur. hic calix novi testamenti est in meo sanguine dicit dominus*[2]. Le

ceperint : dominus episcopus innuat legenti : ut taceat : et duo servitores ciphos vino plenos tenentes : dicatur *Benedicite.* Et episcopus *Potum caritatis benedicat dextera dei patris.* Et cum responsum fuerit *Amen.* Bibant omnes sobrie. Finito vero evangelio : precedentibus ceroferariis omnes in ecclesiam redeant ordinate (fol. 99 v° et suiv.).

1. *Temps pascal*, t. I, p. 207-209.

2. Dans le missel manuscrit de Perpignan, c'est pendant le retour de la procession que le prêtre prononce ces paroles : *hoc corpus quod pro vobis tradetur. hic calix novi testamenti est.* Le peuple ne répond rien.

clergé fléchit les genoux et répond : *hoc facite quotiescumque sumitis in meam commemorationem.*

Le samedi saint, après la bénédiction du feu nouveau, on n'allume pas de cierge et on ne chante pas *Lumen christi.* Mais cette cérémonie du missel romain est remplacée par une autre qui s'accomplit après le chant du *Kyrie.* On distribue à chaque clerc du chœur, majeur ou mineur, un cierge d'un quarton; aux enfants de chœur, on donne une chandelle de la longueur d'une palme[1]. L'évêque, tenant le cierge dans ses mains jointes, se tourne vers le chœur et chante à trois reprises *accendite.* Le clergé fléchit chaque fois les genoux et répond *Deo gratias*[2]. Chacun allume alors son cierge, qu'il conserve allumé jusqu'à l'offertoire; puis l'évêque ou le chapelain, tourné vers le chœur, chante trois fois *Christus Dominus resurrexit*, et, chaque fois, le clergé et le peuple se mettent à genoux et répondent *Deo gratias.* C'est à ce moment qu'on allume les lampes de l'église. L'officiant entonne le *Gloria in excelsis* en tenant le cierge dans ses mains jointes[3].

1. Sacrista tradat unum cereum unius quartoni unicuique clerico de choro maiori quam etiam de minori : et scolaribus unicuique palmum candele (fol. 120).

2. Le même rit est indiqué dans le manuscrit de Perpignan.

3. Dans le manuscrit de Perpignan, le prêtre, avant de dire l'*alleluia,* doit réciter une longue prière de saint Augustin commençant par ces mots : Ad te loquor quia et de te loquor verbum.

LITURGIE DU MARIAGE. — Les rubriques sont les mêmes dans le missel d'Elne et dans le manuscrit de Perpignan. Les fiancés se présentent devant l'autel, et le prêtre, revêtu des ornements sacrés, commence la messe et récite le *Confiteor;* puis il se tourne vers les futurs époux. La fiancée a apporté quatre pains et une amphore de bon vin pour servir d'arrhes. Un des *spandarii*[1] prend un de ces pains, enveloppé d'un linge, et le présente avec l'anneau au prêtre qui bénit ces espèces d'arrhes[2]; le prêtre remet l'anneau au fiancé et lui prend la main droite pendant que celui-ci dit : *Ego talis spondeo te talem per legalem coniugem*[3]. L'époux place alors l'anneau sur la main droite de l'épouse, en disant : sur le premier doigt, *In nomine Patris;* sur le deuxième, *et Filii;* sur le troisième, *et Spiritus sancti;* sur le quatrième, *Amen;* et, en prononçant ce dernier mot, il lui passe l'anneau au doigt[4]. Le prêtre célèbre alors

1. *Unus spandariorum.* — Manuscrit de Perpignan : *spanderiorum.* — Ce mot ne se rencontre pas dans le glossaire de Du Cange. Il s'agit sans doute des *garçons d'honneur.*

2. Olim in sponsalibus arrharum nomine plerumque annuli tradebantur. Ferraris, *Prompt. biblioth.,* v° *Arrhæ* (t. I, col. 821, n° 40, éd. Migne. Paris, 1858).

3. Cette formule, traduite en langue vulgaire, est encore celle dont les époux se servent pour contracter mariage, suivant le dernier rituel du diocèse de Perpignan, imprimé en 1845.

4. Cet usage de placer l'anneau sur tous les doigts, à commencer par le pouce jusqu'à celui où il est enfin fixé, se trouve dans plusieurs anciens rituels, notamment à Lyon et

la messe de la Sainte-Trinité, avec oraison, épître, évangile, secrète, communion et postcommunion *de nuptiis*. Il peut, à la place, suivant sa dévotion ou celle des époux, dire la messe du Saint-Esprit, ou de la sainte Vierge, ou toute autre.

Aussitôt la messe terminée, le prêtre se tourne vers les époux et les couvre d'une étole, plaçant une des extrémités sur les épaules du mari, l'autre sur la tête de la femme, et formant un nœud devant leur visage. Il fait sur eux le signe de la croix, récite plusieurs versets, une oraison et une préface qui n'est autre que la bénédiction solennelle que, selon le rituel romain, le prêtre donne aujourd'hui aux époux pendant la messe, avant le *Pater*.

Ces prières terminées, a lieu la tradition solennelle de l'épouse à l'époux. Le prêtre fait le signe de croix sur eux et, étendant la main sur leur tête, recite la formule suivante : *Deus abraam : et deus isaach : et deus Iacob sit vobiscum. Et ipse vos coniungat : impleatque benedictionem suam in vobis*[1]. Il récite encore séparément la même prière sur la femme, puis sur le mari, en la faisant précéder du signe de la croix.

Telles sont les particularités principales que présente le missel d'Elne. Toutes ces coutumes sont aujourd'hui tombées en désuétude ; mais, en

à Reims. (Pascal, *Origines et raison de la liturgie catholique*, col. 755.)

1. Tobie, VII, 15.

les recherchant parmi les anciens livres liturgiques, on pourrait, pour chaque contrée, reconstituer en partie sa vie religieuse au moyen âge et y trouver souvent l'explication ou l'origine de quelques-uns de ces usages, qui, dans certains pays, se sont encore conservés jusqu'à nous, et dont la signification se perd de plus en plus.

P. S. — Depuis que ce travail a été présenté à la Société, M. le colonel Puiggari — à qui tout ce qui concerne le Roussillon est familier — a eu la gracieuseté de me communiquer une épître de saint Étienne en catalan, tirée d'un manuscrit du XIII^e^ siècle, appartenant à l'église d'Ager (province de Lérida), et coté sous le n° 2563. Bien que présentant des différences au point de vue de la langue, ce texte paraît avoir la même origine que celui du missel d'Elne. L'épître du ms. d'Ager, qui contient quelques strophes de plus que la nôtre, a été publiée par le journal *La Veu del Montserrat* dans son numéro du 27 septembre 1879, p. 132.

D'un autre côté, je suis heureux d'exprimer ma reconnaissance à M. l'abbé Rance, professeur à la Faculté de théologie d'Aix, qui a bien voulu m'adresser la version provençale de l'épître de saint Étienne qui se chante encore aujourd'hui à Aix, à l'église Saint-Sauveur, le jour de Saint-Étienne, à la messe du peuple. Cette épître a été composée en 1655, et elle offre une telle ressem-

blance avec l'épître d'Elne, qu'on ne peut guère douter qu'elle ne tire son origine de cette dernière. L'identité des expressions dans un grand nombre de strophes est frappante. L'épître provençale contient une strophe préliminaire et trois strophes finales qui ne se lisent pas dans le missel d'Elne.

LE CHAR

DE LA

SÉPULTURE GAULOISE

DE LA BOUVANDAU

COMMUNE DE SOMME-TOURBE (MARNE).

Par M. E. Flouest, membre résidant.

Lu dans la séance du 13 mai 1885.

LAST LIBRARY

M. Counhaye, de Suippes, m'a obligeamment communiqué le dessin en couleur de pièces en bronze ajouré ayant garni, à son extrémité, le timon d'un char antique. Elles ont été recueillies, en février dernier, dans une sépulture gauloise, au lieu dit *la Bouvandau*, à quinze cents mètres à l'ouest du village de Somme-Tourbe.

Cette sépulture, comme toutes ses pareilles dans le département de la Marne, avait été établie dans une grande fosse rectangulaire, dont les dimensions s'étaient trouvées déterminées par le volume du char qu'on y avait déposé avec le mort de qualité dont il constituait la couche funèbre. Elle mesurait $3^{m}60$ en longueur sur $1^{m}85$ en largeur et $1^{m}15$ en profondeur.

Elle avait été bouleversée à une époque ancienne, probablement lors des invasions franques, par des violateurs désireux de faire butin des objets précieux qu'elle contenait. M. Counhaye ne se laissa pas décourager par la prompte remarque qu'il en fit ; il savait que les pillards, n'ayant pas une notion bien exacte des conditions dans lesquelles ces inhumations s'étaient accomplies, avaient habituellement opéré de la façon la plus sommaire. Les traces de violation s'arrêtant au voisinage des pieds, il recueillit dans cette partie de la fosse les fragments de trois vases en terre, dont un seul, haut de 0^m40 et ayant une circonférence maximum de 1^m27, a pu être reconstitué. Il a la forme d'un cône renversé et montre, tracés au burin, au-dessous de l'orifice, des grecques et des losanges ornementaux.

En même temps, M. Counhaye constatait que la petite fosse qu'il était d'usage de creuser de ce côté, en avant de la grande, pour y déposer le harnachement des chevaux, ainsi que l'étroite tranchée les reliant l'une à l'autre en livrant passage au timon, n'avaient été ni soupçonnées, ni par conséquent découvertes. Poursuivant donc sa fouille dans cette direction, il reconnut à la tranchée de communication, ouverte à 0^m60 au-dessus du fond de la grande fosse, une largeur de 0^m12 et une longueur de 0^m35. La petite fosse, dans laquelle elle débouchait, était profonde de 0^m70, large de 0^m55 et longue de 1^m30. C'est

dans le quadrilatère dessiné par elle que furent recueillis, de chaque côté de l'orifice de la petite tranchée intermédiaire, et, par conséquent, en exemplaire double :

1° Une étroite bande de fer transversalement pliée en demi-tube et courbée en arc évasé, dans le sens de la longueur qui est de 0^m40 ; le point de la convexité maximum ne correspond pas exactement toutefois à la moitié de la longueur et laisse un côté de l'arc moins rapidement infléchi que l'autre ;

2° Un mors de cheval en fer, du type dit brisé, se montrant dans toutes les sépultures antiques de la Champagne ; il est formé de deux grands anneaux reliés entre eux par une barre transversale composée de deux tiges se terminant en boucle et s'ajustant par la pénétration réciproque de deux de ces boucles ;

3° Un anneau libre en fer, de petite taille, sans caractère particulier ;

4° Un petit bouton en bronze, à queue forée, avec plaquette de corail sertie à la face externe ;

5° Deux chaînettes en bronze, à maillons annelés pénétrant les uns dans les autres, et soudés au point de jonction des extrémités du fil qui les constitue. Ces chaînettes, au nombre total de quatre, sont longues de 0^m20 et se rattachent à de légères tiges de fer trop dénaturées par la rouille pour qu'on puisse en reconnaître le fonctionnement originaire.

Dans la petite tranchée, on recueillit, près de son extrémité, et presqu'en contact avec les bandes de fer courbées en arc, trois pièces en bronze mince, gisant l'une à la suite de l'autre. Deux sont cintrées dans le sens de leur largeur, de forme triangulaire et découpées à jour dans un but décoratif. La troisième, légèrement infléchie dans le sens longitudinal, comme une pointe de crochet, constitue une sorte de tube légèrement conique, à parois pleines et se terminant, au côté où il est fermé, par quelques moulures et un sphéroïde de caractère ornemental.

Les bandes incurvées qui ont été mentionnées tout d'abord et ces trois pièces de bronze sont les produits les plus intéressants de cette découverte.

Les bandes en fer garnissaient évidemment, en lui servant d'armature, la partie supérieure du joug s'appliquant sur le cou des chevaux pour la traction du char. Procédant exclusivement d'un souci de solidité, elles n'avaient aucune valeur d'agrément ; leur raison d'être était tout à fait utilitaire : aussi se trouvaient-elles recouvertes, comme le reste de l'appareil, d'un tissu, de couleur éclatante sans doute, dont la trame, moulée par l'oxydation, apparaît sur leur face dorsale.

Les trois pièces de bronze avaient été fixées à cette partie du timon qui, s'élevant à la hauteur du joug, afin de s'appuyer sur lui, dépassait l'encolure des chevaux. Surgissant ainsi au dehors,

Garniture ornementale de l'extrémité du timon, dans son ensemble.

elle fournissait une surface éminemment propre à la décoration.

Cette décoration se composait d'abord, en allant du point de jonction du joug et du timon à l'extrémité de celui-ci, de deux plaques trian-

Une des deux plaques triangulaires semblables, opposées par leur pointe.
(Réduction à 1/2.)

gulaires, ajourées, appliquées bout à bout et maintenues en connexion au moyen d'une broche ou clou ornemental à tête de corail. La préoccupation de consolider le bois n'était pour rien dans l'intervention de la feuille de bronze à laquelle ces pièces ont été empruntées. Elle avait été choisie très mince, afin de rendre plus facile l'exécution des multiples et complexes découpures qui en occupent la surface, ou en festonnent le bord.

L'élément fondamental de ces jours est l'opposition, par affrontement et adossement alternatifs, de cette figure sinueuse rappelant la forme de la lettre S, qui a eu souvent, dans les temps reculés, une valeur symbolique, mais souvent aussi, aux époques moins éloignées de nous, une simple valeur décorative et de fantaisie. C'est à ce dernier titre qu'elle se montre ici. L'élargissement de la partie médiane, contrastant avec la gracilité et la variabilité de volutes terminales plus ou moins chargées d'expansions parasites, s'écarte trop du type essentiel et hiératique pour qu'on puisse hésiter à cet égard. Ce n'est point d'ailleurs dans les conceptions essentiellement gauloises qu'il faut chercher l'inspiration suivie par le décorateur. Il paraîtrait plus rationnel de la rattacher aux objets de luxe que le commerce ou le butin de guerre apportaient des contrées où l'influence du génie artistique de la Grèce régnait sans partage. Il est plus d'un produit de style classique

où la même alternance des figures sinueuses est un élément considérable du décor.

Ce motif, d'un effet si harmonieux, avait rencontré dans l'est de la Gaule une particulière faveur. On le retrouve fréquemment sur les objets les plus divers, témoin, entre autres antiques de choix, le disque en or d'Auvers [1], le casque d'Amfreville [2], la buire en bronze du tumulus de Wald-Algesheim [3] et le vase peint de la Cheppe récemment découvert par M. Aug. Nicaise [4]. Le dessin en est généralement assez correct, mais il n'a pas toujours l'uniformité et la disposition symétrique qu'y mettraient nos ornemanistes modernes. Les artisans de la Gaule semblent avoir ignoré l'usage du poncif : on dirait qu'ils traçaient leurs esquisses à main levée et sans retouche ; de là, dans l'agencement général, des irrégularités, des disproportions partielles et des défauts de concordance. Le regard n'a que trop l'occasion d'en être choqué dans les découpures étudiées en ce moment.

Serait-ce afin d'empêcher les yeux de s'y trop arrêter et de les attirer sur un autre point, que leur auteur a rehaussé de substances assimilées

1. V. *Bull. Soc. des antiquaires de France,* année 1883, p. 164.

2. V. *Gazette archéologique,* année 1883. (Mémoire de M. de Lasteyrie sur la *Phalère en or trouvée à Auvers.*)

3. Au Musée de Saint-Germain. V. *Revue archéologique,* 3e série, tome II, 1883, p. 201.

4. V. l'*Époque gauloise dans le département de la Marne,* par Aug. Nicaise.

aux pierres précieuses celui de leurs bords où le métal devait rester intact?

Pour concilier l'obligation de lui laisser toute sa consistance à l'endroit où il s'adaptait transversalement à la convexité du bois, avec le désir de n'en laisser aucune partie en dehors de l'ornementation, il y avait ménagé, au moyen d'un léger refoulement de la matière entre des moulures marginales tracées au repoussé, des bates oblongues. Elles ont reçu, à défaut de plaques de corail exigeant pour leur incrustation une profondeur et une épaisseur plus grandes, ces vitrifications rouge-cerise déjà rencontrées plusieurs fois sur des pièces de luxe dans les cimetières de la Marne[1].

A la suite des appliques triangulaires se touchant par leur pointe et maintenues au moyen d'une sorte de clou, dans la tête duquel était enchâssé du corail en large rondelle bombée, venait l'armure tubulaire de l'extrémité du timon. Elle est en forme de rostre. Sa mission protectrice y avait interdit tout évidement du métal : son épaisseur et sa continuité étaient les premières conditions de sa force de résistance. Obligé de renoncer au découpage, le décorateur s'en était dédommagé au moyen de moulures termi-

1. Le mode de fabrication en a été révélé par les découvertes de M. Bulliot dans l'oppidum du mont Beuvray. Voy. l'*Art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne*, par J.-G. Bulliot et H. de Fontenay, dans les *Mémoires de la Société éduenne*.

nales, et d'un sphéroïde interposé, d'un profil assez élégant. Puis il avait tracé au burin, à la partie antérieure, un fleuron polypétale allongé

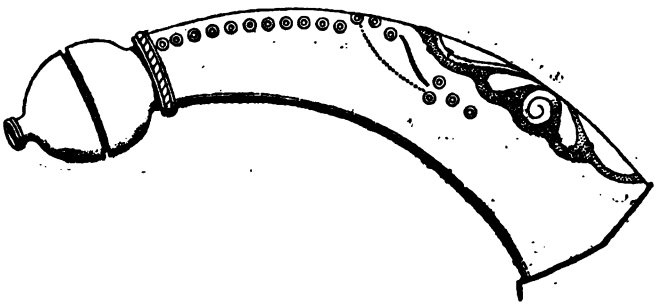

Pièce terminale du timon.
(Réduction à 1/2.)

d'un excellent dessin et d'une exécution remarquable par la sûreté de main qu'elle atteste. Un semis au pointillé en suit, comme une frange, l'évolution dans toute son étendue et en fait ressortir la configuration. Une double rangée de ces cercles centrés, qu'on obtenait par l'application d'un poinçon, s'aligne sur l'axe longitudinal et relie le fleuron aux moulures de l'extrémité. Le raccord se fait au moyen de courbes se combinant elles-mêmes avec trois groupes de cercles centrés symétriquement emplacés au milieu et sur les côtés.

Malgré des imperfections de détail, et en réservant, pour un goût délicat, les critiques dues à sa

profusion, cet ensemble décoratif ne manquait pas de caractère et méritait d'être connu.

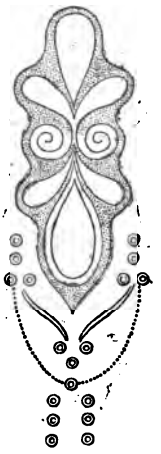

Le fleuron (réduit) de la pièce terminale.

On peut augurer de l'ornementation de la caisse et des roues du char par celle du timon : il n'est pas douteux que le char de la Bouvandau eût un grand air de magnificence. Il est évident que toutes les parties visibles en avaient été recouvertes de feuilles de bronze ajourées, et, quand on se représente ce bronze fourbi et de l'éclat le plus brillant, on s'étonne moins de l'hyperbole probable des auteurs anciens montrant les *Principes civitatum* de la Gaule circulant dans des chars d'or et d'argent [1]. On comprend aussi, puisqu'au jour de

1. V. notamment Justin, III, 3.

la mort ces chars étaient enfouis dans les sépultures avec une foule d'objets de prix, la justesse de cette indication de César : *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica*[1].

On se rend compte enfin des phases par lesquelles a passé l'ancien char de guerre pour devenir et n'être plus, dans les derniers temps de l'autonomie, qu'un char de luxe et de parade.

Au temps où il servait pour la bataille dans les conditions indiquées par Strabon, et surtout par Tite-Live (X, 28), il était bardé de fer, afin de résister au choc de l'ennemi. Les tumulus d'Apremont, dans la Haute-Saône[2], de la Garenne et de la Motte, aux Mousselots de Sainte-Colombe, dans la Côte-d'Or[3], la sépulture de Sept-Saulx, en Champagne[4], montrent comment on avait réussi à y combiner les nécessités de la protection avec la convenance d'une construction légère et d'agréable effet. Mais, lorsque les mœurs guerrières perdirent faveur, lorsque la fixité au sol conquis diminua les occasions de rencontres et de conflits, l'armure en fer, jugée d'une fabrication trop pénible, fut remplacée par des appliques en bronze plus souples, plus propres à la

1. *De Bel. Gal.*, VI, 19.

2. V. Mémoire de E. Perron, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, année 1880.

3. V. *Bull. de la Soc. des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, année 1875.

4. V. Aug. Nicaise, *l'Époque gauloise dans le département de la Marne*, 1884.

décoration, partant plus propices aux recherches de la somptuosité. Le revêtement métallique resta d'abord continu, comme il l'avait été pour le fer ; témoin : le char du tumulus de Vilsingen, dont M. Cournault a dessiné les débris[1], et ceux des tombelles d'Anet, décrits par M. de Bonstetten[2]. Puis, peu à peu, les *jours* se substituèrent aux simples gaufrures et la juxtaposition de teintes différentes étant enfin apparue comme un nouvel élément d'attrait pour le regard, on adjoignit au métal les incrustations de corail, ou ces vitrifications superficielles dont on venait de découvrir le secret. C'est l'époque des chars de Chassemy[3], de Somme-Bionne[4] et de la Gorge-Meillet[5].

Si luxueux qu'ils aient été, celui de la Bouvandau de Somme-Tourbe les a peut-être dépassés en éclat extérieur, et on doit savoir gré à M. Counhaye de l'avoir signalé avec un empressement si méritoire.

1. Ces dessins sont au département des estampes à la Bibliothèque nationale.

2. V. *Notice sur les tombelles d'Anet, canton de Berne,* par le baron de Bonstetten, 1849, in-fol.

3. V. *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* par Ed. Fleury, première partie.

4. V. la *Champagne souterraine,* par M. E. Morel, fascicule 2.

5. V. la *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet,* par E. Fourdrignier.

SUJETS DÉCORATIFS

EMPRUNTÉS

AU RÈGNE ANIMAL

DANS L'INDUSTRIE GAULOISE

Par le baron J. DE BAYE, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 23 janvier 1884.

Dans le cours de l'année dernière, nous avons appelé l'attention de la Société sur les *sujets décoratifs empruntés au règne animal, dans l'industrie gauloise*. Nous avons alors cité les objets que nous connaissions, et que nous avions longtemps étudiés. Depuis la communication de notre rapport, nos recherches nous ont procuré de nouveaux documents. Les résultats que nous avons obtenus faisant suite à notre premier mémoire, dont ils sont pour ainsi dire le complément, nous avons l'honneur de vous les soumettre.

Un collier orné de têtes humaines, trouvé à Aulnizeux (Marne), avait seul été mentionné. Actuellement nous pouvons ajouter trois autres torques, de la même époque, pareillement ornés de têtes humaines. Ces objets proviennent tous du département de la Marne. Le nombre de ces parures

remarquables s'élève ainsi aujourd'hui à quatre.

1° Le torques d'Aulnizeux précédemment communiqué et figuré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*[1].

2° Un torques de Bussy-le-Château (fig. 1 et 2), canton de Suippes. Cet ornement a été découvert par M. Counhaye, de Suippes, le 24 mars 1874,

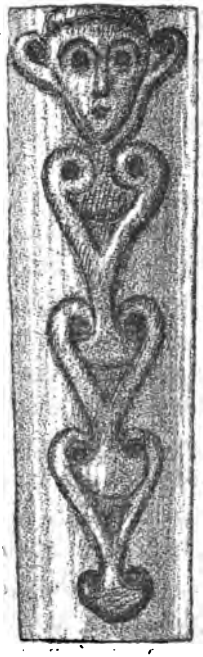

Fig. I.

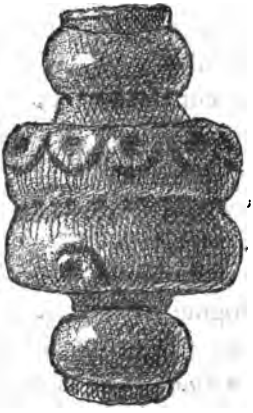

Fig. II.

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 5e série, t. IV, p. 126.

au lieu dit : le Mont Desclus. Il a été trouvé dans une sépulture, entourée d'un fossé circulaire, mesurant dix mètres de diamètre. La même tombe contenait, conjointement avec le torques, un beau vase rouge, orné de dessins de couleur brune.

Ce collier a été coulé, et le mode de fermeture paraît être le même pour les torques d'Aulnizeux, de Bussy et de Courtisols. La tête humaine qui l'orne est imberbe. Les figures formant l'ornementation du fourreau de l'épée de Marson, conservé dans la collection de M. Morel, sont également imberbes. Ces figures sont en bronze repoussé. Le procédé de fabrication n'est pas le même que celui du torques, mais il semble que la variété dans le mode d'exécution ne donne que plus de signification à l'absence de la barbe. Cette particularité est-elle suffisante pour autoriser cette conclusion : Les Gaulois de la Champagne ne portaient point de barbe? Le mobilier funéraire de nos sépultures champenoises ne contenait pas cependant de rasoirs. Malgré ce détail négatif, il y a lieu de donner une interprétation qui trouverait son appui dans l'histoire. En effet, M. de Belloguet, résumant plusieurs historiens anciens, a dit : « Nous savons d'ailleurs, par Diodore, que « les Gaulois se rasaient complètement la barbe, « ou qu'ils la portaient assez courte; mais les « nobles, dit cet historien[1], conservaient tou-

1. Diod., v-28; Strab., IV, p. 163; éd. Did.; Pline, xi-47; Dion., XLVI-55.

« jours des moustaches, qui devenaient tellement « longues qu'elles les gênaient pour boire et pour « manger[1]. »

Les figures représentées sur le torques de Bussy sont exécutées avec art, avec une supériorité de travail qui ne se retrouve point sur le torques d'Aulnizeux. Il y a dans ce dernier quelque chose de rudimentaire dans les lignes de la tête, dont les traits ne sont que de simples coups de burin, pour les yeux, le nez et la bouche. Sur le torques de Bussy, les yeux, ronds, sont surmontés de sourcils arqués très accentués et le nez est en relief. Les deux têtes humaines ornant ce torques, entourées d'une double ligne faite au burin, sont représentées sur la partie la plus développée du collier pendant sous le menton. Cette disposition en favorisant l'effet, elles étaient ainsi parfaitement visibles. La partie qui portait ces figures constitue dans tous les colliers dont nous avons à parler celle qui était la plus ornée de la parure. Le diamètre du collier de Bussy est de 118 millimètres.

3° Le collier de Cernay-les-Reims (fig. 3) appartient à M. Bosteaux, maire de Cernay-les-Reims, qui nous a très obligeamment communiqué les renseignements que nous lui avons demandés. Ce torques provient de la nécropole gauloise des Barmonts, qui s'étend sur une superficie d'environ cinq hectares. Le sommet de la colline des

1. *Ethnogénie gauloise* du baron R. de Belloguet, p. 87.

Barmonts est un des contre-forts du mont Berru.

Le torques de Cernay est un de ces colliers dont la tige métallique augmente graduellement en grosseur, en se chargeant de plus en plus

Fig. III.

d'ornements de chaque côté, jusqu'aux deux extrémités formant l'ouverture. Cette partie présente donc deux sortes de gros tampons représentant deux disques, ou des sphères comprimées.

Les deux extrémités s'écartent, en saisissant les bouts qui sont en tampons, le torques faisant ressort. Le torques de Cernay est orné de dessins en S souvent répétés. Ce motif est caractéristique ; il se rencontre fréquemment en Champagne. Les deux têtes humaines en relief sont très rapprochées des tampons et séparées seulement par une sphère régulière. Dans la partie du torques où la tige de bronze commence à se couvrir d'ornements, ces derniers paraissent naître d'une palmette trifoliée. Cette palmette se voit aussi sur le casque de Berru, dans la partie au-dessus du point d'attache de la jugulaire. Les têtes du torques de Cernay sont parfaitement en relief. Elles ne sont pas seulement indiquées par le burin comme à Aulnizeux. Le cou forme retraite avec moins de relief que la tête, qui ressort ainsi plus nettement. Le visage est plus allongé que dans les autres torques ; le nez, proéminent, forme une ligne droite qui se prolonge, pour former les sourcils en se séparant. De profil, la ligne formée par le nez est le prolongement de la ligne du front, avec laquelle elle se confond. Les sourcils apparaissent d'une manière fort exagérée par leur longueur et la forme cintrée fortement prononcée. Leur prolongement, qui atteint les tempes, présente une anomalie qui frappe l'attention. Les yeux, sur le spécimen de torques dont nous parlons, sont en relief, et non en creux, comme sur le collier d'Aulnizeux. L'organe est en amande et

souligné d'un coup de burin dessinant le bas de la paupière inférieure. La bouche, aussi formée d'un coup de burin, est très rapprochée des narines. C'est là un trait caractéristique de la beauté antique. Plusieurs reliefs étroits et longs, formant des lignes parallèles, naissent pour ainsi dire du point où les sourcils se terminent à la hauteur des joues et suivent le cou, qu'ils couvrent

Fig. IV.

de chaque côté. C'est évidemment la représentation de longs cheveux, droits, lisses et pendants. Il est difficile de déterminer si la figure est celle d'une femme ; la longueur de la chevelure ne saurait du reste fournir un argument, puisque les Gaulois des bords de la Marne portaient de longs cheveux.

4° Le collier de Courtisols (fig. 4, 5 et 6) a été découvert par M. Léon Morel. Selon l'opinion de

Fig. V.

cet archéologue, il ornait le cou d'une femme, dont le bras portait un bracelet de bronze ajouré, avec solution de continuité, et un autre bracelet en jayet. Le torques, malgré la belle patine dont il est revêtu, est en cuivre rouge et non en bronze, M. Morel l'a affirmé.

Les têtes du torques de Courtisols sont placées près des sphères comprimées qui forment la plus grosse et la plus massive partie des extrémités. Les deux têtes sont placées de chaque côté. Le reste de l'ornementation du collier de Courtisols reproduit les sujets habituels des parures gauloises, c'est-à-dire l'S se terminant par des spirales. Un autre ornement de la forme suivante, qui se retrouve sur la tige du torques de Bussy, où il est disposé en série, rehausse ainsi la parure.

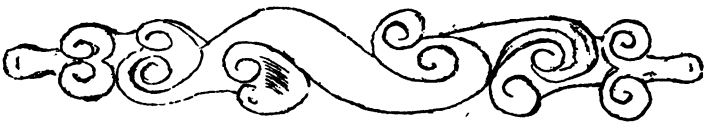

Fig. VI.

Les têtes du collier de Courtisols sont bien accentuées, les pommettes sont saillantes, les yeux en amande et la saillie formant les sourcils se terminent en spirales de chaque côté du visage. Cette disposition a suggéré la pensée d'y reconnaître une tête de bélier. Dans le collier de Courtisols, la partie qui touchait à la nuque porte des

ornements d'un relief moins accusé que ceux de la partie pendant sur la poitrine.

Les quatre colliers ornés de têtes humaines dont nous venons de parler sont tous d'un petit diamètre. Le collier d'Aulnizeux a 140 millimètres. Le collier de Bussy-le-Château, 118 millimètres. Le collier de Cernay-les-Reims mesure 120 millimètres. Le collier de Courtisols a aussi 123 millimètres seulement.

Sur le premier, les têtes humaines sont au nombre de six. Le second et le troisième en ont seulement deux. Le quatrième enfin porte quatre têtes humaines.

NOTICE

SUR LA

CAVEA DE ROOB

OU

SCHERIAT-EL-MANDOUR.

Par M. E.-G. Rey, membre résidant.

Lue dans la séance du 10 décembre 1885.

En 1844, quand l'Institut de France entreprit la publication des historiens des Croisades, les commissaires élus par l'Académie insistèrent vivement sur la nécessité de compléter ce grand travail en l'enrichissant de cartes, de plans, de mémoires et de notes consacrés à la géographie historique de la Syrie au moyen âge[1].

Une carte de l'itinéraire des Croisés, accompagnée d'une courte notice géographique et de quelques identifications de localités, parut en tête du premier volume. Malheureusement, on s'en tint là, et les rares notes géographiques qui se rencontrent dans les volumes suivants ne sont pas exemptes d'erreurs.

1. *Hist. occid.*, t. I. Introduction, p. xiv.

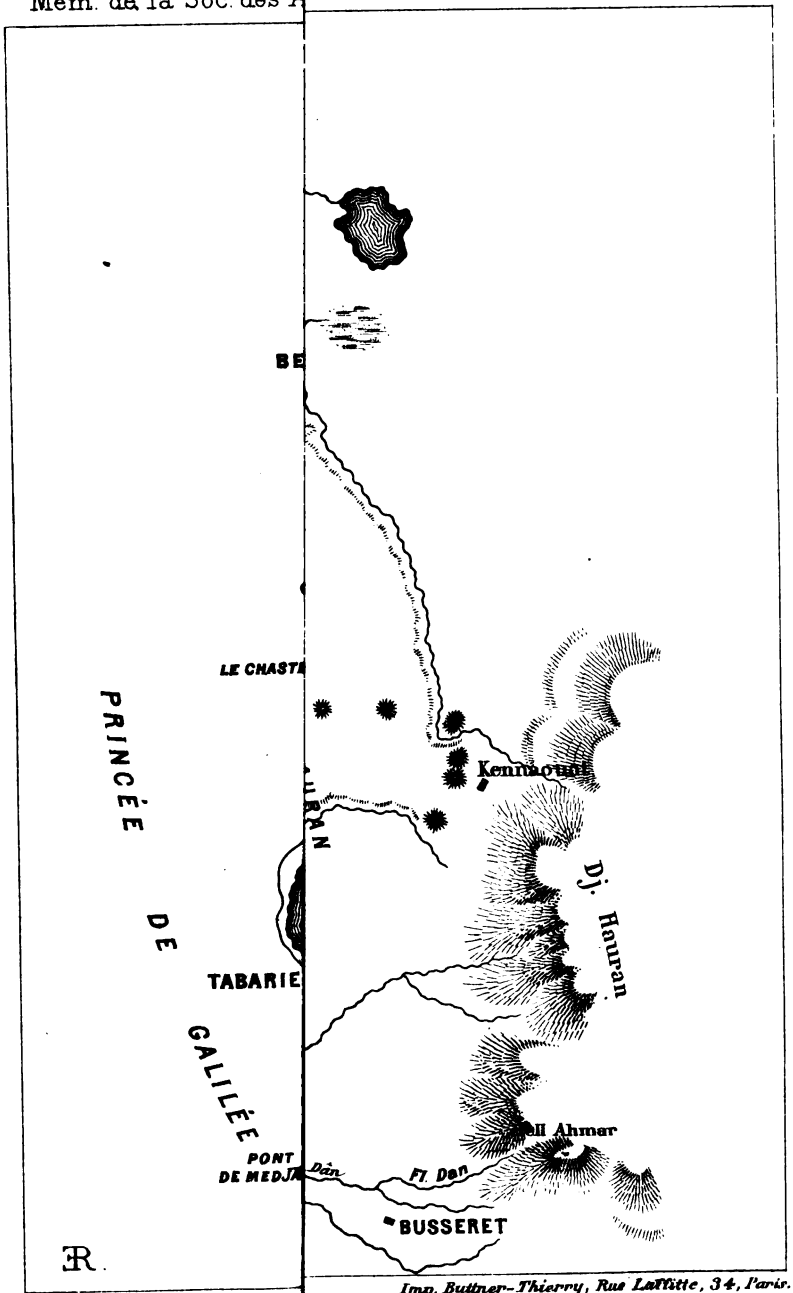

Imp. Buttner-Thierry, Rue Lafitte, 34, Paris.

HOUR.

On peut dire qu'il y a peu de temps encore, tout était à faire en ce qui touche la géographie historique des principautés franques de Syrie ; il est donc tout naturel que certaines imperfections soient à signaler.

Depuis 1864, je n'ai pas cessé de m'occuper de cette importante question, et, aujourd'hui, je vais essayer de fixer les limites de la Princée de Galilée vers Damas ; c'était jusqu'ici une des lacunes importantes qui restaient à combler.

Guillaume de Tyr parle fréquemment de la *Cavea de Roob*, qui, à dater de l'année 1111, paraît avoir formé la limite orientale des possessions franques situées à l'est du lac de Tibériade. J'ai recherché quel accident topographique pouvait être identifié avec la *Cavea de Roob*. Par l'étude du terrain et la comparaison des textes des historiens, tant orientaux qu'occidentaux, j'ai été amené à penser que ce ne pouvait être que la profonde vallée creusée dans le plateau du Djolan par le Scheriat-el-Mandour (le Hieromax), où se réunissent les nombreux affluents de ce cours d'eau dont plusieurs sont mentionnés par les historiens des Croisades.

Dans une précédente étude sur les territoires occupés par les Francs, à l'est du lac de Tibériade et du Jourdain, j'ai établi qu'ils possédaient, de ce côté, un canton important nommé la *terre de Suhete*[1], formant un des fiefs de la Princée de

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XLI.

Galilée. Cette dénomination paraît s'être appliquée à toute la contrée s'étendant à l'est du Jourdain supérieur et du lac de Tibériade, jusqu'à la *Cavea de Roob*.

Le Hauran fut, durant la première moitié du XII^e^ siècle, le théâtre de plusieurs expéditions des Francs, en 1105, 1109, 1111, 1113, 1119, 1125 et 1129, à la suite desquelles la ville de Damas était devenue tributaire des rois de Jérusalem[1].

C'est en 1105[2] que les Francs envahirent la zone cultivée (Saouad), qui s'étend à l'est du lac de Tibériade, et y élevèrent une forteresse nommée El Aal; elle fut démantelée, l'année suivante, par l'Atabek Toghtékin. Le village d'El Aal existe encore, et, à moins de deux milles, au nord, sur une colline dominant l'Ouad-es-Semak, se voient les ruines d'une vieille forteresse[3] médiévale nommée aujourd'hui Kasr Berdaouïl, *le château de Baudouin*. Or, je viens de dire que c'est sous le règne de Baudouin I^er^, en 1105, que fut élevée la forteresse désignée par l'historien arabe sous le nom d'El Aal que nous devons identifier, je crois, avec le Kasr Berdaouïl.

Vers la même époque, les Francs se rendirent maîtres d'un autre château situé dans le Saouad. Il s'élevait sur une colline dominant, au loin, la

1. *Kitab-er-Roudathaïn*, trad. Quatremère, p. 107, et *Hist. arabes*, t. I, p. 435 et 496.
2. *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 329.
3. Palestine. Expl. Foud, avril 1885, p. 89-92.

plaine, et se nommait El Habis-Djeldek ou El Djaysch[1].

Les Francs, qui s'en emparèrent, étaient au nombre de 138 chevaliers, dit l'historien arabe, puis ils se dirigèrent vers Adrâa.

Les Musulmans paraissent avoir repris bientôt après ce château, qui est un des points importants de cette étude.

A la suite des expéditions du roi Baudouin Ier dans le Hauran, en 1109 et 1111, l'Atabek-Toghtékin conclut avec ce prince un arrangement par lequel les Musulmans abandonnaient aux Francs la moitié des revenus du Saouad et du Djebel-Aouf[2]. On lit dans les extraits du Nedjoum[3] qu'en 1111 les Francs enlevèrent aux Musulmans le château de El Habis. Guillaume de Tyr nous apprend que cette forteresse était à environ 16 milles au delà du Jourdain et à l'est du lac de Tibériade, dans la terre de Suhete, qui formait une des marches orientales des colonies franques : « nam cum prædicta regio hostium magis esset contermina finibus, quam nostris[4]. » Quelques lignes plus loin, le même auteur dit encore que la possession de cette place par les Francs leur assurait le partage (convenu), avec les Musulmans de Damas, des revenus de cette contrée[5].

1. *Hist. arabes des Croisades*, t. I, p. 315 et 784.
2. *Ibid.*, t. III, p. 541 et 537.
3. *Ibid.*, p. 491.
4. Guillaume de Tyr, p. 1090.
5. Ibid.

En 1158, ce château ayant été attaqué par Noureddin, le roi Baudouin III contraignit ce prince à en lever le siège par la victoire qu'il remporta, le 8 juillet, sur les troupes musulmanes, dans la plaine de Butaha[1], que j'identifie, sans hésitation, avec le Merdj-el-Batehah, qui se trouve à l'est de l'embouchure du Jourdain supérieur dans le lac de Tibériade.

Deux autres passages de Guillaume de Tyr fournissent quelques renseignements sur l'aspect que présentait le château de El Habis[2].

« ..... Cil château est seur une roche, qui siet el coste d'une montaigne molt roistre. L'en ne pooit là venir ne pardessus ne pardessouz; dedanz avoit fontaines d'egues vives qui coroient onques près de là[3]. »

« Il avoient (les Musulmans) minez les murs de l'autre part el coste de la montagne; la pierre estoit de croie, si firent legierement un si grant trou que il entrerent enz et pristrent le premerain baile don il i avoit trois; lors quant il furent pres d'aus tant trestrent et assaillirent as autres deus que ci se rendirent[4]..... »

1. Guillaume de Tyr, p. 856.

2. Bien que Guillaume de Tyr ne nomme pas ce château dans les deux passages cités plus haut, la concordance de la date de sa prise, en 1182, dans les récits du chroniqueur latin et de l'historien arabe ne saurait nous laisser de doutes sur le nom de cette forteresse.

3. Guillaume de Tyr, p. 855.

4. Ibid., p. 1091.

Ce fut au mois de juin 1182 que les Musulmans se rendirent maîtres de cette place[1]. Au moment de sa prise, elle avait pour châtelain un chevalier nommé Foulque de Tibériade, que le chroniqueur latin accusa de trahison. Le même auteur nous apprend qu'El Habis fut repris par les Francs au mois d'octobre suivant[2].

A deux heures et demie de marche à l'ouest de Naoua et au nord de Tseïl, j'ai vu, en 1857, une colline, nommée Tell Djabye, au sommet de laquelle se trouvent quelques ruines d'un édifice militaire, que je suis bien tenté de considérer comme le château d'El Habis ou El Habis Djeldek, nom sous lequel cette place est le plus souvent désignée par les historiens orientaux.

J'ai dit, plus haut, que j'étais convaincu que la vallée du Scheriat-el-Mandour devait être identifiée avec la *Cavea de Roob*, constituant alors la frontière orientale de cette partie des principautés latines.

Le Ouady Roukad, le principal cours d'eau formant le Scheriat-el-Mandour, prend naissance non loin du lac Phiala. La route du Pont-des-Fils-de-Jacob à Damas par Kuneitrah le croise près de sa source. Il coule dans la grande plaine du Djedour. Je traversai cet ouad au mois de décembre 1857, en me rendant de Bosrah à Tibériade; ses berges sont formées d'escarpements basaltiques, le plus

1. *Hist. arabes*, t. I, p. 651.
2. Guillaume de Tyr, p. 1107.

souvent taillées à pic, et son cours se prête ainsi très bien à former une limite naturelle.

La première mention que nous trouvions de la *Cavea de Roob* est dans le passage suivant de Guillaume de Tyr, à propos de l'expédition tentée dans le Hauran par les Francs en 1126.

L'armée, après avoir traversé le Jourdain en aval du lac de Tibériade, au Djiser-Medjama? s'avança au delà du fleuve..... « Inde vallem angustam que dicitur Cavea de Roob usque campestra Medan transierunt. Est autem planities longe lateque patens prospectibus libera per quam fluvius Dan nomine inter Tyberiadem et Scytopolim..... Jordanem influit[1]. »

Le cours d'eau dont il est question dans la dernière phrase de ce paragraphe est évidemment le Ouady Dan nommé aussi Ouady Zedy. Il prend sa source aux pieds du Tell Ahmar dans le Djebel Hauran, et, par sa réunion au Ouady Roukad, contribue puissamment à former le Scheriat-el-Mandour.

Voici en quels termes Foucher de Chartres parle de cette même campagne de 1126 : « Tunc transierunt Caveam Roob et *terram Damascenorum introierunt* et ultra Meddan duabus noctibus posaverunt ubi quoddam oritur flumen; quod extra mare Galileæ versus Sytopolim descendit et Jordani se jungit... itaque ad castrum Salome

1. Guillaume de Tyr, p. 583.

nominatum venerunt unde Syri Christiani habitantes in processione sua obvierunt regi[1]... »

Ici la *Cavea de Roob* est clairement indiquée comme la limite séparant les terres chrétiennes du territoire de Damas, et la plaine de Medan est depuis longtemps identifiée avec le plateau du Djedour.

Le cours d'eau dont il est question me paraît être le Ouady Haram, qui, prenant naissance au N.-O. de Senameïn, traverse et arrose au sud de cette ville une vaste prairie, souvent marécageuse en hiver, puis se réunit au Ouady Roukad après avoir successivement reçu le Ouady Kennaouat et le Ouady el Ghor. Quant à la localité nommée ici Salome[2], et qui était située au delà de la plaine de Medan dans la direction de Damas, son identification avec la Salamen antique, aujourd'hui Es-Senameïn, ne saurait être douteuse.

Guillaume de Tyr parle encore, à deux reprises, de la *Cavea de Roob*, à propos de la tentative du roi Baudouin III contre la ville de Bosrah, en 1146[3].

1. *Hist. occid.*, t. III, p. 477.

2. Guillaume de Tyr, p. 583, note *d*. — Par suite de quelle étrange idée les éditeurs de Guillaume de Tyr ont-ils cherché à identifier Salome, aujourd'hui Senameïn, avec Salim, village situé sur la rive droite du Jourdain au sud de Beysan? L'armée franque avait franchi le Jourdain, et se dirigeait vers Damas; comment aurait-elle pu rencontrer devant elle un village qu'elle avait laissé bien loin dans une direction diamétralement opposée à celle qu'elle suivait?

3. Guillaume de Tyr, p. 718.

L'armée, ayant franchi le Jourdain, traversa le plateau formant la rive gauche du lac de Tibériade : « Transitaque cavea Roob in planitiem pervenerunt quæ dicitur Medam, ubi singulis annis Arabum et aliorum Orientalium populorum solent nundinæ convenire solemnes. »

Les détails contenus dans le second paragraphe, qui sont relatifs à la retraite des Francs le long de la *Cavea de Roob* et à leur marche sur Gadara[1], me semblent ne devoir laisser subsister aucun doute sur l'identification que je propose de la *Cavea de Roob* avec la vallée du Scheriat-el-Mandour et de ses affluents : « Et jam continuato per aliquot dies itinere, ventum erat iterum ad Caveam Roob, quem locum quoniam angustus erat et periculosus poterat esse transeuntibus, principes consulto jusserunt declinari[2]. »

L'armée se dirigea au sud-ouest vers les ruines de Gadara (Om-Keis), de façon à atteindre le Jourdain en évitant le passage de la *Cavea de Roob*.

Moïn-ed-din-Anar, atabek du prince de Damas, chercha alors, par une démarche insidieuse, à attirer les Francs dans ce passage difficile : « Volens in periculosarum vallium angustias immergere..., » il fit proposer au roi de fournir des vivres à l'armée ; « il feroit, outre la qave de Roob en uns pleins qui la sont, apareiller

1. Guillaume de Tyr, p. 726.
2. Ibid., p. 726.

viandes assez[1]. » Il est évidemment question, dans ces deux dernières lignes, de la plaine qui s'étend entre le Ouady Roukad et le Ouady Allan.

En 1182, Salah-ed-din, ayant assemblé des troupes, vint camper à Raslein (Ras-el-Aïn). Ces sources portent encore le même nom et se trouvent à une heure au sud du village de Beitjenn. Après être demeuré quelque temps en ce lieu, il franchit la frontière du royaume qui en était voisine, dit Guillaume de Tyr, et vint établir son camp entre deux cours d'eau, *in loco qui dicitur Cavam*[2]. Il me semble bien être encore ici question de la *Cavea de Roob*, car nous voyons Salah-ed-din se porter de là sur Beysan et Beauvoir, en franchissant le Jourdain.

L'état des possessions latines dans le Djebel Adjloun, le Djebel Gilead et le Belka demeure encore bien obscur. M. Guy le Strange, dans la relation de son voyage à l'est du Jourdain, qui vient de paraître dans le numéro de juillet 1885 du *Palestine Exploration Fund*, croit voir dans le Kalaat-er-Rabbad (l'Adjloun d'Aboulfeda et des autres géographes arabes) une construction des Croisés restaurée après sa prise sur les Francs par Izz-ed-din-Osâmah, lieutenant de Salah-ed-din.

La forteresse dont Guillaume de Tyr mentionne la reprise par les Francs en 1157, et qu'il dit avoir

1. Guillaume de Tyr, p. 726.
2. Ibid., p. 1093 et 1118.

été située dans la terre de Galaad, me semble avoir plus de chances de s'identifier avec le château de Szalt qu'avec le Kalaat-er-Rabbad. Cependant, je ne crois guère possible de rien écrire de sérieux sur les possessions des Francs dans le Belka, avant qu'une exploration complète de cette région et de nouvelles découvertes historiques soient venues nous fixer sur ce point.

RECHERCHES

SUR

LES PREMIERS PAPIERS

EMPLOYÉS

EN OCCIDENT ET EN ORIENT

DU X^{e} AU XIV^{e} SIÈCLE.

Par C.-M. BRIQUET, associé correspondant étranger.

Lu dans les séances des 23 et 30 décembre 1885.

I.

Une note insérée dans le *Journal de Genève*, du 29 octobre 1884, sous le titre de : *la Légende paléographique du papier de coton*, et reproduite intégralement dans le *Bulletin du bibliophile* d'octobre-novembre 1884 (Léon Techener à Paris), donnait les premiers résultats de nos recherches sur le papier dit *de coton*.

Nous rendions compte à cette époque de quatorze analyses microscopiques faites sur des papiers provenant de diverses archives et bibliothèques, et embrassant la période comprise entre les années

1032 et 1307 ; nous terminions ce travail par les conclusions suivantes :

1° Nous mettons fortement en doute l'existence du papier de coton, sans oser pourtant la nier d'une manière absolue.

2° Le papier de chiffe a été en usage, non pas seulement dès le XIV^e^ siècle, mais dès le XI^e^.

3° Le terme de papier de coton a été pris dans l'origine pour désigner une apparence extérieure, et non pas une composition chimique du papier.

L'accueil bienveillant fait à cette première communication nous a engagé à continuer les recherches sur ce sujet et les quelques critiques qui nous ont été présentées, en particulier par M. le professeur Paoli[1], nous ont stimulé à leur donner tout le développement qu'elles semblaient devoir comporter.

Aux quatorze échantillons, précédemment examinés, sont venus s'ajouter cent huit types nouveaux, tirés de documents écrits un peu partout, en Orient et en Occident.

C'est le résultat de cette étude que nous avons l'avantage de vous présenter aujourd'hui.

II.

La question de l'invention du papier a fourni la matière de bien des travaux, donné lieu à beaucoup de discussions, suscité de nombreuses riva-

1. Voir *Archivio storico italiano*, 1885, tome XV, disp. 2, l'article intitulé : Carta di Cotone e carta di lino.

lités, sans qu'on soit arrivé jusqu'ici à aucune solution définitive. Notre intention n'est point de reprendre à nouveau l'étude complète de ce sujet ; nous désirons seulement en aborder un point spécial : examiner, à l'aide des moyens dont dispose la science moderne, quelle est la composition, la nature intime des plus anciens papiers parvenus jusqu'à nous. A côté du papyrus égyptien et du parchemin, dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici, les paléographes et les diplomatistes reconnaissent deux sortes de papier : celui de *coton*, dit aussi *bombax* ou *bombycin*, formé de coton brut, à l'état de nature[1], et celui de *chiffe*, fabriqué avec des chiffons réduits en bouillie.

Cette classification, qui remonte pour le moins à Mabillon et à Montfaucon, a été unanimement admise jusqu'à ce jour ; Wattenbach[2] et Sickel[3], en Allemagne, de Wailly[4], en France, Gloria[5] et Luppi[6], en Italie, l'adoptent. Elle est consacrée

1. Le coton à l'état de nature est appelé communément coton *en laine;* nous ne voulons pas employer ce terme, non plus que ceux tout aussi usités de cotons *courte-soie* et *longue-soie,* parce que ces expressions font entrer en ligne des noms de matières étrangères. Bien que le mot ne nous satisfasse pas entièrement, nous appellerons *bourre de coton* le coton à l'état de nature ou en laine.

2. *Das Schriftwesen im Mittelalter.* Leipzig, 1871.

3. *Historische Zeitschrift,* tome XXVII, fol. 442.

4. *Éléments de paléographie.* Paris, 1838.

5. *Compendio de paleografia e diplomatica.* Padoue, 1870, p. 46.

6. *Manuale di paleografia.*

par les inventaires des dépôts d'archives[1]; en un mot, cette distinction entre le papier de coton et celui de chiffe est reconnue partout et nous ne sachions pas que personne l'ait contestée. Mais les caractères extérieurs qui doivent différencier ces deux produits n'ont jamais été fixés d'une manière complète et les savants, qui ont cherché à établir une ligne de démarcation entre ces deux sortes de papier, ne paraissent pas être arrivés à un résultat satisfaisant.

G. Meermann, qui, l'un des premiers, a fait de sérieux efforts dans ce sens et auquel la république des lettres, au dire de Van Vaassen[2], doit des éloges pour y avoir mieux réussi que ses prédécesseurs, donne de chacune de ces espèces la description suivante :

Le *papier de coton* est grossier, généralement épais,

1. Voyez entre autres : *Inventaire du Musée des Archives nationales.* Paris, 1872, p. 50, 136, 152, 165, etc. — *Inventaires sommaires des archives départementales pour les Bouches-du-Rhône.* Marseille, 1875 à 1884, les nos B 143, 151, 167 à 172, 188 à 190, 812, etc. — Dans *Bericht über die Verhandlungen der Kön. Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin.* Berlin, 1854, p. 630, un travail du Dr Pauli. — *Lettres... tirées des archives de Londres, par Bréquigny,* publié par Champollion dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France.* Paris, 1839, tome I, p. 288, document CCXXXI.

2. Voyez : *Gerardi Meermann et doctorum vivorum ad eum epistolae atque observationes de chartae vulgaris seu lineae origine. Edidit ac prefatione instruxit J. van Vaassen.* La Haye, 1767, p. 1.

jaunâtre, toujours brillant; il présente sur ses bords, à l'endroit où on le déchire, une apparence laineuse, et l'on peut en détacher des touffes ou flocons de fibres. Au toucher il est mou, sa surface extérieure offre une ressemblance assez grande avec le parchemin; il est friable et se casse facilement aux plis. Les rainures (soit les vergeures [1]) y sont souvent invisibles et leur absence pourrait faire supposer un mode spécial de fabrication.

Le *papier de chiffe* est plus blanc, plus flexible, il se laisse mieux plier et, à égale ténuité, il est plus dense, plus ferme que celui de coton; sa surface est aussi plus rugueuse. Examiné attentivement contre le jour, il présente des fils plus ou moins longs, bien caractérisés, parfois même des lambeaux de toile; lorsqu'on le déchire, on peut extraire de ses bords de véritables fils qui sont bien la preuve qu'il a été fait avec des chiffons.

Toutefois, qu'on ne l'oublie pas, ces deux sortes de papiers, si dissemblables en théorie, ne sont pas, dans la pratique, bien aisées à distinguer. Ducarel [2], que Meermann avait chargé de se renseigner sur les plus anciens papiers conservés à Londres, lui écrivait, en date du 11 février 1763, « que, depuis sept à huit mois, il cherche en vain

1. Rappelons que les *vergeures* sont l'empreinte laissée sur la feuille de papier par les fils de métal très rapprochés qui forment le fond de la *forme* ou moule; que les *pontuseaux* sont l'empreinte des coutures ou fils parallèles, placés à distances à peu près égales, perpendiculairement aux vergeures qu'elles soutiennent et maintiennent équidistantes; qu'enfin le *filigrane* est l'empreinte laissée en creux, sur la feuille de papier, par l'ornement de fil de métal soudé en relief sur les vergeures ou les pontuseaux de la forme.

2. Voyez G. Meermann, ouvrage cité : Lettre de Ducarel à Meermann.

« quelqu'un qui lui fasse connaître la différence « existant entre le papier de coton et celui de « chiffe. » Meermann lui-même est souvent embarrassé, et s'il se prononce parfois d'une manière parfaitement arrêtée sur tel ou tel échantillon qui lui est soumis, dans d'autres cas il hésite ; ainsi, à l'occasion d'un fragment que lui adressait un de ses correspondants, Senkenberg, il dit : « J'avoue « que ce papier est fort (corpulenta) et bien broyé « (contusa), ce qui milite en faveur du papier de « chiffe, mais il est trop doux (lacirgata), en sorte « qu'il se rapproche davantage du genre coton ; « j'ai fini par penser que c'était un genre mixte, « composé des deux matières. » Ainsi, encore, à l'occasion de papiers espagnols qui lui avaient été adressés, il dit : « Pérez m'a envoyé deux autres « spécimens de papier, dont l'un, sur lequel a été « écrit, vers 1262, le *Quadripartitum* de Ptolémée, « est, j'en suis certain, de coton, tandis que l'autre, « extrait d'un ouvrage espagnol de 1294, bien « qu'il paraisse, par le fait de sa couleur et de son « toucher lisse, devoir être de coton, pourrait « néanmoins être de chiffe, à moins qu'il ne soit « du genre mixte, comme celui de Senckenberg, « auquel il est cependant inférieur comme force. »

Meermann admet donc qu'il existe des papiers de la fin du XIII^e^ siècle et du XIV^e^, que l'on ne peut pas reconnaître nettement pour être de coton ou de chiffe. « Il faut espérer, dit-il, qu'on trouvera « des chimistes habiles qui pourront séparer les

« particules du papier et découvrir un réactif cer-
« tain qui différencie chaque genre. J'ai fait appel,
« en vain jusqu'à présent, à nos chimistes et, si je
« ne réussis pas sur ce point, il est à craindre que
« l'époque et le lieu de l'invention du papier de
« chiffe ne se trouvent jamais. »

Ce réactif certain, ce procédé d'analyse qu'aurait voulu posséder Meermann n'a pas été découvert de son temps. Voilà pourquoi ses conclusions et celles presque semblables de l'académie de Gottingue, à savoir que « l'emploi du papier de chiffe « remontait au commencement du XIV^e^ siècle ou « tout au plus à la fin du XIII^e^, » ont été acceptées par tout le monde; voilà pourquoi encore l'on a continué à admettre, antérieurement et parallèlement au papier de chiffe, l'existence de celui de coton.

Aussi, lorsqu'en 1788, Schwandner annonça[1] au monde savant que la Bibliothèque impériale de Vienne possédait un document sur papier de chiffe de l'empereur Frédéric II, qu'il estimait être de 1243, cette nouvelle fit du bruit, mais cette prétention ne fut pas admise partout. La société de Gottingue contesta soit l'authenticité de l'acte, soit la matière sur laquelle il était écrit et elle persista dans son ancienne opinion que le papier de chiffe n'était pas antérieur à la fin du XIII^e^ siècle.

La publication de Schwandner donna lieu à une

1. Voyez *De charta linea antiquissima ex cimeliis biblioth. aug. Vindobonae dissertatio.* In-4°.

polémique à laquelle prit part F.-J. Bodmann dans une brochure qui mérite que nous nous y arrêtions[1]. L'auteur discute l'authenticité de l'acte *qu'il n'a pas vu*, ce qui est parfaitement licite, mais il conclut *que, si sa date est authentique, il doit avoir été écrit sur papier de coton*. Cette conclusion, tirée sans avoir examiné le document incriminé, est caractéristique de la manière dont discutaient les érudits de cette époque. L'examen matériel, l'analyse n'avaient à leurs yeux qu'une importance secondaire.

Quoi qu'il en soit du point spécial en cause, il faut reconnaître que Bodmann s'était livré précédemment à une étude approfondie de la matière; il dit que pendant vingt ans[2] il a voué toute son attention à ce sujet et qu'il a réussi à se constituer une collection de papiers, de coton, de chiffe, et mélangé de ces deux matières, qui va de l'an 1075 à l'an 1390. Il donne les résultats auxquels l'ont amené ses longues recherches; en raison de leur intérêt et de la rareté de cet opuscule, nous croyons bien faire de résumer ici les conclusions de l'auteur :

Les papiers de la fin du XI^e^, du XII^e^ et du XIII^e^ siècle présentent tous des caractères identiques (signalés plus

1. *Auch ein Wort über die Schwandner'sche Urkunde vom Jahre* 1243, *und über die Anfangs Epoche des Gebrauchs des Leinenpapiers in deutschen Kanzleyen*. Nuremberg, 1805, 56 p. in-8°.

2. Voyez opuscule cité, p. 12 et suiv.

loin) et, selon l'auteur, il est hors de doute qu'ils sont de pur coton. Mais, avec la fin du XIII^e^ siècle et le commencement du XIV^e^, on touche à l'époque critique, ou de transition, qui est celle des premières altérations du papier de coton, produites par le fait d'une addition de chiffons.

Le plus ancien papier de ce genre relevé par Bodmann est de 1300. Il est soigneusement broyé, compact, plus compact même que ceux des siècles précédents, assez satiné; les traces des pontuseaux sont visibles, celles de la vergeure ne le sont pas. Faits caractéristiques qui se rencontrent pour la première fois, il est muni d'un filigrane représentant un 9 ou 6 [1], et sa surface présente des inégalités que le satinage n'a pu faire disparaître, lesquelles, enlevées à l'aide d'un canif, se trouvent consister en fils de différentes longueurs, qui exigent, pour se rompre, l'emploi d'une certaine force. L'auteur, non content de son propre jugement, soumit la question au professeur Oberlin, de Strasbourg, et à quelques fabricants qui se trouvèrent d'accord pour affirmer que la plus grande masse de ce papier était formée de coton, mais qu'il y entrait, en outre, une assez forte proportion de chiffons de toile de lin mal triturés, dont beaucoup de fils se retrouvaient intacts. La plupart des spécimens de papiers allant de 1310 à 1353 revêtent l'aspect du précédent, et sont, toujours selon l'auteur, un mélange des deux matières. A l'exception du document de 1300, et jusqu'en 1336, dit-il, ces papiers n'ont aucune marque de fabrique; ceux des années suivantes sont à la tête de bœuf surmontée d'une tige terminée en croix, à l'aigle, etc.; ils sont presque toujours très compacts, bien collés,

1. Nous savons aujourd'hui, grâce aux recherches du D^r^ V. Joppi, bibliothécaire d'Udine, que cette marque est celle de la papeterie de Cividale, dont l'existence est antérieure à 1293. (Voyez l'Arte della stampa in Friuli, dans *Atti dell' Academia di Udine,* série II, vol. III.)

et portent les traces de gros pontuseaux et de fines vergeures.

Un manuscrit de cette époque, le premier Livre de reconnaissances de l'archevêque Gerlach, de Mayence, commencé en 1338, constitue, au gré de l'auteur, le véritable type du papier de coton, épais, gris, non satiné et si friable que, par l'usage et le toucher des mains transpirantes, les marges ont été fort endommagées et pourraient être facilement réduites en poussière. Nulle part on n'y trouve la moindre trace de fils dénotant la présence de chiffons.

Bodmann conclut de ce qui précède que les papiers antérieurs à la fin du XIII^e^ siècle sont tous de pur coton; il déclare qu'il n'a pas pu, dans le district rhénan qu'il habite, découvrir, en vingt-quatre ans de recherches, aucun papier de pure chiffe antérieur à 1324, mais qu'à partir de cette date, on le trouve employé parallèlement à celui de coton pur et à celui mêlé chiffe et coton jusque vers 1350, époque à laquelle le papier de coton disparaît définitivement de nos contrées. Convaincu, en outre, de l'utilité qu'il y aurait pour la diplomatique à pouvoir déterminer d'une manière exacte la nature des documents des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, mais persuadé aussi que les moyens d'analyse adoptés par Meermann, van Vaassen, Murray, etc., et plus tard par Schwandner, ne sont ni assez précis, ni assez probants, Bodmann a cherché des procédés plus satisfaisants. Il arrive à reconnaître que la vue et le toucher seuls sont insuffisants pour amener à une conclusion, et que les indices tirés de la fragilité, de l'épaisseur, de la couleur, du degré de satinage, de la douceur, de la mollesse des papiers, n'ont qu'une infime valeur. C'est pourquoi il s'est efforcé de trouver d'autres signes distinctifs et il finit par établir les règles suivantes : le *papier de pur coton* doit posséder un ensemble de caractères énumérés comme suit :

1° Une masse parfaitement unie, bien travaillée et broyée, ayant l'apparence du lait séché ou d'un sédiment de craie et n'offrant aucune trace de vergeures.

2° Les inégalités que l'on constate ici et là, après le polissage à l'aide d'une pierre, doivent être profondément enfoncées dans la pâte et prendre la teinte jaunâtre de la crème.

3° On ne doit voir, ni à l'œil nu, ni à la loupe, aucun nœud ni aucun fil qui, sorti délicatement et débrouillé, exigerait quelque effort pour se rompre.

4° Il présente habituellement des tranches rognées, précaution qui était nécessaire, vu l'état défectueux des bords du papier, frangés de fibres longues, peu adhérentes, pouvant s'arracher avec facilité et amener, par ce fait, la détérioration du document.

5° Déchiré en biais ou coupé dans le sens de l'épaisseur, il montre des parois formées de fines et longues fibres qui se détachent aisément et se réduisent par l'effilage en fibrilles petites, blanches et délicates.

6° Lorsqu'on peut fendre ainsi le papier d'une manière égale et sur une assez grande étendue, l'intérieur doit avoir la couleur du lait et l'apparence d'une peau de chien ou de mouton tannée et chamoisée.

7° Il s'allume et brûle rapidement sans se contracter, répand une forte odeur et laisse une cendre très fine, d'un blanc de neige ou légèrement grise, qui retombe sur elle-même dès que la flamme est éteinte. Lorsqu'on souffle la flamme, la frange de feu persiste et mange activement le papier demeuré intact; cela, tant qu'il reste une étincelle sur son bord, fait qui témoigne de l'inflammabilité de la matière et de son incohérence. Après la chute rapide des cendres, les feux-follets ne jouent pas longtemps avec la partie carbonisée qui reste.

8° Macéré et remué dans l'eau, il se réduit en une masse homogène, légère, sans fils ni nœuds, semblable à de la bouillie et pouvant s'étendre comme elle.

9° Coupé en morceaux, il se dissout entièrement dans la lessive caustique sans déposer de sédiments de fils et sans en laisser flotter à sa surface.

10° L'écriture y apparaît comme enfoncée, rougeâtre, sans brillant, et toujours plus rouge là où la plume était pleine d'encre.

Le *papier mêlé chiffe et coton* ne se distingue du précédent ni à l'œil, ni par l'essai du feu. Il faut rechercher si l'on y trouve des filaments et si ceux-ci opposent une certaine résistance. La macération et la cuisson dans la lessive décèlent le mélange, les moindres fils de chanvre et de lin restant insolubles.

Le papier paraît-il grossièrement broyé, y aperçoit-on des traces (comme si de petits vers s'y fussent promenés), des nœuds, des élévations jaunâtres, longues et minces, alors il y a de grandes probabilités pour qu'il ne soit pas de coton pur, mais mêlé de chiffons.

Le *pur papier de chiffe* se reconnaît aux signes suivants :

1° Les traces des pontuseaux et des vergeures sont visibles et très profondément incrustées. Dans les échantillons de l'auteur de 1329 à 1338 et au delà, les pontuseaux sont fins et les vergeures très grosses ; plus tard, c'est le contraire qui se présente. Il est d'ordinaire satiné et non rogné.

2° Le papier de chiffe, dans ses commencements surtout, n'est pas finement broyé, et il offre peu de feuilles entières exemptes de défauts. On y remédiait sans doute par le polissage, mais il conserve quand même un aspect translucide, irrégulier, qui n'a pas l'apparence de la crème.

3° Il ne se laisse pas refendre aussi bien que le papier de coton et l'intérieur a une maigre apparence, sans longues fibres.

4° Lorsqu'on l'allume et qu'on l'éteint brusquement en soufflant dessus, on voit les feux follets jouer longtemps avec la cendre, mais sans que les étincelles du bord

attaquent la partie intacte du papier; la cendre est noirâtre ou grise, ne se replie pas sur elle-même, reste bosselée et crie lorsqu'on l'écrase avant qu'elle soit entièrement éteinte.

5° L'eau ne le réduit pas en bouillie; la lessive caustique l'attaque, mais ne le dissout pas.

Nous voilà donc, semble-t-il, grâce à Bodmann, définitivement fixés et en état de distinguer le papier de chiffe de celui de coton. Toutefois, les moyens indiqués ne sont pas toujours susceptibles d'être employés. Il est parfois bien difficile d'enlever d'un document des échantillons assez grands pour voir de quelle manière ils se comportent lorsqu'on les fend, qu'on les brûle ou qu'on les traite par l'eau et par la lessive caustique. Mais enfin, c'est déjà quelque chose que d'avoir un moyen d'analyse aussi précis; reste à savoir s'il est exact, c'est ce que nous allons examiner.

Tout en étant d'accord avec Bodmann sur ce point que la vue et le toucher sont insuffisants pour permettre de distinguer la nature intime des anciens papiers, nous ne pouvons admettre que les procédés d'analyse qu'il avait imaginés atteignissent beaucoup mieux le but et voici pourquoi : la présence de fils ou de nœuds provient uniquement d'une épuration incomplète de la pâte. Si les anciens papiers orientaux n'ont pas ce défaut, c'est que leurs fabricants avaient sans doute un procédé qui leur permettait d'y parer; peut-être était-ce le même que celui qui n'a pas tardé à être

employé en Occident, c'est-à-dire le passage de la pâte à travers un tamis de crin. En tous cas, il est incontestable que les premiers produits d'Occident, qu'ils fussent italiens, espagnols ou français, n'ont pas été épurés par ce procédé, car tous accusent le même défaut : ils sont remplis de fils et de nœuds. Le second criterium indiqué par Bodmann, savoir le traitement par l'eau, ne témoigne guère que de la qualité du collage. Lorsque ce collage est imparfait ou qu'il a été altéré par le temps, le papier se désagrège et l'on arrive à le réduire en bouillie. L'épreuve par la lessive caustique concentrée de soude ou de potasse n'est pas plus décisive. Ce liquide attaque faiblement et lentement la cellulose ; les fibres les plus fines sont les premières dissoutes et voilà pourquoi Bodmann pouvait séparer et recueillir les fils et nœuds contenus dans les spécimens qu'il examinait. Mais cette disparition des fibres les plus ténues s'applique indistinctement au coton, au chanvre et au lin.

Enfin, quant à l'essai par le feu, il ne peut amener à aucune conclusion sur la nature intime des fibres. De quelque sorte qu'elles soient, elles brûleront plus ou moins bien, plus ou moins complètement, laissant après elles une cendre plus ou moins blanche, plus ou moins lourde, suivant leur état de pureté et d'impureté, suivant la quantité et la nature de la colle employée et suivant l'état de cohésion ou de compression du papier. Les pro-

cédés imaginés par Bodmann, bien qu'ingénieux, sont donc trompeurs et ne reposent sur aucune base scientifique. Ils n'ont eu d'autres résultats que d'induire en erreur celui qui les avait inventés et que de perpétuer la légende du papier de coton. L'analyse microscopique seule résout la question d'une manière satisfaisante ; non seulement ses résultats sont d'une certitude absolue, mais son mode d'emploi permet de l'appliquer à tous les documents, même les plus précieux. On pourra toujours, en effet, en détacher la particule nécessaire à l'examen sous la lentille.

En résumé, les conclusions de Bodmann concordantes, quant au fond, avec celles de Meermann n'ont jamais été combattues. On a, depuis, comme avant lui, admis que le papier de chiffe remontait aux premières années du XIV^e^ siècle et qu'auparavant, pendant deux ou trois cents ans, on avait fait usage de papier de bourre de coton. On a de même continué d'admettre qu'en Occident le papier de chiffe aurait entièrement proscrit celui de coton dans le courant du XIV^e^ siècle[1], mais que l'usage de ce dernier aurait persisté en Orient, et cela peut-être jusqu'à nos jours. Toute-

1. Montfaucon va même plus loin, puisqu'il dit que plusieurs éditions d'Alde Manuce (1490 à 1515), faites à Venise, sont sur papier de coton. (Voyez *Dissertation sur le papyrus, sur le papier de coton et sur celuy dont on se sert aujourd'hui*, dans les *Mémoires de littérature tirez des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, depuis l'année* 1718 *à* 1725. Paris, 1729, tome VI, p. 592.)

fois, tous les auteurs ne sont pas d'accord avec Meermann et Bodmann sur l'apparence extérieure du papier de coton. Fischer[1], que reproduit Jansen[2], semble n'avoir connu que le genre mixte des deux auteurs précédents, et le décrit ainsi : « Lorsque nous parlons de papier de coton, comme « ayant précédé le papier de chiffe, nous enten- « dons la pâte grossière et mal préparée, *dans « laquelle on découvre encore les fils*, dont la teinte « est plutôt d'un gris jaunâtre que d'un blanc gris, « et qui, lorsqu'on le déchire, fait voir de longues « fibres. Sur sa superficie, on n'aperçoit ni grains, « ni rugosités, ni vergeures, ni filigranes : et là où « il y a des filigranes, ils sont grossièrement « imprimés d'un seul côté, de manière qu'on les « remarque à peine sur le verso. Le papier de lin « ou de chiffons, au contraire, même le plus gros- « sier, laisse apercevoir peu de filaments ; il est « plus ou moins grenu et chargé de taches d'eau. « On y aperçoit facilement les vergeures de la « forme sur lesquelles la pâte, qui demandait une « plus grande préparation, a été versée. Il n'y a « que de petites barbues sur le bord. Ces fibres « ne se montrent généralement que d'un seul côté, « c'est-à-dire sur la superficie extérieure, tandis

1. *Beschreibung typographischer Seltenheiten*, 6e Lieferung. Mayence, 1801.

2. *Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille-douce, sur l'origine du papier*, etc. Paris, 1808.

« qu'elles se trouvent partout dans le papier de « coton. »

MM. Midoux et Matton, dans leur excellente *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*[1], s'expriment ainsi à leur tour :

« Le *papier de coton*, fabriqué avant le papier « de chiffe, est facilement reconnaissable; il est « plucheux, mou, absorbant, de couleur jaunâtre, « peu solide malgré son épaisseur; sa pâte mal « délayée est fibreuse, opaque et sans grains. S'il « porte une marque, elle se voit bavocheuse et « floue.

« Le *papier de chiffe*, fabriqué au XIV^e^ siècle, « est épais, transparent, maculé de taches d'eau. « Il présente une surface raboteuse et des stries « très sensibles à l'œil et au toucher; ses ver- « geures sont fortes et séparées quelquefois par « des intervalles à peu près égaux à leur grosseur. « Le filigrane est grossièrement contourné et de « grande dimension. Ce papier, d'un beau gris, « plutôt que blanc, se casse aux contours du fili- « grane et aux pontuseaux où il est plus mince. « Certains papiers employés dans le Midi sont plu- « cheux et chauds en couleur; les vergeures et « les pontuseaux n'y sont pas bien visibles. On « dirait un autre mode de fabrication.

« Au XV^e^ siècle, les papiers deviennent meil-

1. Paris, 1868, p. 6.

« leurs. Ils ont plus de corps, sont plus fins et « plus lisses, d'une pâte diaphane moins inégale; « les vergeures et les pontuseaux, assez ténus, se « rapprochent; le progrès est sensible. Pendant « ce siècle, comme au précédent, on ne fabrique « que de bon et solide papier, toujours fortement « collé. Nous n'avons pas rencontré une seule « feuille de papier des XIV^e^ et XV^e^ siècles sans « marque[1], ni de filigrane double, ce qui se voit « fréquemment dans les siècles suivants. »

D'après Bodmann, les papiers de coton pur n'auraient jamais eu de filigrane; Meermann[2], Fischer[3] et Midoux et Matton[4] sont d'un autre avis, ainsi que Gloria[5], qui mentionne la marque de la cloche comme figurant sur le papier de coton d'une lettre de Cane le grand della Scala, du 17 juillet 1329. De même Boutaric[6] qui voit une inscription grecque[7] dans le papier d'une lettre

1. Cette remarque ne s'applique qu'à la région étudiée par les auteurs, car, en d'autres contrées, on trouve en tous temps des papiers sans filigrane. On en rencontre également (voyez planche 52 D, E) avec contremarques, soit filigranes doubles, qui appartiennent au premier quart du XIV^e^ siècle.

2. Voyez ouvrage cité : la note de G. Meermann sur l'origine de notre papier.

3. Ouvrage cité. Voyez aussi Jansen, ouvrage cité.

4. Id., p. 6.

5. Voyez *Compendio di paleografia et diplomatica*. Padoue, 1870, p. 374, note 3.

6. Voyez *Inventaires sommaires des archives de France : Musée des Archives nationales à l'hôtel Soubise*. Paris, 1872, p. 50, 174.

7. Cette inscription, que l'auteur, hanté de l'idée du papier

des ambassadeurs de France à Philippe le Bel, du 24 décembre 1308. Tout ce que l'on peut dire sur ce sujet, c'est que les papiers fabriqués en Orient, du X^e^ siècle au XIV^e^, sont dépourvus de filigranes. Cette invention paraît indubitablement de provenance occidentale et remonte à la fin du XIII^e^ siècle. Bodmann avait constaté l'usage d'une marque sur un document de l'an 1300; Fischer[1], dans le Palatinat rhénan, en 1301, celle du Cercle surmonté de la croix; et, en 1303, de la spirale (6 ou 9) de Cividale. Nous-même avons rencontré, à la date de 1297, aux archives de Valère, à Sion (Valais), du papier filigrané aux deux cercles traversés par une tige verticale terminée en croix. Enfin, M. Zonghi[2] a relevé, en 1293, à Fabriano, deux marques de dimensions tout à fait disparates (voir aux planches les n^os^ 38 et 39); ce sont les plus anciens exemples connus de filigranes et ils sont tous sur papier de chiffe.

III.

On comprend qu'en présence de données aussi dissemblables en ce qui concerne les caractères

de coton fabriqué en Orient, traite de grecque, est un simple nom de lieu ou de fabricant, *Pintavox*.

1. Voyez Fischer, *Beschreibung typographischer Seltenheiten.* Sechste Lieferung. Mayence, 1801; et Jansen, *Essai sur l'origine de la gravure... du papier...*, etc. Paris, 1808.

2. Voyez *Le Marche principali delle Carte fabrianesi, dal* 1293 *al* 1599. Fabriano, 1881.

distinctifs des papiers de chiffe et de coton, les auteurs de catalogues de bibliothèques aient été parfois embarrassés. Il y aurait sur ce point des remarques intéressantes à faire. En voici quelques-unes.

En Espagne, Casiri[1], décrivant les manuscrits arabes de la bibliothèque de l'Escurial, ne se préoccupe pas de la matière sur laquelle ils sont écrits : Iriarte[2], pour les manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Madrid, en donne sept comme étant de papier bombycin.

En Italie, Tomasinus[3], pour Venise, classe ses manuscrits en *pergamenus* ou *membranaceus*, en *chartaceus* ou *in papyro* et enfin en *bombycineus*, tandis que Zanetti et Bongiovanni[4] ne parlent plus, pour les manuscrits grecs, que de *membranaceus* et de *chartaceus ;* ils placent dans cette dernière catégorie des volumes écrits aux XIII^e^, XII^e^ et même XI^e^ siècles.

Assemanus[5], pour les manuscrits orientaux de la bibliothèque du Vatican, fait la distinction des deux papiers et considère encore comme bom-

1. Voyez *Bibliotheca arabico-hispano Escurialensis*. Madrid, 1760, 2 vol. in-fol.

2. Voyez *Regiae Bibliothecae Madritensis codices graeci*. Madrid, 1769, 1 vol. in-fol.

3. *Bibliothecae Venetae manuscriptae*. Udine, 1650, in-4°.

4. *Graeca D. Marci Bibliotheca codicum manuscriptorum*. Venise, 1740, in-fol.

5. *Biblioth. orientalis Clementino-Vaticana*. Rome, 1719-28, 3 tomes in-fol.

bycins des documents des XV^e^, XVI^e^ et même XVII^e^ siècles (un de 1653).

Pasinus[1] suit la même classification pour les manuscrits grecs qu'il appelle généralement bombycins, pourvu qu'ils soient antérieurs au XVI^e^ siècle. En revanche, pour les manuscrits hébreux et latins, il les traite de *chartaceus* même lorsqu'ils portent la date de 1219 (hébreu LXIX) et de 1248 (latin CCLXX).

Biscioni[2], pour Florence, continue les mêmes errements; il suit Montfaucon et Assemanus dans leurs emplois du terme de bombycin et il l'applique de son chef à quelques volumes grecs (ainsi Pluteus, IV, cod. V et XXII).

Bandini[3], par contre, ne reconnaît que des ouvrages écrits sur parchemin et sur papier, et appelle ces derniers tantôt *chartaceus*, tantôt *papyraceus;* jamais il n'emploie le terme de *bombycineus*.

A une époque plus récente, Palermo[4] ne mentionne que des manuscrits sur parchemin et sur papier; il est vrai que parmi ces derniers les plus anciens ne dépassent pas le XIV^e^ siècle (cod. CXIII de 1305).

1. J. Pasinus, Rivautella et Berta : *Manuscriptorum Codicum Bibliothecae regii Taurinensis athenaei.* Turin, 1749, 2 vol. in-fol.

2. *Bibliotheca Mediceo-Laurentiana.* Florence, 1752, in-fol.

3. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Medicae. Laurentianae.* Florence, 1764, in-fol.

4. *I manoscritti palatini di Firenze.* Florence, 1853, in-4°.

En France, Labbeus[1] ne parle pas de la nature du papier des manuscrits qu'il décrit.

Montfaucon[2] distingue le papier bombycin de l'ordinaire qu'il appelle *charta vulgari papyracea ;* il note le premier déjà au Xe siècle (n° XCII) et le constate jusqu'au milieu du XVIe (n° CLXIII, de 1560). Il maintient ce classement dans sa *Paléographique grecque*[3], dans sa *Dissertation sur le papier d'Égypte, le papier de coton et sur celui dont on se sert aujourd'hui*[4], ainsi que dans son ouvrage capital sur les manuscrits[5] (entre autres au tome Ier, page 175).

Les auteurs du catalogue de 1739 de la Bibliothèque royale[6] agissent de même; cependant, ils n'attribuent le papier bombycin qu'aux manuscrits orientaux (grecs, arabes, turcs, persans, indiens, etc.) et taxent de *chartaceus* les documents latins. Le catalogue du collège de Clermont ou de Louis-le-Grand[7] fait la même distinction (le n° CCCLXXII est un *bombycin* du XIIe siècle), on

1. *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum. Historiae Sanctorum Res Aquitanica.* Paris, 1657, 2 vol. in-fol.

2. *Bibliotheca Coisliniana.* Paris, 1715, in-fol.

3. Paris, 1708, in-fol., au livre I, chap. II.

4. Voyez *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de 1718 à 1725. Paris, 1729, tome VI, p. 592.

5. *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova.* Paris, 1739, 2 vol. in-fol.

6. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae.* Paris, 1739 à 1744, 4 vol. in-fol.

7. *Catalogus manuscriptorum codicum Collegii Claromontani et Domus professae Parisiensis.* Paris, 1764, in-8°.

y trouve un *chartaceus* du XI^e^ siècle (le n° CDXII) et un codex *partim bombyc. partim chartac.* écrit au XVI^e^ siècle (le n° CLXXXVIII).

La direction actuelle de la Bibliothèque nationale semble avoir renoncé à la distinction entre les deux genres de papier; le catalogue des manuscrits français[1] et celui des manuscrits orientaux[2] ne l'observent pas. Le savant directeur de la Bibliothèque lui-même, M. Léopold Delisle[3], si compétent en ces matières, ne la fait pas davantage[4].

1. Voir *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale,* tomes I à III. Paris, 1868 à 1881, et *Inventaire des manuscrits français de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1876, in-8°.

2. Voyez Zotenberg, *Catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale.* Paris, 3 vol. in-4°.

3. *Mélanges de paléographie et de bibliographie.* Paris, 1880, p. 53 et suiv.

4. Nous ne pouvons résister à la tentation de transcrire ici un fragment d'une lettre, qu'avec son amabilité bien connue M. Delisle nous a fait l'honneur de nous écrire, en date du 1^er^ février 1883. Après avoir parlé du manuscrit latin n° 1296, appartenant aux nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale, [volume qui provient du cloître de Silos, en Espagne, et qui passe pour un des plus anciens documents sur papier de coton,] il ajoute : « J'avoue, cepen-« dant, que j'ai grand'peine à distinguer la substance des « très anciens papiers, et j'hésite à y voir du papier de chif-« fon quand on n'y rencontre pas, ou des fils bien caracté-« risés ou même des morceaux de tissu, plus ou moins « imparfaitement désagrégés. »

Cette déclaration d'un homme aussi érudit, d'un pareil connaisseur en manuscrits, en dit long sur la subtilité de cette distinction.

En Hollande, Friederich et Van den Berg[1] ont suivi les traditions de leur compatriote Meermann et ils parlent non seulement de papier bombycin, mais encore de *charta javana* ou *javanica*, de *charta orientali* et de *charta indica*. Ces termes, tout comme les sortes appelées par les mêmes auteurs *charta hollandica* et *charta belgica*, désignent des papiers modernes et s'appliquent, non pas à leur nature, mais à leur provenance.

En Angleterre, le catalogue des manuscrits de la bibliothèque Cottonienne[2] ne dit pas sur quelle matière ils sont écrits. Quant à Casley[3], il mentionne dans sa préface le *paper of cotton*, dont il reconnaît l'existence, mais, dans son catalogue, on ne rencontre cette substance citée qu'une seule fois (mss. A XV, du XIV^e^ siècle) sous le nom de *charta gossipina*.

Les catalogues du British Museum parlent également de *charta bombycina*. Celui de la collection Harlei[4], de 1759, en donne d'assez nombreux spécimens.

L'édition de 1808[5] indique en outre un codex

1. *Codicum arabicorum in Bibliotheca Societatis artium et scientiarum Bataviae asservatorum catalogus.* Batavia et La Haye, 1873, in-8°.

2. *Catalogus librorum manuscriptorum Bibliotheca Cottoniae.* Oxford, 1696, in-fol.

3. *A Catalogue of the manuscripts of the King's Library.* Londres, 1734, in-4°.

4. *Catalogue of the Harleian collection of manuscripts in the British Museum.* Londres, 1759, in-fol. 2 vol.

5. *Idem.* Londres, 1808/12, 4 vol. in-fol.

bombycino-chartaceus, du XIII^e^ siècle (n° 5572); est-ce un papier mixte ou un mélange de deux papiers? puis de *charta indica* (n° 5500), variété qui pourrait bien être du papier chinois, vulgairement appelé *de soie*.

Le catalogue des manuscrits orientaux du même dépôt[1] en signale un grand nombre de bombycins, dont le plus ancien est de 999[2] (n° DCCCXCVII) et le plus moderne de 1805 (n° CLXXI). La suite de ce catalogue[3], comprenant les manuscrits acquis dès 1838, est rédigée en anglais; on n'y indique que des documents *in vellum* (en parchemin) et *in paper* (en papier), sans distinguer la matière de ce papier.

Les manuscrits persans catalogués par M. Charles Rieu[4] sont tous sur papier; plusieurs remontent au XIII^e^ siècle (le plus ancien, add., n° 5968, est de 1228), mais l'auteur, plus prudent que Meermann[5],

1. *Catalogus codicum manuscriptorum orientalium qui in Museo Britannico asservantur*. Pars II. Codices arabici. Londres, 1846 à 1871, in-fol.

2. Cette date est erronée. Voir la note accompagnant le n° 121 de notre tableau d'analyses.

3. *Catalogue of Syriac manuscripts in the British Museum, acquired since the year* 1838. Londres, 1870 à 1872, in-4°.

4. *Catalogue of the Persian manuscripts of the British Museum*. Londres, 1881 à 1883, 3 vol.

5. Meermann disait : « Nous avons examiné un livre d'as-« tronomie écrit en Perse, où *tu avoueras que le papier de « chanvre est inconnu*, et nous avons constaté que le papier « de l'ouvrage envoyé par Vélasquez lui est très semblable, « quoique un peu moins épais... etc. » Meermann, ouv. cité. Lettre à Majansius, datée de Leyde, 23 septembre 1762.

ne se prononce pas sur la nature de cette matière.

En Russie, le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque impériale publique, rédigé par M. de Muralt[1], donne quelques volumes écrits sur *papier turc* des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. On ne dit pas quelle différence il y a entre ce papier et l'ordinaire. Il est à croire que c'est là une simple variante de nom du bombycin.

En Allemagne, le terme de bombycin semble être absolument inconnu ; de Nessel[2], Cyprianus[3], Denis[4], Pertsch[5], Weber[6] et Barack[7] ne l'emploient jamais et ne classent leurs manuscrits qu'en parchemin et papier.

En Suisse, enfin, de Sinner[8], Hagen[9], Haenel[10],

1. Saint-Pétersbourg, 1864, in-8°.

2. *Catalog. Biblioth. Caesarae manusc. codicum.* Vienne, 1690, 2 vol. in-fol.

3. *Catalogus codicum manuscriptorum Biblioth. Gothanae.* Leipzig, 1714, in-4°.

4. *Codices manuscripti theologici Bibliothecae palatinae Vindobonensis latini.* Vienne, 1793-1795, in-fol.

5. *Die persischen Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Gotha.* Vienne, 1859.

6. *Verzeichniss der Sanskrit-Handschriften der K. Bibliothek zu Berlin.* Berlin, 1853, in-4°. Le plus ancien des mss. datés de ce dépôt est de l'an 1379.

7. *Die Handschriften der fürstlichen Fürstenbergischen Bibliothek.* Tubingue, 1865.

8. *Catalogus codicum mss. Bibliothecae Bernensis, annotationibus criticis illustratus.* Berne, 1760 à 1772, 3 vol.

9. *Catalogus codicum Bernensium.* Berne, 1874, in-8°.

10. *Catalogi Librorum manuscriptorum qui in bibliothecis... Helvetia... asservantur.* Leipzig, 1830, in-4°.

Senebier[1], Halm[2], Scherrer[3] suivent l'exemple de l'Allemagne et ne mentionnent nulle part le papier de coton. Seul, entre tous ces recueils, le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall[4] indique, sous les nos 1313, 1714 et 1715, trois manuscrits orientaux comme étant sur papier de coton. A l'examen, ces volumes se sont trouvés être de papier de chiffe moderne, filigrané, de provenance européenne.

Terminons ici cette digression sur les manuscrits et les bibliothèques, trop longue, nous le reconnaissons, et qu'on voudra bien nous pardonner.

IV.

Cinquante ans après Bodmann, Huillard-Bréholles[5] s'occupe de nouveau du papier de coton à l'occasion d'un certain nombre de lettres de

1. *Catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Genève.* Genève, 1779, in-8°.

2. *Verzeichniss der älteren Handschriften Lateinischer Kirchenväter in den Bibliotheken der Schweiz.* Vienne, 1865.

3. *Verzeichniss der Manuscripte un Incunabeln der Vadianischen Bibiothek in St Gallen.* Saint-Gall, 1864, in-8°.

4. Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von St Gallen.* Halle, 1875, in-8°.

5. Voyez : Sur l'emploi du papier de coton et des sceaux plaqués dans les actes de l'empereur Frédéric II, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXIII, 1857, ainsi que *Historia diplomatica Friderici Secundi.* Paris, Plon, 1859, dans l'introduction, chap. VI, p. lxix et suivantes.

l'empereur Frédéric II, qu'il estime être écrites sur cette matière. L'emploi de papier de chiffe dans l'Italie méridionale, à la date de 1228, paraît à notre auteur si extraordinaire qu'il se refuse à l'admettre; il se déclare convaincu « qu'à côté du « parchemin, la chancellerie de Frédéric II ne « s'est jamais servie que de papier de coton fabri- « qué en Syrie, en Espagne et peut-être en « Sicile. »

Se conformant aux errements antérieurs, Huillard, qui n'avait pu obtenir l'accès des archives de Vienne et qui n'avait pas vu le document décrit par Schwandner, se livre cependant à un grand déploiement d'érudition pour prouver que le papier sur lequel il est écrit doit être de coton, et non pas de chiffe. Il s'appuie spécialement sur des considérations linguistiques, et, bien que ce terrain sorte un peu de notre domaine, nous ne pouvons nous refuser de l'y suivre, car c'est encore là un des arguments dont on se sert aujourd'hui[1] pour soutenir l'existence de cette matière.

En effet, on nous dit : il faut bien qu'il y ait eu une fois du papier de coton, puisque les noms de *bombycina papyrus*, de *charta bambagina* et de *charta cuttunea* ont été employés très anciennement et qu'ils ne peuvent s'appliquer qu'à un papier fait en réalité de coton.

1. Voyez, *Archivio storico italiano,* 1885, t. XV, livr. 2, l'article déjà mentionné de M. le prof. C. Paoli.

A cela nous répondrons que rien n'est moins précis que les noms donnés aux matières textiles et aux tissus au moyen âge et même de nos jours ; il règne à ce sujet une confusion complète. Puis, que le nom de *charta bambagina* ou *bombycina* n'exclut pas l'idée de l'emploi des chiffons, les termes italiens de *bambagino* et de *bambagia* s'appliquant aux tissus et aux fils de coton, et par extension à des tissus blancs et à des fils quelconques. Remarquons qu'on dit également en français de la *toile* de coton, quand même le mot de toile est spécialement réservé aux tissus de chanvre et de lin. Le dictionnaire de l'Académie française n'appelle-t-il pas le coton une espèce de *laine* qui vient sur un arbre? On appelle *drapeaux* dans quelques régions de la France les chiffons de toile ; les langes pour enfants portent le même nom ; on dit dans le même sens des *draps* de lit, bien que le mot de drap, d'où dérive celui de drapeau, ne s'applique d'ordinaire qu'aux tissus de laine. C'est certainement ce terme de drap, en latin *pannus*, qui a donné naissance, en Espagne, à l'expression de *pergamino de panno* (parchemin d'étoffe), opposée au *pergamino de cuero* (parchemin véritable), fréquemment employée aux XII^e^ et XIII^e^ siècles dans ce pays pour désigner le papier.

En plein XVI^e^ siècle, à Genève, lorsque le Conseil accorda à Claude Savoye l'autorisation de construire une papeterie sur le Rhône, les registres appellent cet établissement « *follo pro pannis*, »

c'est-à-dire, non pas foulon à drap, comme on l'a traduit quelquefois, mais bien *battoir à pannosses*[1], ou à chiffons.

Quant au terme de *bombycina*, il désigne plutôt la soie (*bombyx*, ver à soie; *bombycinus*, de soie; *bombycina*, vêtements de soie; *bombycinus*, étoffe de soie; *bombycinare*, travailler la soie, etc.); mais il a dû, lui aussi, par extension, être appliqué à un tissu soyeux quelconque. Pline nomme *bombyx* le duvet des plantes et *bombycias* un roseau recouvert d'un duvet soyeux.

Au surplus, les termes de *bombax* et de *bombyx*, au moyen âge, étaient synonymes, et leur application au papier n'a point eu pour but de désigner la matière qui entrait dans sa fabrication, mais uniquement d'indiquer une de ses qualités extérieures. Aujourd'hui, l'on dit encore, dans le même sens, du *papier de soie*, sans prétendre, par là, faire entendre que la soie entre pour une part quelconque dans sa composition. Ces expressions de coton ou de soie ne doivent être prises que comme un qualificatif; elles signifient un papier cotonneux ou soyeux. A l'appui de cette manière de voir, il convient de rappeler que le titre de fabricant de papier de coton était encore usité à Fabriano en 1456[2] et même en

1. Locution genevoise, provenant de *pannus*.

2. A cette date, la liste des corporations appelées à prendre part à la procession de la Fête-Dieu mentionne, ainsi que nous l'écrit M. Aug. Zonghi, bibliothécaire de Fabriano,

1529, époque à laquelle, depuis plus de deux siècles, on n'y fabriquait que du papier de chiffe, et où chacun savait très certainement qu'il ne se faisait pas avec du coton.

Quant à l'expression de *charta cuttunea*, employée par Rocchus Pirrhus[1] pour désigner un papier du XII^e^ siècle, elle est plus embarrassante. Ce terme de *cuttunea* est incontestablement d'origine arabe; il vient du mot *gothon* ou *qothon*, avec l'article *algothon* (duvet), d'où dérivent *coton* en français, *algodon* en espagnol, *cotâo* en portugais, *cotone* en italien, *cotton* en anglais, *katoen* en hollandais. Nous doutons que ce terme n'ait été appliqué qu'à la bourre de coton; il a dû être étendu aux tissus faits avec cette matière et même à un tissu blanc quelconque; *charta cuttunea* deviendrait alors synonyme de papier d'étoffe. En tous cas, on rencontre ici une nouvelle preuve de l'origine orientale du papier qui confirme ce que nous enseigne l'étymologie des mots *resma* en espagnol, *risma* en italien, *rame* en français, *ream* en anglais, et *riess* en allemand, qui dérivent tous de l'arabe *razmah*, paquet ou ballot.

C'est par les Arabes que le papier nous est parvenu; mais aucun de leurs auteurs ne dit qu'il fût fait de coton, et l'analyse des plus anciens spécimens arabes que nous ayons pu recueillir,

les fabricants de papier sous le nom de *ars carte bombycine*.

1. Voyez *Sicilia Sacra*, lib. IV, p. 91.

et qui sont du x^e^ siècle, n'y signale d'autre matière que le chanvre et le lin. Casiri[1] donne cette citation d'un manuscrit arabe rédigé en 1482 et compilé de divers auteurs anciens : « Dans la ville de Samarcande, on emploie un « papier très beau, qu'on ne trouve que là et chez « les Chinois. Les Arabes, après la conquête de « cette ville (en 704), portèrent chez eux les pro- « cédés de cette fabrication, » d'où ils se répandirent en Afrique et en Europe.

Il y avait à Bagdad, vers le milieu du IX^e^ siècle, une place nommée le *marché* des papetiers[2]. D'où venait le papier qu'on y amenait en quantités assez grandes pour qu'il ait donné son nom à la place? c'est ce que nous ignorons; mais le fait en lui-même est significatif; il témoigne qu'à cette époque reculée le commerce du papier n'était point insignifiant dans la brillante capitale des califes abbassides. Si l'on ne peut pas dire avec précision d'où venait le papier de Bagdad, on peut affirmer qu'il était fait avec du chanvre. C'est ce qui ressort d'un manuscrit arabe conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 1573[3]. L'auteur nous apprend que le papier usité du temps

1. *Biblioth. arabico-hispana Escurialensis.* Madrid, 1760, p. 280, n° DCCVI.

2. Voyez *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale.* Paris, an XII, tome VII, 1, 66.

3. Voyez *Histoire des Mongols de la Perse,* par Raschid-eldin, publiée et traduite par E. Quatremère. Paris, 1836, 1^re^ partie, p. 132-136.

de Haroun-al-Raschid était fait de vieilles cordes de chanvre usées au service de la marine; c'est encore là, de nos jours, une des meilleures matières premières du papier, et c'est à leur emploi en forte proportion que les produits hollandais et anglais sont en partie redevables de leur grande réputation.

Un autre auteur arabe[1] (Bibliothèque nationale, n° 874) nous renseigne sur le papier du Khorasan, qui était fait avec du lin (très certainement à l'état de tissu usé). On faisait remonter l'origine de sa fabrication au règne des Omniades, ou, suivant d'autres, à celui des Abbassides. Une tradition, conforme à celle rapportée par Casiri, veut que cette industrie ait été introduite dans cette province par des fabricants chinois, qui y firent du papier sur le modèle de celui de leur pays.

En Afrique, la ville de Cepta, ou Ceuta, était réputée pour son papier dès le milieu du XII^e^ siècle. En Espagne, à la même époque, il était l'objet d'une industrie importante à Tolède, à Valence et à Xativa. Aussi n'est-il pas surprenant qu'un homme instruit et ayant beaucoup voyagé, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, connût cette matière, et que, écrivant vers 1130, il en ait parlé comme étant fait *du rebut de..... vieux chiffons*[2]. Bien qu'on ait cherché à défigurer

1. Cité dans la même notice de Quatremère.
2. *Ex rasuris veterum pannorum compacti.* Voyez *Tractatus*

cette expression et à lui faire dire autre chose que ce qu'elle exprime pourtant bien clairement, on ne peut nier que Pierre n'ait voulu désigner le *papier de chiffe*.

Abd-Allatif, médecin de Bagdad, qui voyageait en Egypte vers 1200, rapporte, en parlant des momies, que « les Bédouins, les Arabes établis « dans les terres en culture, et tous ceux généra- « lement qui s'occupent à la recherche de ces « caveaux mortuaires, enlèvent les linceuls et tout « ce qui se trouve avoir encore une consistance « suffisante; ils emploient tout cela à se faire des « vêtements ou bien ils le vendent à des manu- « facturiers de papier [1]..., etc. »

La fabrication du papier de chiffe est ici très clairement indiquée, et si l'on ajoute à cela que les Égyptiens n'employaient pas, pour envelopper leurs morts, de tissus de coton, mais seulement de la toile [2], on en pourra déduire quel était le genre de produits fournis par les papetiers arabes de cette époque. Sherif-Al-Edrisi [3], autre géographe, mentionne, vers 1150, la ville de Sateba, en Espagne, comme possédant des fabriques de

contra Judeos, dans la Biblioth. Clun. And. du Chesne, p. 1068.

1. Voyez Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte par Abd-Allatif*. Paris, 1810, in-4°, p. 198.

2. Voyez, *Revue archéologique*, 1870, p. 217, une Lettre de Mr Rohault de Fleury sur les étoffes égyptiennes.

3. Voyez Meermann, ouvrage cité : Lettre de Majansius à Meermann.

papier. Or cette ville était déjà, sous les Romains, célèbre par la beauté de ses toiles de lin. Il est très probable que ses papeteries s'alimentaient des déchets de ces toiles[1].

Quant au *parchemin de Damas*, ainsi que le désignait un Grec chargé, au temps de Henri II, de dresser le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque du Roy, l'examen des nombreux manuscrits syriaques des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles que renferme notre tableau d'analyses ne permet pas d'admettre que ce fût autre chose que du papier de chiffe. Où se fabriquait-il? on ne le sait pas. La haute antiquité des manuscrits arabes écrits sur papier est une preuve de la provenance orientale de cette matière. Damas n'était que l'entrepôt, le point de départ d'où cette marchandise était expédiée en Grèce, de là à Venise et en Occident, où elle se vendait sous le nom de *parchemin grec*.

1. La rareté du papier de chiffe en Occident, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, a conduit plusieurs auteurs à supposer que les plus anciennes papeteries européennes auraient débuté par l'emploi de la bourre de coton et ne seraient arrivées à l'usage des chiffons que plus tard. Si cette hypothèse peut avoir quelque vraisemblance en Espagne et en Sicile, où le coton a pu être cultivé, elle ne se soutient pas pour le midi de la France, où une concession de battoir à papier avait été faite, en 1189, par l'évêque de Lodève, près Montpellier, à un nommé Raymond de Popiar. (Voyez Giraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*. Paris, 1840, p. 35.) D'où aurait-on amené, près des sources de l'Hérault, le coton nécessaire à cette fabrication?

V.

Quittons ces questions de mots et revenons à notre sujet. On nous dit : il est impossible que des papiers, si différents d'aspect, puissent être faits d'une seule et même matière. Nous pourrions bien rétorquer l'argument et dire à notre tour : comment se fait-il que les papiers d'aujourd'hui, si uniformes d'apparence, renferment les uns des chiffons, les autres de l'alfa, les autres du bois, les autres de la paille ? Pour les gens du métier, les techniciens, il n'y a là rien de surprenant. De toutes ces matières, on tire une substance unique, la cellulose, et c'est la cellulose qui constitue le papier.

Les caractères extérieurs si variables de couleur, de solidité, de rugosité, d'épaisseur, de dureté, ne signifient rien quant à la composition intime. Si nous supposons qu'on prenne, dans différents moulins, des chiffons identiques, comme couleur et qualité, afin de les transformer en papier, bien vite on s'apercevra qu'à la suite des manutentions successives nécessaires, et sous l'action d'influences variées, on obtient des produits d'aspects très divers. Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans des détails techniques de fabrication ; rappelons toutefois le rôle important que l'eau exerce dans la trituration des pâtes[1]. Certains

1. On admet généralement qu'un kilogramme de papier a exigé, pour sa préparation, environ mille kilogrammes d'eau.

ruisseaux n'ont jamais permis aux établissements bâtis sur leur parcours d'arriver à produire une matière pure; d'autres la colorent en brun, d'une manière assez accentuée [1].

Le battage plus ou moins soigné et prolongé des chiffons exerce à son tour une influence notable. Mais c'est le collage du papier qui modifie le plus profondément ses qualités extérieures. Entre un papier sans colle, mou, spongieux, sans consistance ni nerf, et le même papier solidement collé à la gélatine, la différence est immense, et il y a place, entre ces deux états extrêmes, pour une quantité de produits intermédiaires. C'est là, selon nous, la véritable cause de la variété d'aspect que présentent les papiers au moyen âge. Ce n'est pas d'emblée qu'on est arrivé à un point satisfaisant dans cette importante opération. On a dû tâtonner; le fait même de la présence de résine (probablement de colophane), de gomme adragante et de gélatine dans les papiers que nous avons examinés, témoigne de procedés différents, peut-être d'essais ou de traditions provenant de pays divers.

Les papiers d'origine orientale ne renferment pas de gélatine; ils sont, pour la plupart, collés à la résine [2], quelques-uns à la gomme adragante,

1. Qui n'a remarqué l'action de l'eau dans les anciennes impressions? Le simple fait d'humecter le papier, avant de le faire passer sous la presse typographique, lui a souvent communiqué une teinte plus ou moins bistrée.

2. Nous devons reconnaître que le papier de plusieurs

et la manière dont certaines fibres en sont injectées semblerait indiquer que le collage était fait à chaud. Comment se pratiquait cette opération ? c'est ce qu'il est difficile de dire.

Le lissage, ou satinage, modifie aussi l'aspect du papier ; non seulement il le rend brillant, mais il augmente sa cohésion et sa sonorité. Un grand nombre de manuscrits grecs et arabes sont admirablement satinés et l'ont été, semble-t-il, par les soins des copistes. Cette habitude, implantée de très bonne heure en Italie et en Espagne [1], n'a passé que plus tard en Allemagne, dans les Pays-

manuscrits grecs, hébreux et arabes est collé à la gélatine (entre autres les nos 62, 63 et 65 du tableau d'analyses), que quelques-uns de ces manuscrits ont été écrits en Orient, et que l'un d'eux (le no 62) est estimé du XIIe siècle, ce qui pourrait conduire à attribuer à ce procédé de collage une provenance orientale. Nous ne le croyons cependant pas, et, en ce qui concerne ce dernier manuscrit, il faut remarquer que la date n'en est pas certaine; il se peut qu'il soit du milieu ou même de la fin du XIIIe siècle. N'oublions pas, au surplus, que, si l'Orient a commencé par exporter du papier en Occident, il n'a pas tardé à en importer, et que l'on peut, avec probabilité, attribuer une origine européenne au papier collé à la gélatine de quelques manuscrits en langues anciennes, même lorsqu'ils auraient été écrits en Orient. (Voir, pour ce qui concerne l'exportation des papiers occidentaux, ce que rapportent Tessier dans *Alcuni documenti de' magistrati della Rep. Veneta, in materia di Seta Carta e Vini,* Venise, 1880, à partir du fol. 66, et surtout Zonghi, dans *Le Marche principale delle Carte fabrianesi dal* 1293 *al* 1599. Fabriano, 1881, p. 11.)

1. En Espagne, ce papier très glacé était connu sous le nom de *carta brunida*.

Bas et en France. En même temps qu'on polissait les feuilles avec une pierre dure, on saupoudrait leur surface avec de la résine, pour la rendre plus imperméable à l'encre. Quelques manuscrits en sont imprégnés à tel point qu'en les maniant cette poussière s'attache aux doigts. C'est probablement à cette habitude qu'il faut attribuer la présence si fréquente de la résine dans les papiers collés à la gélatine.

Enfin, la conservation plus ou moins parfaite des documents entre pour une part dans leur aspect extérieur. L'humidité exerce sur eux une influence fâcheuse, et l'on sait assez de quel manque de soins les plus élémentaires ont trop souvent souffert les manuscrits les plus précieux[1]. Les caves voûtées ou grottes dans lesquelles on remisait d'ordinaire, pour les abriter du feu, les papiers d'archives, étaient presque toujours humides, et cette humidité a beaucoup altéré leur solidité; plusieurs tombent littéralement en morceaux au premier contact; chez d'autres, un travail hygrométrique tout particulier a fait traverser l'écriture d'une feuille à l'autre, au point

1. Voyez, par exemple, ce que rapporte Montfaucon au sujet du manuscrit de l'évangile de Saint-Marc, de Venise. Ce cahier, qui avait été placé, en 1564, dans un caveau souterrain, était lisible à cette époque; 146 ans plus tard, lorsque Montfaucon l'examina, il était tombé dans un tel état qu'on ne pouvait plus en lire deux mots de suite. (Dissertation sur le papyrus, etc., dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1729, p. 600.)

qu'il devient presque impossible de les déchiffrer. Dans un grand nombre, la gélatine employée au collage a été altérée et a même fini par disparaître; des moisissures noires ou rosées s'y sont développées, et le microscope y reconnaît de nombreuses spores de champignons.

Les manuscrits de bibliothèque n'ont guère été mieux soignés; dans les greniers où ils séjournaient trop souvent, ils avaient à subir les atteintes des souris, des mites et des gouttières. La température très élevée qu'ils avaient à supporter a de même, à la longue, altéré le papier et l'a rendu excessivement cassant.

Toutes ces circonstances, en exerçant sur les papiers leurs diverses actions, les ont amenés aux états variés où nous les rencontrons aujourd'hui. Cependant, chose admirable, la nature intime des fibres, leur squelette, si l'on peut ainsi dire, n'a pas subi d'altération, et ce sont souvent les cahiers qui ont le plus souffert qui sont devenus mous, laineux et sans consistance, qui présentent au microscope les fibres les plus belles et les mieux caractérisées.

VI.

Abordons enfin la partie expérimentale de notre étude. Meermann et Bodmann désiraient tous les deux que la science pût leur fournir les moyens de différencier le papier de coton de celui

de chiffe. Il semble qu'avec les immenses progrès accomplis en chimie depuis le commencement de ce siècle, ce vœu aurait dû être réalisé, et qu'un réactif d'un emploi facile dût permettre aujourd'hui de distinguer de suite, et nettement, ces deux produits. Il n'en est rien. Chimiquement, les fibres épurées de coton, de lin, de chanvre, même de bois, de paille et d'alfa se comportent de la même manière, parce qu'elles sont, les unes et les autres, une seule et même substance, la *cellulose*. En revanche, chacune de ces fibres conserve, à travers toutes les phases d'une longue fabrication, ses formes individuelles et caractéristiques, que l'on peut reconnaître au microscope.

Dès 1828, les études entreprises par Heilman[1] avaient donné la possibilité de distinguer, à l'aide de cet instrument, les fibres de coton de celles de chanvre et de lin. Depuis cette époque, les progrès de la micrographie, et en particulier l'emploi de la lumière polarisée, ont fait connaître de nouveaux traits distinctifs entre ces différentes fibres.

Les *fibres de coton*, vues sous un fort grossissement, affectent la forme de rubans aplatis dont les bords se terminent en bourrelets brillants, très étroits; elles sont habituellement longues et tordues en spirales; leurs extrémités sont, non pas pointues, mais larges et arrondies.

1. Voyez *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, t. I, p. 5.

Les *fibres de chanvre ou de lin* se manifestent sous la forme de petits cylindres généralement cannelés, striés ou fissurés dans le sens de la longueur, avec des renflements fréquents ou des nodosités qui leur donnent l'apparence du bambou.

Avec la *lumière polarisée* et à l'aide d'un grossissement linéaire de 120 à 150, on distingue plus facilement encore le coton du chanvre et du lin. Le *coton* apparaît comme un étroit ruban plissé et brille d'un vif éclat. On ne voit à sa surface ni stries longitudinales, ni cloisons transversales. Les *fibres de lin ou de chanvre* brillent aussi dans le champ visuel du microscope, mais avec moins d'éclat. Leur aspect n'est pas rubané et leur forme cylindrique est ordinairement reconnaissable, sauf pour les papiers dont l'état de conservation laisse beaucoup à désirer; cependant, même dans ceux-là, et quel que soit leur âge, les fibres offrent toujours de légères stries longitudinales, inégales et irrégulièrement espacées, puis, de distance en distance, elles ont des traits rectilignes qui traversent obliquement toute la largeur du cylindre. Ces traits obliques sont des restes de cloisons cellulaires ; ils se croisent d'ordinaire deux par deux, sous forme de chevalets. Ces sortes de chevalets ou de croix se reconnaissent malgré les teintes vives et variées que ce mode d'éclairage donne aux fibres.

Pour quiconque a pris la peine de les examiner à diverses reprises avec attention, ces deux substances ne sauraient être confondues, de telle sorte

qu'on possède maintenant, — et cela depuis bien des années, — un moyen scientifique, certain, facile et pratique de différencier le papier de coton de celui de chanvre.

Wattenbach[1] le constatait dès 1871, mais personne, croyons-nous, n'avait songé à reprendre les discussions du siècle passé et à leur appliquer les procédés de l'analyse moderne. Ainsi Sickel[2], qui reproche à Wattenbach de n'avoir pas suffisamment marqué la différence entre le papier de coton et celui de chiffe et d'avoir passé sous silence le genre mixte (mélange de chiffe et de coton), n'a pas utilisé le microscope. Pour répartir entre ses trois classes de papiers les divers documents qu'il mentionne, il s'en tient aux caractères énoncés par Bodmann. S'il eût examiné la chose plus à fond, il n'aurait pas indiqué le *Liber plegiorum* de Venise comme étant de coton pur; il aurait reconnu, avant nous, mais comme nous, qu'il est formé de chiffons de chanvre bien battus, sans traces de coton.

L'analyse microscopique n'a été que rarement appliquée au papier. M. le professeur Paoli[3], dans une note récente, en cite une, faite par M. le professeur T. Caruel et consignée par Luppi[4]; c'est la seule qui ait été publiée. M. Caruel, exa-

1. Voyez *Das Schriftwesen in Mittelalter*. Leipzig, 1871.
2. Voyez *Historische Zeitschrift*, t. XXVII, p. 442.
3. Voyez *Archivio storico italiano*, 1885, t. XV, disp. 2.
4. Voyez *Manuale di paleografia*, p. 46.

minant la nature de documents qui provenaient de Constantinople, d'Égypte et de Pise, trouva qu'ils ne renfermaient pas trace de fibres de lin, mais qu'ils étaient composés exclusivement de coton[1].

Dans l'étude que nous poursuivons depuis bien des années, au point de vue spécial de leurs filigranes, des papiers employés au moyen âge, nous avions été frappé du fait qu'en Suisse, les plus

1. M. le prof. Luppi a bien voulu, sur notre demande, nous adresser quelques échantillons de papiers, qu'il estimait être de coton, écrits à Constantinople vers 1200, à Pise au XII[e] siècle, en 1200 et en 1355, et à Reggio de Calabre en 1356. Aucun de ces spécimens ne renfermait de coton; toutefois nous ignorons s'ils appartenaient aux documents analysés antérieurement par M. le prof. Caruel.

Nous devons enfin et surtout mentionner les recherches de MM. Girard, professeur à l'École des arts et métiers, et Giry, professeur à l'École des chartes, recherches encore inédites, mais qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à être publiées et qui achèveront de porter la lumière sur le sujet. Ces messieurs, à propos de l'interprétation d'un passage d'un auteur du moyen âge, se demandèrent, eux aussi, s'il existait un papier réellement composé de coton. Les analyses microscopiques provoquées par cette question les ont amenés à une conclusion identique à la nôtre; ils n'ont pas trouvé de coton dans les documents examinés par eux, documents soigneusement choisis parmi ceux tenus jusqu'à ce jour comme étant écrits sur papier de coton.

MM. Girard et Giry faisant en même temps que nous des recherches semblables, aboutissant au même résultat, c'est-à-dire à nier l'existence du papier de coton, et cela sans que de part ou d'autre nous eussions connaissance des travaux les uns des autres, voilà certes un fait de nature à donner à notre conclusion commune une grande présomption de certitude.

anciens documents de ce genre conservés dans les dépôts d'archives (Sion, de 1275, Genève, de 1319, Lausanne, antérieur à 1336, Bâle, de 1339, etc.) avaient été écrits exclusivement sur papier de chiffe. Nous en avions conclu que celui de coton n'était pas parvenu dans ce pays et que son usage n'avait pas pénétré dans ses chancelleries. C'était bien un peu singulier, puisque l'Italie, la France, l'Allemagne en possédaient de nombreux spécimens; mais enfin c'était admissible. Par contre, il devait s'en trouver, en plus ou moins grande abondance, dans les bibliothèques et en particulier dans les manuscrits grecs, hébreux et arabes, écrits dans cet Orient où l'usage du papier de coton avait débuté et s'était maintenu, dit-on, si longtemps. Nous visitâmes donc les bibliothèques de Genève, de Berne, de Bâle, de Zurich et de Saint-Gall, mais aucun des volumes qui passèrent sous nos yeux n'était de coton. La plupart étaient de papier de chiffe filigrané, et ces filigranes attestaient en général une provenance italienne; les autres étaient aussi de papier de chiffe, mais dépourvus de filigranes. Si l'absence de toute marque empêchait de déterminer leur âge et leur origine, le microscope ne permettait aucune hésitation sur leur nature intime.

Ce résultat négatif nous surprit beaucoup et jeta des doutes dans notre esprit. Se pouvait-il que tant de savants, depuis Montfaucon, Mabillon, Maffei, jusqu'à MM. de Wailly, Wattenbach et Glo-

ria, se fussent trompés; que tant d'hommes qui s'étaient spécialement occupés du sujet, Meermann, Breitkopf, Jansen, Bodmann, Sickel, se fussent fourvoyés à ce point d'avoir certifié être papier de coton ce qui était papier de chiffe? Se pouvait-il qu'on eût inventé de toutes pièces un produit qui n'aurait jamais existé? Nous résolûmes de tirer la chose au clair et nous fîmes sans retard les démarches nécessaires pour obtenir des échantillons des plus anciens papiers de coton signalés comme tels dans les archives et bibliothèques d'Europe. Nous avons rencontré auprès de la plupart des directeurs de ces établissements la plus parfaite bienveillance. Grâce à leur bonne volonté, nous avons pu recueillir et analyser un grand nombre de spécimens de papiers, à partir du x[e] siècle, de manière à dresser le tableau suivant[1].

Il ressort de l'examen de ce tableau que, si, dans certains papiers (nos n[os] 6, 7, 55, 56, 57, 58, 73 et 74), on voit quelques fibres de coton, c'est par suite du mélange, en très petite quantité, de chiffons de coton parmi ceux de chanvre et de lin.

Nulle part et en aucun temps, on ne trouve du papier composé exclusivement de coton, comme

1. Nous saisissons cette occasion pour remercier sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu collaborer à ce travail, et tout particulièrement M. le professeur J. Brun, de Genève, dont les connaissances micrographiques et la grande expérience nous ont été du plus précieux secours.

celui dont on a admis l'existence jusqu'à ce jour. Un produit semblable ne devrait renfermer que des fibres pures de coton à l'exclusion de toutes autres, et ce cas ne se présente pas. Nous croyons même pouvoir dire qu'il serait plus difficile de fabriquer du papier avec de la bourre de coton qu'avec des chiffons, aucune substance, dans la nature, ne fournissant la cellulose à un état aussi pur et aussi favorable à la manutention que la toile usée. En outre, cette matière n'a point de valeur intrinsèque ; voilà pourquoi, en se plaçant au seul point de vue technique, il est fort peu probable qu'on ait commencé par utiliser la bourre de coton pour passer ensuite aux chiffons.

Quelques-uns des papiers analysés (nos 49, 60 et 83) renferment des fibres d'autres végétaux, graminée et bambou, qu'il est difficile de déterminer et sur la provenance et le mode d'emploi desquels nous ne saurions nous prononcer.

Il est malaisé de distinguer au microscope les fibres de lin de celles de chanvre ; elles ne diffèrent guère entre elles que par les dimensions plus faibles des premières ; aussi n'avons-nous pas attaché à cette distinction une grande importance, tant il est vraisemblable que les chiffons de lin auront été habituellement mêlés, sous tous les climats, en proportions variables, à ceux de chanvre. Ce point n'a du reste aucun intérêt, la discussion ne portant que sur la question de l'emploi de la bourre de coton dans la fabrication ancienne du papier,

question que nous estimons maintenant résolue.

Encore un mot. On a cité quelquefois des documents sur papier aussi anciens et même plus anciens que ceux qu'il nous a été donné d'examiner. Dans le nombre, il en est deux qu'il faut mentionner. L'un est le manuscrit grec n° 990 (ancien n° 2889) de la Bibliothèque nationale de Paris, que Montfaucon[1] indique comme étant de l'an 1050 et qui est, en réalité, de 1030; l'autre est l'évangile de Saint-Marc, à Venise, dont nous avons déjà parlé, que l'on attribue généralement au VIII[e] siècle et qui, étudié par Maffei et par Montfaucon, a été tenu par le premier pour du papier de coton[2], et par le second pour du papyrus d'Égypte[3]. Ces deux documents, après examen, se sont trouvés être en parchemin[4].

1. Voyez *Dissertation sur le papyrus*, etc., dans les *Mémoires de littérature de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de 1718 à 1725. Paris, 1729, tome VI, p. 592.

2. Voyez *Istor. diplom.*, p. 78 et 79.

3. Voyez *Dissertation sur le papyrus*, etc., et *Paléographie grecque*, livre I, chap. II.

4. Voyez, pour l'évangile de Saint-Marc, à Venise, un article de M. V. Joppi intitulé : *le Sacre reliquie della chiesa patriarcale d'Aquileja*, dans l'*Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino*, vol. III (1885), fasc. 3-4; puis Molini, *De vita et lipsanis S. Marci*, Rome, 1864, p. 87; enfin Bethmann, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1876, II, p. 112.

ANALYSES MICROSCOPIQUES

DE

PAPIERS DU MOYEN AGE.

N°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
1	Archives de Genève.	Grosse du prieuré de Saint-Victor par de Chinige, allant de 1311 à 1351.	Genève.
2	Ibid.	Informations relatives aux dommages causés aux habitants de Jussy par les troupes de Savoie en 1346.	Ibid.
3	Ibid.	Acte de l'évêque Alamand, suspendant l'excommunication lancée contre les Tavel.	Ibid.
4	Ibid.	Plainte adressée au comte de Savoie par les Tavel contre l'évêque Alamand.	Ibid.
5	Ibid.	Registre de comptes de près de 300 feuillets, commencé en 1364 et allant jusqu'en 1380.	Ibid.
6	Ibid.	Fragment d'enquête contre Jacques de Viremoulin.	Ibid.
7	Ibid.	Enquête contre Jaquemet Vuallat ou Vuachat.	Ibid.

1. Voir aux planches le n° 1.
2. Voir aux planches le n° 3.
3. Voir aux planches le n° 4.

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
Vers 1319.	Force moyenne, nuageux par transparence, gris-jaune, non lissé, format de 40/60 centimètres, pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures indistinctes espacées d'environ 1 1/4 millimètre, filigrané à la couronne[1].	Chanvre, avec environ 1/8 de lin. Collage à la gélatine; résine assez abondante.
1346.	Force moyenne, nuageux par transparence, non lissé, jaunâtre; format 30/45 cent., pontuseaux espacés d'environ 6 cent., vergeures indistinctes, espacées d'environ 3 mill.	Chanvre mal roui; résine assez abondante.
1356.	Force moyenne, uni par transparence, assez blanc, non lissé, format rogné de 28/42 cent., pontuseaux invisibles, vergeures indistinctes, espacées d'environ 2 1/2 mill., filigrané aux deux cercles[2].	Chanvre mal roui, fibre bien battue et très brisée.
1357.	Force moyenne, nuageux par transparence, jaunâtre, non lissé, format rogné de 28/42 cent., pontuseaux espacés d'environ 2 1/2 mill., filigrané à la tête de bélier[3].	Chanvre mal roui, fibre pure; résine assez abondante.
1364.	Force moyenne, assez uni par transparence, jaunâtre, non lissé, format rogné de 29/43 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées d'environ 2 1/2 mill., filigrané aux deux cercles[4].	Chanvre; présence de résine.
1401.	Mince, assez uni par transparence, non lissé, gris-jaunâtre, format 30/43 cent., pontuseaux irrégulièrement espacés d'environ 4 cent., vergeures espacées de 2 1/2 mill. environ, avec traces de vergeures fines intermédiaires; filigrané à la feuille de trèfle[5].	Chanvre, avec quelques rares fibres de coton; présence de résine.
1403.	Force moyenne, uni par transparence, blanc, non lissé, format de 30/43 cent., pontuseaux indistincts, vergeures espacées d'environ 2 1/2 mill., filigrané à la fleur de lis[6].	Chanvre, avec quelques rares fibres de coton; présence de résine.

4. Voir aux planches le n° 5.
5. Voir aux planches le n° 6.
6. Voir aux planches le n° 7.

N[os]	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
8	Archives de Lausanne.	Registre d'Extentes d'Avenches.	Avenches.
9	Archives de Fribourg.	Extentes de la seigneurie de Châtel Saint-Denis en 1309[2].	Châtel Saint-Denis.
10	Ibid.	Extentes de la seigneurie de Montagny-les-Monts, près Payerne.	Payerne.
11	Archives de Bâle.	Livre de compte de S[t] Peter's Stifte.	Bâle.
12	Archives de Valère à Sion (Valais).	Minute du notaire Martin, de 1275 à 1287.	Sion.
13	Archives nationales de France. Musée de l'hôtel Soubise.	N° 311. Interrogatoire des Templiers.	Carcassonne.
14	Ibid.	N° 306. Coutumes de Figeac, par Guillaume de Nogaret.	Figeac.
15	Ibid.	N° 281. Commissaires royaux en Toulousain. Registre de sentences de 1272 à 1274.	Toulouse.

1. Voir aux planches le n° 8.
2. Ce document, qu'on considère généralement comme un original, ne peut, d'après le filigrane, être qu'une copie postérieure d'au moins quatre-vingts ans.

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1336.	Force moyenne, assez uni par transparence, avec beaucoup d'impuretés, blanc, non lissé, format rogné de 27 1/2/44 cent., pontuseaux très fins, vergeures espacées de 3 1/2 mill., filigrané aux deux cercles reliés par une barre[4].	Chanvre, en belles fibres.
Fin du XIV^e^ siècle.	Mince, jaunâtre, format de 40/59 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 2 mill., filigrané à la grande fleur de lis[3].	Chanvre, fibre pure et bien battue.
1320.	Mince, blanc, format rogné de 35/50 cent., pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre, imparfaitement roui.
1339.	Force moyenne, gris-jaunâtre, nuageux par transparence, format de 31/44 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 2/3 mill., filigrané à l'arbalète[4].	Chanvre en pures et belles fibres; collage à la gélatine; résine assez abondante.
1275.	Moyen, assez uni par transparence, jaunâtre, beaucoup de fils et de nœuds dans la pâte, un peu lissé, format 32/48 cent., pontuseaux peu visibles distants de 5 à 6 cent., vergeures espacées de 1 1/2 à 2 mill.	Chanvre bien roui, mêlé d'un peu de lin; absence de résine.
1307.	Moyen, uni par transparence, blanc, nerveux.	Chanvre en belles fibres; collage surabondant à la gélatine.
1302.	Moyen, assez opaque, jaunâtre, mou, vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre; présence d'un corps gras.
1272.	Moyen, assez opaque, jaunâtre, mou, sans consistance, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre; absence complète de gélatine, nombreuses spores de moisissure.

3. Voir aux planches le n° 9.
4. Voir aux planches le n° 11.

N°°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
16	Archives nationales de France. Musée de l'hôtel Soubise.	N° 248. Registre des enquêteurs royaux dans la sénéchaussée de Beaucaire.	Beaucaire.
17	Ibid.	N° 248. Même document, pièce F.	Beaucaire.
18	Archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille.	Registre coté B 1106.	Provence.
19	Ibid.	Registre coté B 172.	Ibid.
20	Ibid.	Registre coté B 144.	Ibid.
21	Ibid.	Registre coté B 1097.	Ibid.
22	Ibid.	Registre coté B 141.	Ibid.
23	Ibid.	Registre coté B 812.	Ibid.
24	Ibid.	Registre coté B 1068.	Ibid.
25	Ibid.	Registre coté B 1590.	Ibid.

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1248.	Moyen, assez uni par transparence, gris-jaunâtre, mou, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre, mêlé peut-être d'un peu de lin, fibre bien battue.
1248.	Moyen, uni par transparence, fils et nœuds dans la pâte, jaunâtre, très nerveux, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre; fortement collé à la gélatine; pas de résine.
1310.	Mince, translucide, blanc-roux, nerveux, pâte unie et sans taches, vergeures espacées d'environ 1 mill.	Chanvre, fibres pures et très battues.
1300.	Mince, translucide, quelques fils et nœuds, blanc-roux, nerveux, vergeures espacées de 1 1/4 mill.	Chanvre, fibres pures et très battues.
1291.	Moyen, assez uni par transparence, beaucoup de fils et de nœuds, roux, vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre mal roui, fibres très battues et brisées.
XIII^e siècle.	Moyen, nuageux par transparence, nombreux fils et nœuds, blanc-roux, assez mou, vergeures espacées de 2 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin, fibres magnifiques pas brisées.
1272.	Moyen, uni par transparence, fils et impuretés, assez blanc, nerveux, assez lisse, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre, mêlé d'un peu de lin, belles fibres, pas brisées.
1265.	Moyen, uni par transparence, fils et nœuds, assez blanc, nerveux, assez lisse, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre, mêlé de lin, fibre belle et peu battue.
1262.	Moyen, uni par transparence, fils et nœuds, assez blanc, nerveux, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre, fibre pure, belle et longue.
1249.	Mince, pâte unie et pure, assez blanc, nerveux, vergeures espacées d'environ 3 mill., traces de vergeures intermédiaires.	Chanvre, fibre pure et bien battue.

N°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
26	Archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille.	Registre coté (?).	Provence.
27	Archives municipales de Marseille.	Actes du notaire Pierre Marini.	Marseille.
28	Ibid.	Actes du notaire Giraud Amalric.	Ibid.
29	Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.	Registre de reconnaissances du Briançonnais.	Dauphiné.
30	Ibid.	Ibid.	Ibid.
31	Ibid.	Registre coté B 2658.	Ibid.
32	Archives notariales d'Udine (Frioul).	Minutes du notaire Giacomo Nibissio.	Gemona (Frioul).
33	Archives de Venise.	Liber Plegiorum.	Venise.
34	Archives de Gênes.	Actes du notaire Giovanni Scriba, de 1154 à 1166 [1].	Gênes.

1. Ce document est une espèce de palympseste, c'est-à-dire que le notaire Scrib a utilisé un papier antérieurement écrit en arabe, mais il n'a pas cherché à fai disparaître le texte ancien; il s'est borné à écrire par-dessus, dans les parties de l feuille laissées blanches. Voir pour le texte arabe de ce document les *Atti del*

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
XIII^e siècle.	Moyen, pâte unie et pure, blanc, nerveux, non lissé, vergeures espacées tantôt de 2 1/4 mill., tantôt, et au bord de la feuille, de 1 1/4 seulement.	Chanvre, fibre très battue et brisée; collage à la gélatine.
1280.	Épais, opaque, blanc-roux, extrêmement mou, vergeures invisibles.	Chanvre, fibre pure et belle.
1248.	Moyen, nuageux par transparence, gris-jaunâtre, uni, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin, fibres brisées et battues.
1260.	Moyen, passablement de fils et nœuds, jaunâtre, assez mou, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Lin mêlé de chanvre.
1265.	Moyen, pâte assez pure, jaunâtre, assez mou, format rogné 28/49 cent., vergeures espacées d'environ 3 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin, fibre très battue.
1298.	Assez épais, pâte opaque, jaunâtre, format rogné de 31 1/2/47 cent., 10 pontuseaux espacés de 40 à 55 mill., vergeures espacées d'environ 2 1/4 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin.
1259.	Mince, nuageux par transparence, roux, mou, pontuseaux espacés d'environ 4 1/2 cent., vergeures espacées d'environ 1 3/4 mill.	Lin mêlé de très peu de chanvre.
1223.	Mince, uni, pâte pure, blanc-roux, vergeures espacées de 1 1/3 mill.	Chanvre, fibre pure et très battue; la pâte est imprégnée de gomme adragante; la résine, assez abondante, paraît être à la surface.
1154.	Mince, uni, roux, pâte assez pure.	Chanvre, fibre belle et nettement caractérisée, ci et là écrasée; collage à la résine (probablement colophane).

ociela ligure di Storia Patria, vol. V, fasc. IV, page 633 (Gênes, 1873), et pour s actes du notaire Scriba, les *Monumenta Historiae Patriae*, tome II.

N°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
35	Archives de Fabriano.	Actes du notaire Palmiero.	Fabriano.
36	Ibid.	Actes du notaire Beretta.	Ibid.
37	Ibid.	Registre AC. Riformanze.	Ibid.
38	Ibid.	Ibid.	Ibid.
39	Ibid.	AC. Declarationes super sententiis latis a Rollando de Balneoregio.	Ibid.
40	Ibid.	Ibid.	Ibid.
41	Archives de Bologne.	Giuridizione del Podesta.	Bologne.
42	Ibid.	Ibid.	Ibid.
43	Archives de Palerme.	Tabulario di San Martino.	Sicile.
44	Ibid.	Tabulario di Santa Maria del Bosco.	Ibid.

1. Voir aux planches le n° 37.
2. Voir aux planches le n° 38.

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1273.	Épais, assez translucide, roux, assez rugueux, fils et nœuds, vergeures espacées de 2 mill.	Chanvre; collage abondant à la gélatine et à la gomme adragante.
1286.	Moyen, translucide, jaunâtre, nerveux, quelques impuretés dans la pâte.	Chanvre en belles fibres; collage à la gélatine.
1293.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds; format 31/46 cent., pontuseaux espacés de 52 mill., vergeures espacées de 1 1/2 mill., filigrané aux lettres I. O[1].	Chanvre en belles fibres.
1293.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds, pontuseaux espacés de 5 cent., vergeures espacées de 1 2/3 mill., filigrané à un huit couché[2], format 32/44 cent.	Chanvre, fibres belles et longues, collage à la gélatine.
1294.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds, pontuseaux espacés de 55 mill., vergeures espacées de 1 1/2 mill., filigrané à une grande croix pommée[3], format 30/46 cent.	Chanvre mêlé de très peu de lin; collage à la gélatine.
1294.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds, format de 31/49 cent.	Chanvre en belles fibres.
1274.	Assez épais, très nuageux par transparence, assez rugueux, très roux, pâte grossière, vergeures indistinctes.	Chanvre, fibre pure; collage à la gélatine; absence de résine.
1281.	Moyen, translucide, blanc-roux, nerveux, lissé, quelques fils et impuretés, pontuseaux espacés de 5 cent., vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre; collage à la gélatine.
1365.	Mince, uni, blanc, pâte assez pure.	Chanvre, mêlé peut-être d'un peu de lin.
1359.	Moyen, opaque, blanc-roux.	Chanvre, mêlé peut-être d'un peu de lin.

3. Voir aux planches le n° 39.

N°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
45	Archives de Palerme.	Tabulario di San Martino alle Scule.	Sicile.
46	Ibid.	Actes de notaire.	Palerme.
47	Ibid.	Ibid.	Ibid.
48	Ibid.	Registre.	Ibid.
49	Regia Cappella Palatina, à Palerme.	Diplôme.	Ibid.
50	Archives de Lübeck.	Lettre de l'empereur Frédéric II.	San Germano.
51	Bibliothèque publique de Genève.	Manuscrit hébreu n° 10.	Italie (?).
52	Ibid.	Manuscrit grec n° 32.	(?)
53	Ibid.	Manuscrit grec n° 44.	(?)
54	Ibid.	Manuscrit oriental n° 54 *d*.	Perse.

1. Cette analyse a été faite par deux experts, MM. Th. Schoner et Dr H. Lenz, à ma demande, et sous les yeux de M. le Dr C. Wehrmann, archiviste d'État, et de son assistant, M. le Dr Hagedorn, à Lubeck.

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1333.	Assez mince, opaque, uni, roux.	Chanvre.
1323.	Assez mince, assez blanc, assez uni.	Chanvre.
1259.	Mince, blanc, pâte pure, mou.	Chanvre en fibres superbes.
1re moitié du XIIIe s.	Mince, opaque, blanc-roux, mou.	Chanvre en belles fibres.
1139.	Teint en rouge.	Matière étrangère, qui n'est ni chanvre, ni lin, ni coton, mais probablement du bambou.
1230.		Fibre de chanvre (leinenfaser), absence de coton[1].
Fin du XIIIe ou commencement du XIVe s.	Épais, uni par transparence, blanc-roux, assez lisse, format rogné 31/43 1/2 cent., pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures espacées de 1 3/4 mill.	Chanvre, fibres peu battues; résine en petite quantité.
Commencement du XIVe s.	Moyen, assez opaque, blanc-roux, mou, format rogné 28 1/2/41 cent., pontuseaux espacés de 5 à 6 cent., vergeures espacées de 1 1/2 mill., 5 filigranes[2].	Chanvre; résine assez abondante.
Fin du XIIIe ou commencement du XIVe s.	Épaisseur variable, opaque, roux, assez uni, matière assez souvent lâche et trouée, format rogné 30/40 cent., pontuseaux invisibles, vergeures variées.	Chanvre mêlé de très peu de lin.
XVIIIe s.	Très mince, blanc-jaunâtre, nerveux, translucide, pâte assez impure, mouchetée de noir, pontuseaux espacés de 3 cent., vergeures espacées de 1 mill.	Chanvre, fibre très battue; abondance de résine.

2. Voir aux planches les nos 52, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.

N°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
55	Bibliothèque de Berne.	Manuscrit oriental n° 288.	(?)
56	Ibid.	Manuscrit turc n° 631.	(?)
57	Ibid.	Manuscrit arabe n° 637.	(?)
58	Ibid.	Manuscrit arabe n° 644.	(?)
59	Bibliothèque de Bâle.	Thucydide en grec.	(?)
60	Ibid.	A. N. I. 8. Sermons de Grégoire le Grand commentés par Élie de Crète.	(?)
61	Bibliothèque nationale, à Paris.	Fonds des nouvelles acquisitions latines n° 1296.	Espagne.
62	Ibid.	Fonds grec n° 154 (ancien n° 2436).	Orient.
63	Ibi d.	Fonds grec n° 194 A.	(?)
64	Ibid.	Fonds hébreu n° 1225.	(?)
65	Ibid.	Fonds hébreu n° 175.	(?)

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
XIII^e ou XIV^e s.	Moyen, assez opaque, roux, mou, format rogné 32/53 cent.	Chanvre, mêlé de peu de lin et de quelques fibres de coton (moins de 1 °/o).
Postérieur à 1492.	Moyen, pâte assez unie et assez pure, assez nerveux, roux, format rogné 28/37 cent., vergeures espacées de 1 mill.	Lin, mêlé de très peu de chanvre et de quelques fibres de coton; collage à la gélatine, absence de résine.
XVI^e s.	Moyen, blanc-roux, pâte assez pure, assez nerveux, assez lisse, vergeure assez distincte, fine.	Lin, mêlé de peu de chanvre et de quelques fibres de coton; collage à la gélatine; absence de résine.
(?)	Assez mince, assez opaque, roux, assez nerveux, assez lisse, vergeure indistincte.	Lin, mêlé de peu de chanvre et de quelques fibres de coton; absence de résine.
XIV^e s.	Mince, pâte assez pure, blanc-roux, vergeures invisibles.	Chanvre mêlé de très peu de lin, fibre très battue; collage à la gélatine.
XIII^e s.	Mince, peu translucide, assez nerveux, roux, vergeures indistinctes.	Lin mêlé de peu de chanvre et de fibres d'une graminée.
XI^e ou XII^e s.	Moyen, translucide, fils et nœuds, roux, assez uni, vergeures invisibles.	Lin, fibres très battues; absence de gélatine; collage à la résine, dont une partie a été altérée par le temps.
XII^e s.	Moyen, roux, nerveux, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre, en partie écru; collage à la gélatine.
1255.	Assez épais, opaque, roux, assez nerveux, vergeures invisibles.	Chanvre, en partie écru; collage à la gélatine.
Antérieur à 1291.	Moyen, opaque, roux, peu nerveux, vergeures invisibles.	Chanvre mal roui, fibres très battues.
1271.	Moyen, opaque, roux, assez nerveux, vergeures invisibles.	Chanvre mêlé de lin; collage à la gélatine.

N°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
81	Bibliothèque nationale, à Paris.	Fonds syriaque n° 134 (cat. Zotenberg).	Couvent de Nahr-Khepton en Syrie.
82	Ibid.	Fonds syriaque n° 112 (cat. Zotenberg).	Syrie.
83	Ibid.	Fonds syriaque n° 42 (cat. Zotenberg).	Le Caire.
84	Ibid.	Fonds syriaque n° 234 (cat. Zotenberg).	Antioche.
85	Ibid.	Fonds syriaque n° 236 (cat. Zotenberg).	(?)
86	Ibid.	Fonds syriaque n° 50 (cat. Zotenberg).	(?)
87	Bibliothèque royale de Munich.	Cimelia n° 7 ou[1] Cod. lat. Mon. n° 2574 *b*.	Italie et Allemagne.
88	Bibliothèque royale de Berlin.	Codex oriental n° qu. 107.	(?)
89	Bibliothèque royale de Turin.	Grec B. IV. 9 (n° B. III. 14 du catal. de Pasinus).	(?)
90	Ibid.	Grec B. I. 9 (n° B. IV. 4 de Pasinus).	(?)
91	Ibid.	Grec C. V. 4 (n° B. III. 2. de Pasinus).	Ibid.

1. Manuscrit écrit par Albert de Béham sur du papier qu'il avait probablement rapporté de son séjour en Italie.

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1256.	Assez mince, opaque, blanc-roux, uni.	Chanvre, mêlé de peu de lin.
1239.	Assez mince, opaque, mou, assez roux, uni.	Chanvre, fibre pure et belle.
1226.	Moyen, opaque, mou, assez blanc, assez nerveux, uni.	Chanvre (fibre très battue) mélangé d'une petite quantité de substance étrangère qui n'est pas du coton.
XII^e^ ou XIII^e^ s.	Moyen, opaque, mou, assez roux, uni.	Chanvre mêlé de lin, fibre altérée par un fort alcali.
1194.	Moyen, roux, peu nerveux, uni, vergeures espacées de 1 2/3 mill.	Chanvre mêlé de lin.
1187.	Assez mince, blanc-roux, assez nerveux, uni, vergeures invisibles.	Chanvre mêlé de lin, fibre très battue.
1238 à 1255.	Mince, assez mou, assez blanc, uni, pontuseaux espacés de 4 1/3 cent., vergeures espacées de 1 2/3 mill.	Chanvre, en fibres longues et peu battues; abondance de résine.
1032.	Assez mince, roux-foncé, assez nerveux, uni, vergeures invisibles.	Chanvre, fibre bien battue; collage à la résine.
XII^e^ s.	Moyen, blanc-roux, lissé, format rogné 24/36 cent., pontuseaux et vergeures invisibles.	Chanvre; collage à la résine.
1214.	Moyen, opaque, assez roux, assez mou, très lissé, format rogné 51 1/2/69 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre; collage à la résine.
XIII^e^ s.	Assez mince, assez mou, blanc-roux, assez uni, format rogné 35/46 cent., pontuseaux espacés de 37 mill., vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre mêlé de peu de lin, fibres longues, rarement écrasées, mais injectées ci et là de résine, ce qui semble indiquer un collage à chaud.

N°s	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
92	Bibliothèque royale de Turin.	Grec B. I. 5 (n° B. IV. 7 de Pasinus).	(?)
93	Ibid.	Grec B. II. 9 (n° C. III. 10 de Pasinus).	(?)
94	Ibid.	Hébreu A. III. 29 (A. I. 16 de Pasinus).	(?)
95	Ibid.	Grec B. II. 14 (C. IV. 10 de Pasinus).	(?)
96	Ibid.	Grec B. III. 5 (B. III. 31 de Pasinus).	(?)
97	Ibid.	Grec B. IV. 6 (B. III. 18 de Pasinus).	(?)
98	British Museum[1], à Londres.	Manuscrit arabe add. 7455.	(?)
99	Ibid.	Manuscrit persan add. 7697.	(?)
100	Ibid.	Manuscrit persan Or. 249.	(?)
101	Ibid.	Manuscrit persan add. 25026.	(?)
102	Ibid.	Manuscrit persan add. 24950.	(?)
103	Ibid.	Manuscrit arabe add. 25735.	(?)

1. Les fragments provenant de manuscrits du British Museum sont si petits qu'il

En date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
XIII^e s.	Moyen, blanc-roux, peu nerveux, lissé, format rogné 50/69 cent., pontuseaux indistincts, vergeures irrégulièrement espacées de 1 1/3 à 2 mill.	Chanvre, fibre très battue.
XIII^e s.	Moyen, mou, assez blanc, lissé, format rogné 44/60 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre, assez mal roui.
1236.	Épais, assez uni, blanc-roux, peu nerveux, format rogné 36/54 cent., pontuseaux espacés de 6 cent., vergeures espacées de 2 mill.	Chanvre.
XIV^e s.	Moyen, opaque, blanc-roux, lissé, assez nerveux, format rogné 45/60 cent., pontuseaux et vergeures invisibles.	Chanvre, fibre très battue.
XIV^e s.	Mince, opaque, blanc-roux, peu nerveux, format rogné de 43/57 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre assez mal roui.
XIV^e s.	Assez mince, roux, peu lissé, peu nerveux, format rogné de 24-33 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre.
1805.		Chanvre, fibres fortement empâtées de gélatine.
1286.		Chanvre, fibre très battue.
1299.		Chanvre mal roui, fibre très battue.
1274.		Chanvre mêlé d'un peu de lin.
1266.		Chanvre mal roui.
1257.		Lin, fibre très battue.

'a pas été possible d'en déduire l'apparence du papier.

N°	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
104	British Museum, à Londres.	Manuscrit persan add. 5965.	(?)
105	Ibid.	Manuscrit arabe add. 23349.	(?)
106	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 14695.	(?)
107	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 12177.	Couvent de Mær-Sergius.
108	Ibid.	Manuscrit arabe add. 15442.	(?)
109	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 14719.	(?)
110	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 14690.	(?)
111	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 14737.	(?)
112	Ibid.	Manuscrit arabe add. 19356.	(?)
113	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 14684.	(?)
114	Ibid.	Manuscrit arabe add. 18529.	(?)
115	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 14734.	(?)
116	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 17273.	(?)
117	Ibid.	Manuscrit syriaque add. 14714.	(?)
118	Ibid.	Manuscrit arabe Arund. Or. 52.	(?)
119	Ibid.	Manuscrit arabe add. 7214.	(?)
120	Ibid.	Manuscrit arabe add. 19357.	(?)
121	Ibid.	Manuscrit arabe add. 22371.	(?)
122	Ibid.	Manuscrit arabe Or. 2600.	(?)

1. Le catalogue donne à ce manuscrit la date de 999. Cette date, bien qu'inscrite au manuscrit, est fausse. M. Ch. Rieu, si compétent en la matière, estime l'écriture du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle.

THE ASTOR LIBRARY
NY

n date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1229.		Chanvre mal roui, mêlé d'un peu de lin.
1198.		Lin, mêlé d'un peu de chanvre.
ntérieur à 1196.		Chanvre, fibres très désagrégées par la lessive.
1189.		Chanvre, fibre très brisée et désagrégée par la lessive, et peut-être le gel.
1188.		Chanvre, fibre très battue.
1184.		Chanvre incomplètement roui.
1182.		Lin.
1175.		Chanvre, fibres empâtées par un fort collage à la résine.
1167.		Lin, belles fibres.
ntérieur à 1163.		Lin, belles fibres.
1129.		Chanvre.
1085.		Lin.
ntérieur à 1080.		Chanvre, imparfaitement roui.
1075.		Chanvre, fibre très battue.
1057.		Lin, en belles fibres.
1036.		Chanvre mal roui.
1007.		Lin.
XV^{e} XVI^{e} s.^{t}.		Chanvre, belles fibres, très battues.
960.		Chanvre, fibres désagrégées et partiellement altérées par un alcali, le gel et les moisissures; présence de végétations et de bactéries.

CONCLUSION.

De tout ce qui précède, nous tirons les conclusions suivantes :

1° Il n'y a jamais eu de papier de coton et ce terme doit être abandonné comme ne correspondant à aucun produit spécial : c'est un *titulus sine re*.

2° L'on devra se borner, à l'avenir, dans la classification de documents, aux trois seules dénominations de papyrus, de parchemin et de papier[1], qui désignent trois substances bien caractérisées et faciles à distinguer les unes des autres.

3° Le papier de chiffe est beaucoup plus ancien qu'on ne l'a généralement admis jusqu'à ce jour ; son emploi constaté remonte au x^e^ siècle.

4° Le papier de chiffe a été usité d'abord en Orient et le secret de sa fabrication n'a pénétré en Occident qu'après une longue période de deux ou trois siècles.

5° L'usage de filigraner le papier a pris naissance en Occident, vers la fin du XIII^e^ siècle et (à notre connaissance) cette habitude n'a pas été transportée en Orient. Les papiers filigranés seraient donc tous de provenance européenne.

1. Nous ne parlons pas du *papier d'écorce*, que nous n'avons jamais rencontré et dont l'existence paraît douteuse, malgré ce qu'en ont dit Montfaucon (*Dissertation sur le papyrus*, etc., précédemment cité) et l'abbé Hiraut de Belmont (*Mémoires de Trévoux*, de septembre 1711).

NOTA. — Dans les planches les traits verticaux indiquent la position et l'écartement des pontuseaux là où ils sont visibles. L'espace compris entre les deux traits horizontaux indique la place occupée par 20 vergeures.

Les numéros des filigranes sont ceux des documents portés au tableau des analyses microscopiques.

NOTE

SUR DES

CARREAUX ÉMAILLÉS

DE LA CHAMPAGNE

Par M. le baron J. de Baye, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 22 avril 1885.

I.

CARREAUX AUX ARMES DE LA MAISON DE HANGEST.

L'interprétation des carrelages champenois, en terre cuite émaillée, est fréquemment liée avec l'histoire du pays, où ils ont été employés. L'examen de ces antiques pavés en fournit chaque jour de nouvelles preuves. Les carreaux caractérisent souvent une ou plusieurs époques du monument pour lequel ils ont été fabriqués. Malgré le développement considérable de l'industrie céramique en Champagne, l'étude ne peut se faire que par localité. Du reste, les anciens carrelages deviennent chaque jour plus rares, et il est très difficile de les grouper et de les classer.

Le carreau ci-dessous représenté est parti de manière à indiquer une alliance. A droite sont les armes de Hangest, et à gauche celles d'une famille alliée. On s'explique aisément la présence des armes des Hangest à Champaubert, où le carreau a été trouvé. Les seigneurs de Montmort possédaient une partie de la terre de Champaubert.

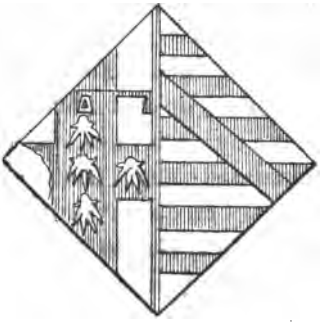

La détermination de l'alliance des Hangest, indiquée sur le carreau de Champaubert, offrait quelques difficultés. Les fabricants de carreaux émaillés sont souvent très inexacts et même fantaisistes dans la représentation des armoiries. Il faut, du reste, mentionner que deux couleurs furent employées dans les carreaux de Champaubert, le rouge et le jaune ; ces couleurs ne peuvent avoir aucun rapport avec les émaux héraldiques des écussons.

. Il y avait lieu de croire que cet écu parti pouvait être celui de Louise de Hangest, dame d'Arzillières, Dampierre, Blaise, Hauteville, Landricourt, qui épousa en 1504 Jacques de Grandpré, seigneur de Hans, qui portait « burelé d'or et de gueules » et, comme cadet des Grandpré, pouvait briser d'un cotice.

Cette attribution n'était pas fondée. Les vitraux de l'église de Montmort nous fournissent une interprétation mieux motivée. Ces vitraux ont été, il est vrai, restaurés sans respect pour l'art, mais, néanmoins, ils subsistent encore, dans certaines parties, dans leur état normal. Le peintre verrier possédait, du reste, des ressources que le potier ne connaissait pas, toutes les couleurs héraldiques pouvant être reproduites sur le verre.

Dans le chœur de l'église de Montmort, la partie du vitrail à droite de l'autel est l'une des mieux conservées. Ce vitrail est daté par les armoiries qui s'y trouvent. La partie inférieure de cette verrière est formée de trois compartiments ; celui du milieu contient les armes de France soutenues par deux anges. Immédiatement au-dessous, on voit les armes de France et de Bretagne, surmontées de la couronne ducale. C'est l'écu de la reine Anne de Bretagne. Le compartiment de droite représente un personnage à genoux ; la tête est nue; il porte, sur son armure, un vêtement orné des armoiries qui sont reproduites sur l'écusson de la draperie qui orne son prie-Dieu. Ces armoiries sont « d'argent

à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, au lambel de trois pendants d'azur, » armes des Hangest. Dans le compartiment à gauche, une dame à genoux fait le pendant du chevalier. La draperie du prie-Dieu est aussi ornée d'un écu partie Hangest et l'autre partie « d'argent à trois fasces d'azur, à la bande de gueules brochant sur les trois fasces. »

Une inscription, reproduction fidèle de l'ancienne, assure-t-on, règne en bas du vitrail restauré. Telle en est la teneur : « Par grand pitiez por le doulx Saveur M^oult P^atient ont fait cette veriere fare les Se^gneur et Dame icy priant. »

Les armoiries du chevalier sont vraisemblablement celles de Louis de Hangest, seul seigneur de Montmort en 1494. Sa qualité de chambellan du roi explique la présence des armes du roi de France, qui ornent le compartiment du milieu. Le noble personnage était, de plus, écuyer de la reine Anne de Bretagne[1]. La dignité dont il jouissait motive l'existence des armoiries de la reine, placées au-dessous de celles du roi. Le donateur du vitrail, faisant œuvre pie, voulut exprimer son attachement au roi et à la reine en les associant à l'hommage qu'il rendait à son suprême souverain.

Louis de Hangest, auteur de la branche des sei-

1. Ces titres sont énoncés dans un compte qui lui fut présenté par Claude Hocart, son receveur (*Notes sur le château de Montmort*, p. 12).

gneurs de Montmort et de Moyencourt, portait le lambel, car il avait deux frères aînés[1].

La donatrice du vitrail qui fait le pendant droit doit être certainement la femme de Louis de Hangest, qui épousa Marie du Fay d'Athies.

L'analogie des armoiries représentées sur la draperie du prie-Dieu de la dame de Hangest avec celles figurées sur le carreau de Champaubert ne peut échapper à l'examen. Le verrier a été plus exact que le potier. L'œuvre de ce dernier peut être interprétée et corrigée par le travail du premier. Les six faces du carreau émaillé se réduisent à trois dans le vitrail, où elles sont d'azur. Les pièces des armoiries sont essentiellement les mêmes; le nombre seul des faces varie. Les habitudes connues des potiers suffisent pour expliquer la différence. La donatrice du vitrail de Montmort était en même temps la bienfaitrice de l'église de Champaubert.

Une particularité doit être notée dans l'écu du carreau et du vitrail : à gauche des Hangest, on n'a pas reproduit toutes les armes des du Fay d'Athies, qui sont « d'argent semé de fleurs de lys de sable, » mais seulement le brochant sur le tout « d'argent à trois faces d'azur à la bande de gueules brochante (*sic*) sur les trois faces[2]. »

1. Voir La Chesnaye-Desbois à l'article Hangest.
2. *Armorial de Dubuisson*, p. 144.

Le second carreau, provenant aussi de Champaubert, porte les armes de Louis de Hangest, qui était, en 1494, le seul seigneur de Montmort, de Verdelot, la Veuve, Euvy, Breuvery et Recy[1]. Il était, comme il a été dit, chambellan du roi et écuyer de la reine Anne de Bretagne. Il existait encore en 1508 et 1509[2]. C'est donc entre 1494 et 1509 que le carreau de Champaubert a été fait, et il y a lieu de croire qu'il est contemporain de celui dont il a été parlé précédemment.

Ce carreau, provenant du château de Montmort, est orné des armes des Hangest, « d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or. » Les quatre extrémités de la croix correspondent

1. Inventaire des archives du château de Montmort. — *Notes sur le château de Montmort*, par le baron J. de Baye, p. 12.

2. On le voit par un compte qui lui fut rendu par Claude Hocart, son receveur (*Archives du château de Montmort*).

aux quatre angles du pavé, de sorte qu'en regardant les armoiries en face, elles se trouvent comme dans un losange.

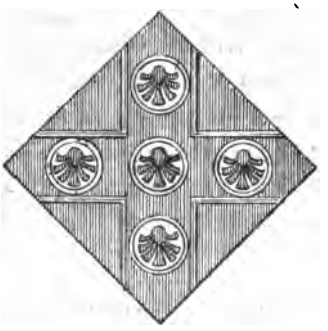

Il existe encore plusieurs de ces carreaux dont le dessin est fort correct et la fabrication bonne. Ils ont été retrouvés dans des chambres du château de Montmort et conservés par M^me^ la marquise de Montmort, qui me les a offerts.

Ces carreaux diffèrent de ceux de Champaubert par l'absence du lambel. Les coquilles offrent aussi une variété; elles se rapprochent plus du type naturel.

Il y a lieu d'attribuer les armoiries de ces carreaux à Jeanne de Hangest, qui posséda la seigneurie de Montmort après le décès de son père, Joachim de Hangest. Le fait est attesté par un compte qui lui fut rendu, en 1538, par le receveur de la terre de Montmort[1]. Joachim de Han-

1. Simon le Jeune, receveur de la terre de Montmort. — *Archives du château de Montmort.*

gest fut tué en 1536, avec son frère, à la prise du château de Saint-Pol. En 1548, Jeanne de Hangest était mariée à Philippe de Maillé, chevalier, capitaine des gardes du corps du roi, vicomte de Verneuil, seigneur de Moyencourt et de Challerange[1]. En 1555, elle était veuve[2]. Les carreaux de Montmort ont donc été fabriqués entre 1538, époque où Jeanne de Hangest était dame de Montmort, comme unique héritière de son père, et 1548, date de son mariage.

II.

CARREAUX ÉMAILLÉS DU CHATEAU DE BAYE.

La ravissante chapelle du XIII^e^ siècle, sur laquelle le château de Baye s'appuie du côté du nord, était, à son origine, entièrement pavée de carreaux du genre de ceux qui font le sujet de cette note. Cette chapelle avait, après la Révolution, cessé d'être consacrée au culte; elle fut transformée en une sorte de magasin; le pavage en subit de violentes atteintes, qui l'altérèrent profondément. Un petit nombre seulement a pu

1. Du 23 juin 1548, offre faite à M. le comte de Vertus de lui faire foi et hommage par messire Philippe de Maillé, au nom et comme ayant épousé Jeanne de Hangest, dame de Montmort (*Notes sur le château de Montmort*, p. 14).

2. Ce détail résulte du compte de la recette de Montmort, qui fut rendu en cette année par Guillaume Duval. — *Arch. du château de Montmort.*

être conservé, lorsque la chapelle a été rendue à sa première destination. J'ai réuni ici les dessins des carreaux qui subsistent encore aujourd'hui.

Sur le premier carreau, on voit un animal fantastique entouré d'un cercle ; le sujet, d'une teinte jaunâtre, se détache sur un fond rouge brique. Aux quatre coins du carreau, on voit le quart d'une sorte de fleur qui se compléterait par la juxtaposition de quatre carreaux. Ce modèle peut donc être employé isolément ou se joindre, selon le besoin, à d'autres carreaux, pour former un sujet par l'assemblage. Ces carreaux sont ceux qui ont échappé à la destruction en plus grand nombre.

Un second carreau, unique spécimen de son genre, représente un ange dont la tête nimbée est tournée à droite. Malheureusement, cette pièce étant fortement usée, le dessin n'apparaît plus

que par des lignes creuses. L'émail, détruit par le temps, a laissé vides les cavités qu'il remplissait jadis. Un carreau bien conservé, orné d'un

ange thuriféraire, dont nous aurons à parler plus loin, peut servir à faciliter l'interprétation du sujet dont il faisait partie. Ces deux carreaux sont probablement deux pendants.

D'autres carreaux forment une bordure. Ils sont, comme les précédents, à fond rouge, avec des dessins d'un blanc jaunâtre représentant des chevrons dentelés.

Enfin, il existe encore deux autres types d'un carrelage qui, par la réunion de quatre pavés, donne une rosace. L'ornementation du premier type est formée par des fleurs de lis au milieu d'un cercle décoré lui-même de trèfles. Le second type constitue aussi un cadran à l'aide de quatre carreaux et représente une rosace formée de feuillage, circonscrite par un cercle dentelé.

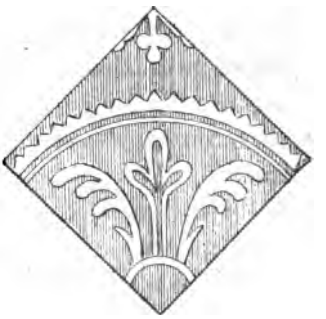

Il y a lieu de supposer que les pavés dont il vient d'être question proviennent du carrelage primitif de la chapelle.

Les fouilles pratiquées, il y a quelques années, pour établir des calorifères donnèrent d'autres carreaux émaillés. La fabrication offre de l'analogie avec les pavés que nous venons de signaler. Tout autorise à les rattacher à la même époque ou à un temps un peu plus rapproché.

Quatre carreaux armoriés constituent, par leur

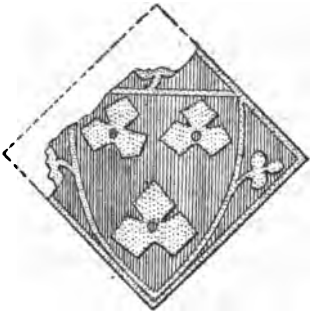

réunion, un ensemble qui se complète. La pointe de l'écu se trouve dans cette disposition à l'angle intérieur de chaque carreau. Le premier porte un écu dont le fond rouge brique est chargé de trois tiercefeuilles ressortant en blanc jaunâtre sur le fond.

Le second est orné d'un écu de la même forme que le premier. Toutefois, l'écu contient des pièces héraldiques coloriées en rouge brique, sur un fond blanc jaunâtre. Ce fond est chargé de deux faces accompagnées de huit merlettes, trois en chef,

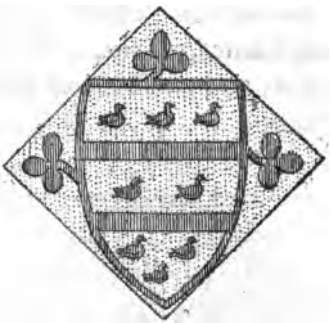

deux en face et trois en pointe deux et une. Ces merlettes présentent une particularité : elles sont contournées, contrairement à l'usage[1]. Ces armoiries ont une certaine analogie avec celles de la

1. Cette particularité est due sans doute à l'inexpérience de l'ouvrier qui a dessiné les merlettes dans leur position normale sur le moule, de telle sorte qu'elles se sont trouvées contournées sur le carreau.

famille de Betz. Ces dernières sont « d'or à deux faces de sable accompagnées de neuf merlettes de même, quatre en chef, deux en face et trois en pointe[1]. » La différence consiste en ce que notre carreau ne montre que trois merlettes en chef, tandis que les armoiries de Betz en ont quatre. La famille de Betz appartient, du reste, à la Touraine ; nous ne pourrions donc expliquer aisément la présence de ces armoiries à Baye. La même observation s'applique aux armes de la famille d'Erbley qui se rattache plus directement à la Champagne.

Un troisième carreau portant les armoiries de Brienne ou de Châteauvillain, « de gueules semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le

tout. » Simon de Broyes dit le Jeune, fils de Hugues III, seigneur de Broyes, et d'Élisabeth de Dreux, sa seconde femme, eut en partage la sei-

1. *Dictionnaire de la noblesse,* par de la Chesnaye-Desbois.

gneurie de Châteauvillain ; lui et ses descendants en prirent le nom ainsi que les armes.

Les deux teintes que le potier avait à sa disposition rendent bien les émaux de l'écu : le rouge brique, le gueules, et le vernis jaune, l'or. Cette particularité est assez rare dans la céramique.

De la maison de Châteauvillain sont sorties deux branches, toutes deux éteintes, celles des seigneurs de Pleurs et de Baye. L'auteur de celle-ci est Hugues de Châteauvillain, second fils de Simon II, mort en 1314. La lignée de ces seigneurs a fini à Jean de Châteauvillain, seigneur de Vauclerc et de Baye, mort vers 1372.

Du reste, Simon de Châteauvillain, premier du nom, était proche parent d'Érard de Brienne ; il prit parti pour lui dans ses prétentions sur la Champagne[1].

Le quatrième carreau est aux armes de Join-

1. *Livre des vassaux,* p. 318.

ville, « d'azur à trois broyes d'or l'une sur l'autre, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules. » Le potier, n'ayant à sa disposition que le rouge brique et le vernis jaune, a fait ressortir les trois broyes d'or en jaune sur le fond rouge et a fait ressortir en rouge le lion issant de gueules sur le fond jaune du chef, qui aurait dû être blanc. C'est donc dans le champ que les couleurs des émaux n'ont pas été reproduites. En l'absence du bleu pour le fond de l'écu, le potier l'a laissé rouge, mais il a respecté la couleur des trois broyes, qui sont jaunes. De même, pour le chef, la pièce héraldique, le lion issant de gueules, se trouve rouge et le fond jaunâtre, au lieu d'être d'argent.

La forme des broyes est digne d'attention ; elle est très ancienne.

La présence du blason des Joinville à Baye paraît s'expliquer de la manière suivante : Félicité de Brienne fut mariée : 1° à Simon, seigneur de Broyes et de Beaufort, avec lequel elle fonda un monastère de femmes à Andecy, près Baye ; par son mariage, elle était dame de Baye ; 2° à Geoffroy, troisième du nom, dit le Vieil et le Gros, sire de Joinville et d'Aldéarde de Vignory.

Félicité de Brienne fut enterrée à l'abbaye d'Andecy[1].

1. *Cartulaire de Saint-Pierre d'Oyes*, suivi d'une note sur les anciens seigneurs de Broyes, par le comte E. de Barthélemy, 1882, p. 8.

Un cinquième carreau porte un sujet qui ressort sur un fond rouge brique; il représente un évêque assis. Nous disons un évêque, car le prélat tient une crosse, dont la volute est tournée en dehors; lorsque la volute est dirigée en dedans, la crosse indique ordinairement un abbé[1]. Il porte, en outre, la mitre : c'est une preuve de

plus qui caractérise un personnage épiscopal. Cette mitre est très basse, comme on le constate, du reste, au XIII^e^ siècle. Elle n'était alors qu'une espèce de couronne échancrée en forme de croissant à sa partie supérieure. Si la tête de ce prélat était nimbée, on pourrait supposer que le carreau représente saint Alpin, un des premiers évêques de Châlons, né à Baye, où son culte était encore très en honneur au moyen âge. La tradition rap-

1. *Iconographie chrétienne,* par M. l'abbé Crosnier, p. 322.

porte même que la chapelle du château de Baye a été construite sur le lieu où naquit saint Alpin.

Un ange est représenté sur un sixième carreau. Le sujet se dessine sur un fond jaunâtre, couleur de brique. L'ange a la tête ornée d'un nimbe; il tient, de plus, à la main, l'encensoir symbolique.

Les principaux attributs que l'art chrétien donne en effet aux anges sont : la forme humaine, des ailes et souvent un encensoir. Selon l'enseignement biblique, les anges présentent les prières de l'âme à Dieu, comme on lit au Livre de Tobie, III-24 et 25-XII. La même idée est plus explicitement exprimée dans l'Apocalypse, VIII, 3 et 4[1].

La forme de l'encensoir représenté sur notre carreau est intéressante. Elle est très ancienne.

1. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par M. l'abbé Martigny, p. 34.

C'est, du reste, au XII^e^ siècle que remonte l'usage de suspendre l'encensoir à des chaînes qui permettent de le balancer.

Ce carreau, avec celui dont il a été parlé plus haut, pouvait être placé de chaque côté du sixième carreau, représentant l'évêque assis. Les teintes paraissent autoriser cette supposition.

Enfin un septième carreau, ayant un fond blanc jaunâtre avec le dessin d'un rouge foncé, a la même provenance. Le sujet exprime une idée religieuse : on voit deux colombes becquetant un

épi de blé. C'est évidemment un symbole eucharistique. Bussy-le-Château possédait des carreaux ornés du même sujet. Ce motif est très connu ; il n'est point nécessaire d'insister sur son interprétation.

D'autres carreaux, qui paraissent de la même époque, forment, par leur réunion, au nombre de seize, un sujet très ornemental, digne d'être

remarqué. La reproduction de ces carreaux vaut mieux que toutes les descriptions; aussi je ne crois pouvoir mieux faire que de terminer cette note par une restitution qui en donne une idée exacte.

LA PART

DE

L'ÉVÊQUE DE BETHLÉEM

DANS LE BUTIN DE CONSTANTINOPLE

EN 1204

Par M. le comte RIANT, membre résidant.

Lu dans la séance du 16 décembre 1885.

Dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de lire à la Compagnie, en 1875, sur les *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIII^e^ siècle par les Latins*, je me suis efforcé d'établir comment avait été divisé cet immense butin, dont l'empereur reçut un quart, Venise un quart et demi, et dont le reste, un autre quart et demi, fut attribué aux prélats de l'armée croisée, représentant, pour ces objets sacrés, les pays respectifs, dont les contingents obéissaient à leur autorité spirituelle.

Dans ce travail de répartition, j'avais dû laisser plusieurs lacunes difficilement explicables : ainsi j'avais dû supposer[1] que, si deux des évêques de l'armée, électeurs du nouvel empire, le chancelier

1. *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, 1875, XXXVI, p. 42.

Jean Faicete, de Noyon, évêque d'Acre, et l'élu de Bethléem, Pierre, ne figuraient point dans le tableau de répartition du butin religieux de Constantinople, c'était que le premier, mort prématurément en août 1204, n'avait point dû figurer au partage, tandis que la part du second, accusé formellement par Nicolas d'Otrante[1] d'avoir, en compagnie de Conrad de Krosigk, évêque d'Halberstadt, saccagé le Scévophylakion du Grand Palais, avait dû disparaître avec ce prélat à la bataille d'Andrinople (14 avril 1205)[2].

Au cours de recherches relatives à l'Église de Bethléem, je viens de recevoir deux documents qui me permettent de combler, en partie, la troisième de ces lacunes; je les ai jugés assez intéressants pour vous en offrir la primeur. Ce sont deux lettres adressées de Rieti par Honorius III, le 4 août 1225.

Dans la première[3], le pape expose à Pietro Ziani, doge de Venise[4], qu'il est depuis longtemps importuné des réclamations de l'évêque de Bethléem (*incessabili quasi querela nos vexat*), au sujet de l'icone appelée *Hodigitria*, détenue par les

1. Nicol. Hydrunt., *Tract. de communione* (*Exuv. sacræ C.P.*, II, p. 234).

2. Villehardouin, n° 361, éd. Wailly (1874), p. 213. Pierre figure comme souscrivant, en sept. 1205, un privilège octroyé aux Pisans de C. P. (*Docum. Toscani*, éd. Müller, p. 84); mais ce document est suspect, ou, tout au moins, mal daté.

3. V. *Appendice*, n. I.

4. 1205-1229.

Vénitiens, bien qu'elle appartienne à l'église de la Nativité; qu'il a constitué juge de ces réclamations Giordano Maltraversi, évêque de Padoue, mais que ce dernier n'a pas osé rendre de sentence; qu'alors l'évêque de Bethléem s'est présenté devant le doge, qui l'a reçu le visage courroucé et l'injure à la bouche. Sur sa plainte, le pape a transféré la cause à Tiso, évêque de Trévise, qui n'a encore rien fait; il se résout à sommer le doge de restituer l'icone, ou de comparaître devant le Saint-Siège, avant le 1er novembre.

Dans la seconde lettre[1], le pape charge Lorenzo[2], curé de Saint-Paul de Venise, de signifier la première au doge et de surveiller l'exécution de la décision pontificale.

L'évêque de Bethléem, dont parle le pape, est Raniero, le successeur immédiat du prélat disparu à Andrinople; c'est un personnage très connu et l'un des chefs de la cinquième croisade. Son voyage à Venise et son entrevue malheureuse avec Pietro Ziani doivent être placés entre août 1223, époque où il négocia une trêve entre Pise et Lucques[3], et décembre de la même année, où il passa par Gênes[4], avant de se rendre en France

1. V. *App.*, n. II.

2. Ce nom n'est pas certain; v. Cornelius, *Monum. eccl. Venetæ*, II, pp. 318-319.

3. Honorii III *Epist.*, 1223, 12 mai, 14 aug.-13 sept., 30 nov. (*Reg. Vatic.*, XII, ff. 56 *a*, 93 *b*, 123 *a*).

4. *Gênes*, Arch. di Stato, Arch. notar., *Notulario* di M. Salomone, f. 128 *b*.

pour y poser, à Clamecy, les bases de ce petit diocèse de Bethléem qui subsista jusqu'à la Révolution[1].

L'icone qu'il réclamait à Pietro Ziani était certainement à Constantinople en 1204 : l'histoire n'en est plus à faire. C'était un des objets les plus précieux et les plus vénérés de l'église byzantine[2]. Elle paraît avoir été prédestinée à se voir l'objet de procès ecclésiastiques ; car c'est probablement la même qu'en 1207 Marino Zeno, podestat vénitien de Constantinople, avait fait enlever, à main armée et par effraction, de la sacristie de Sainte-Sophie, malgré l'excommunication solennelle du patriarche Tomaso Morosini, et transporter au monastère de Pantocrator[3]. Innocent III, qui confirma la sentence de Morosini, ne paraît pas avoir réussi alors à la faire restituer par les Vénitiens[4], et le successeur de ce grand pape ne

1. Charte de mars 1224, d. Chevalier-Lagénissière, *Hist. de l'évêché de Bethléem* (P., 1872, in-8°), pp. 76-77.

2. Elle est décrite par Clari, éd. Riant, p. 85 ; cf. Tafel et Thomas, *Urk. z. Gesch. Venedigs,* II, p. 69 ; elle était placée dans un monastère spécial, la Μονὴ τῶν Ὁδηγῶν, voisine du palais de Bucoléon (cf. *Exuviæ s. C.P.,* II, pp. 224, 226) ; mais il y en avait de nombreuses reproductions hors de Constantinople, à Patras, à Lesbos, à Didymotique (*Acta patriarch.*, éd. Miklosich et Müller, I, pp. 52, 165, 198), à Mazara, en Sicile (*AA. SS. Boll.,* 16 jan., II, 365).

3. Innoc. III *Epist.,* 1207, 13 jan. (Potthast, n° 2980). Elle y resta jusqu'à la reprise de Constantinople par les Grecs (1261) ; le pèlerin russe Ignace de Smolensk (1389) raconte une légende relative à ce séjour.

4. V. Innoc. III *Epist.,* 1208, 8 mart. (Potthast, n. 3322).

dut point être plus heureux dans ses efforts répétés pour la faire attribuer à Raniero de Bethléem.

Le fait que l'empereur avait eu, entre 1204 et 1207, la disposition de l'icone dont parle Innocent III et l'avait donnée au patriarche, fait affirmé par ce dernier, ne me paraît pas impliquer forcément la conclusion qu'il s'agisse de deux images différentes de la Vierge dans les lettres des deux papes. C'est, au contraire, d'un seul et même objet qu'elles parlent toutes deux : en effet, d'une part, Honorius III appelle l'icone *Deitria*, mot qui équivaut probablement à *Hodigitria*, et, de l'autre, Innocent III fait une allusion expresse aux croyances très connues dont l'*Hodigitria* était l'objet à Byzance, et qu'il qualifie de superstitieuses[1].

Je pense donc que ce monument vénérable échut à l'élu Pierre de Bethléem, et qu'à cause de son importance, il ne dut pas être accompagné de beaucoup d'autres reliquaires pour parfaire la part du prélat palestinien, — que, partant pour la campagne où il disparut, Pierre le laissa en dépôt à Constantinople, — et qu'après la bataille d'Andrinople, l'empereur Henri, considérant l'image comme tombée en déshérence, l'attribua au patriarche Morosini, qui ne sut ou ne voulut pas la défendre contre la rapacité vénitienne.

1. Antoine de Novgorod, en 1200 (*Exuviæ s. C.P.*, II, p. 224), mentionne expressément ces croyances.

Ici, je dois moi-même soulever une objection : l'identification que je viens de faire (avec quelque réserve) des mots *Deitria* et *Hodigitria* est-elle certaine? D'autres documents pontificaux permettraient, je l'avoue, de la discuter : je veux parler des grandes bulles confirmatives des possessions de l'Église de Bethléem, octroyées, l'une par Grégoire IX, le 21 août 1227[1], l'autre par Clément IV, le 11 mai 1266[2]. Dans l'une et l'autre de ces pièces figure, au nombre des dépendances de la basilique de la Nativité, l'église de *S. Maria de Ytria* à Constantinople. Voilà un nom presque identique au *Deitria* de la lettre d'Honorius III, et l'on est en droit de se demander si ce pape n'a point voulu parler d'une icone quelconque, appartenant simplement au sanctuaire bethléemitain de Byzance, et non de la célèbre Hodigitria. Mais, d'abord, ce nom d'*Ytria* est corrompu : l'église qui appartenait à Bethléem ne s'appelait pas *Ytria*, mais bien *Gastria* (aujourd'hui *Sandjakar Djami*) ; elle tirait son nom du mot γάστρια (pots de terre cuite), et ce mot rappelait certains vases de terre, dans lesquels sainte Hélène aurait rapporté à Byzance des fleurs de Terre-Sainte, et

1. Mittarelli, *Ann. Camaldulenses* (Venet., 1755-1773, 9 vol. in-fol.), VI, App., p. 499.

2. Verzellino, *Memorie degli nomini ill. di Savona,* éd. Astengo (Savona, 1885-1886, 2 vol. in-8°), I, pp. 582-586; j'ai donné récemment une édition provisoire des deux bulles, revues sur les manuscrits (Gênes, 1886, 8 pp. in-4°).

pour lesquels elle aurait fait construire ce sanctuaire[1]. On ignore si l'Église de Bethléem le possédait avant la IV^e^ croisade, ou si elle ne le reçut que de la munificence des Latins[2], mais l'on n'est plus en droit d'assimiler d'un trait de plume le *Deitria* d'Honorius III et l'église *S. M. de Ytria* des bulles confirmatives.

D'ailleurs, dans aucun texte grec n'apparaît comme entourée d'un culte spécial une image du nom de *Deitria;* et la réclamation d'un tableau ordinaire n'eût pas excité chez le doge une colère aussi inconvenante, ni donné lieu à un procès aussi long et aussi accidenté.

Je persiste donc dans l'hypothèse que j'ai émise plus haut.

Il est probable que Raniero, qui ne connaissait pas Constantinople, et aussi la chancellerie pontificale qui, vers cette époque, délivra[3] à l'Église de Bethléem une bulle confirmative,

1. « Τὴν μονὴν τῆς Βεθλεὲμ ἔκτισεν ἡ ἁγία Ἑλένη, καὶ τὰ « Γάστρια καλοῦνται δὲ οὕτως, διότι κομίσασα ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ τὸν « τίμιον σταυρὸν εἰσήγαγεν αὐτὸν διὰ τῆς πόρτης τοῦ Ψαμάτου, καὶ τὰ « εὑρεθέντα ἐπάνω τοῦ σταυροῦ, κρίνα τε καὶ φύλλα, καὶ βασιλικα, καὶ « τριακοντάφυλλα, καὶ κώστους, καὶ σάμψυχα, καὶ βάλσαμα ἐφύτευσεν « εἰς γάστρας, πρὸς τὸ διασωθῆναι· ἐκεῖσε δὲ ἀπληκεύσασα ὠνόμασε « τὸν τόπον Γάστρια, καὶ μονὴν ἀνήγειρεν. » (Codinus, *De ædificiis C.P.*, p. 73.)

2. Cette seconde hypothèse est cependant la moins probable, Codinus, bien qu'il ait écrit au XV^e^ siècle, n'ayant fait généralement que reproduire des textes très anciens.

3. Mentionnée dans la *Bulle* de Grégoire IX, citée plus haut, p. 230, n. 1 : ainsi qu'un grand nombre de pièces de ce genre, elle manque aux registres vaticans.

aujourd'hui perdue, mais évidemment identique aux pièces postérieures que nous possédons, et contenant, comme celles-ci, la mention du sanctuaire de *S. Maria de Ytria*, ont confondu le nom d'*Hodigitria*, dont ils n'avaient qu'une connaissance extrêmement vague, avec celui d'*Ytria* qui leur était plus familier.

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à l'objection que soulève naturellement la conformité des deux noms, ni de douter qu'il s'agisse de l'image célèbre déjà disputée aux Vénitiens en 1207.

J'ai dit plus haut que l'icone devait constituer sinon la totalité, du moins la plus grande part du lot de l'évêque de Bethléem ; d'autres lettres pontificales, tout récemment publiées, laissent pourtant entrevoir que Pierre reçut encore d'autres reliques, qui, plus heureuses que l'*Hodigitria*, ne tombèrent pas aux mains de Venise et furent transportées dans la basilique de la Nativité.

Après la mort de Raniero, mort dont nous ignorons la date précise[1], le chapitre bethléémitain élut un certain Giovanni Romano, qui paraît n'avoir fait que passer sur le siège de Bethléem[2],

1. Elle eut lieu après le 21 août 1227 (Greg. IX *Bulla*, citée plus haut, p. 230, n. 1), et avant le 17 avril 1237, époque où le siège était vacant (Gregorii IX *Epist.* [*Reg. Vatic.*, IX, ff. 9 *b*-10 *a*]).

2. Il n'avait pas été élu avant le 20 déc. 1238 (Gregorii IX *Epist.* [*Reg. Vatic.*, XIX, ff. 66 *b*-67 *a*]) et dut être révoqué par Grégoire IX, c'est-à-dire avant la fin de l'année 1241.

mais dont l'administration, si courte qu'elle ait été, se signala par les faits les plus répréhensibles.

De complicité avec ses chanoines, Giovanni, pendant les dernières années du pontificat de Grégoire IX, paraît avoir mis à sac les biens de son église, déjà si éprouvée, de 1187 à 1229, par l'occupation musulmane. Les quelques casaux qu'elle conservait encore, ses maisons d'Acre, avaient été hypothéqués ou vendus : le trésor de la basilique avait été engagé à des usuriers, et l'argent, provenant de ces ventes ou emprunts illicites, avait été dilapidé ; il fallut toute l'autorité d'Innocent IV et la main ferme de son ancien chapelain, Godefrido de' Prefetti, devenu, après la déposition de Giovanni Romano, évêque de Bethléem, pour faire restituer à cette église ses biens, indûment vendus ou mis en gage[1].

Or, Innocent IV comprend nominativement, au nombre de ces derniers, trois grandes reliques : le Marteau de la Passion, un saint Clou et une main de saint Thomas. Bien que la première de ces reliques ne figure pas nominativement dans les listes des objets conservés à Constantinople avant la quatrième croisade[2], je serais porté à

1. Innoc. IV *Epist.*, 1245, 7 et 22 févr., 20 août, 20 sept.; 1246, 25 juin (*Reg. d'Inn. IV*, éd. E. Berger, I, pp. 155, 168, 233, 306) ; une grande partie de la troisième de ces lettres avait été publiée, en 1877, par M. Guillaume Rey (*Rech. sur la domin. des Latins*, 1re éd., p. 22; 2e éd., p. 27) ; je la reproduis ici en appendice (n. III).

2. Nous n'avons de listes vraiment complètes que des

croire qu'elle provenait de cette ville et faisait partie du lot de l'élu de Bethléem, aussi bien que le saint Clou, dont il y avait un grand nombre à Byzance, et la main de saint Thomas ; car, si des reliques aussi considérables avaient existé en Terre-Sainte au temps des premières croisades, les chroniqueurs de ces expéditions n'eussent pas manqué d'en faire mention, au même titre que des trois seules reliques importantes que les Latins paraissent avoir trouvées en Palestine, au commencement du XII^e^ siècle : la Lance d'Antioche, un fragment de la Vraie Croix et un reliquaire contenant une partie du saint Lait. Elles eussent d'ailleurs difficilement échappé, en 1187, à la conquête de Saladin, qui n'épargna guère les reliques.

J'ajouterai, en terminant, qu'on ignore le sort exact de l'*Hodigitria*, qui paraît avoir été laissée à Pantocrator par les Vénitiens, reprise par les Grecs en 1261[1], replacée par eux dans le sanctuaire qui portait son nom et où les pèlerins russes Ignace le Diacre et Ignace de Smolensk la vénérèrent à la fin du XIV^e^ siècle, et enfin coupée en quatre morceaux par les Turcs en 1453[2].

Quant au Marteau de la Passion, il ne figure, à

reliques du trésor impérial ; mais il n'en est pas de même de celles de Sainte-Sophie et des autres basiliques.

1. *Georg. Acropolita*, c. 88, pp. 496-497.

2. Du Cange, *C. P. christiana*, II, p. 61 ; *Notes à Villeh.*, p. 312.

ma connaissance, dans aucun autre document que les lettres d'Innocent IV[1].

APPENDICE.

I.

1225, 4 août. Rieti.

Nobili viro [Petro], duci Venetorum.

Honorius episcopus etc.

Venerabilis frater noster [Rainierus], Bethleemitanus episcopus, incessabili quasi querela nos vexat, quod quandam yconam, que Deitria dicitur, ad Bethleemitanam ecclesiam pertinentem, contra iustitiam detines, et requisitus multotiens, reddere contradicis; et, licet causam super ea venerabili fratri nostro [Jordano], Paduano episcopo, et coniudicibus eius commisissemus fine debito terminandam, eisdem nichilominus iterato scribentes, ut in causa procederent iuxta priorum continentiam litterarum, in ea tamen minim[e] processerunt. Set cum idem Bethleemitanus episcopus, ad tuam accedens presentiam, te humiliter exoravit ut sibi, vel yconam redderes, vel saltem iustitiam exhiberes, tu eum affectum probris et convitiis minaci vultu (quod te non decuit!) tenuisti. Deinde vero suggerens nobis quod Paduam secure non valebas accedere, obtinuisti a nobis causam eandem venerabili fratri nostro [Tixio], Tervisino episcopo, et eius coniudicibus delegari; quare propter varietatem commissionum, causa ipsa remansit hactenus indecisa. Ceterum, licet,

1. Un petit livret légendaire, attribué à un juif converti, Isaac, professeur à Montpellier, puis à Padoue, entre 1250 et 1350, le *Thesaurus passionis Christi* (Venet., 1506, in-12°), lui consacre un chapitre, mais sans en faire l'histoire; les écrivains modernes n'en parlent que par conjectures : cf. Anguissola, *Gli stromenti della Passione* (Piacenza, 1812-1814, 3 v. in-12°), I, pp. 265-278.

quantum cum Deo possimus, tibi deferre velimus, quia tamen periculosum est deferre homini contra Deum, cui est contra omnes homines deferendum, nobilitatem tuam monemus et hortamur, per apostolica scripta mandantes, quatinus prudenter advertens quod nil valet homini si universum mundum lucretur, anime vero sue sustineat detrimentum, yconam ipsam, sicut iustum est, restituas conquerenti; ita quod ex iustitia gratiam sibi faciens, ex debito tibi videaris meritum comparare. Alioquin si de iure confidis, usque ad festum Omnium Sanctorum, proximo venturum, quod pro peremptorio termino tibi prefigimus, procuratorem idoneum et sufficienter instructum, ad presentiam nostram mittes, ut procedamus exinde prout ordo proposcerit rationis.

Datum Reate, ij non. augusti, anno decimo.

[*Reg. Vatic.* XIII (Honorii III ann. X, *Ep.* 3), ff. 74 *b*-75 *a*.]

II.

1225, 4 août. Rieti.

[Laurentio], plebano Sancti Pauli Venetorum.

Honorius episcopus etc.

Nobili viro [Petro], duci Venetorum, nostras litteras destinamus, ut vel yconam, que Deitria dicitur, ad Bethleemitanam ecclesiam, sicut venerabilis frater noster [Rainierus], episcopus Bethleemitanus, asserit pertinentem, episcopo ipsi restituat, vel si de iure confidit, usque ad festum Omnium Sanctorum, proximo venturum, quod pro peremptorio termino sibi prefigimus, procuratorem idoneum et sufficienter instructum, ad presentiam nostram mittat, ut procedamus exinde prout ordo dictaverit rationis. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatinus eidem duci, sub testimonio bonorum virorum, easdem litteras representes, quicquid inde invenies nobis fideliter rescripturus.

Datum ut supra.

[*Reg. Vatic.* XIII (Honorii III ann. X, *Ep.* 4), ff. 75 *b*.]

III.

1245, 20 août. Lyon.

[Roberto], patriarchæ Jerosolimitano, apostolice Sedis legato, et [Radulpho], episcopo Acconensi.

Cum quedam sanctuaria, videlicet Clavus et Ma[r]tellus Domini, ac manus sancti Thome apostoli, cum aliis rebus ecclesie Bethleemitane, pro mille quingentis bisantiis recolligi mandantes..... ad presens pro quibus fuerant a quibusdam ejusdem ecclesie canonicis pignori obligata, dilecti filii G[odefridus] de Prefectis, electi ecclesie prelibate, precibus inclinati, fraternitati vestre presentium auctoritate mandamus, quatinus, cum ab ipsius electi procuratore fueritis requisiti, ad eadem sanctuaria, nomine suo et sepedicte ecclesie, apud domum militie Templi vel hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani in Accon, ubi melius idem procurator viderit deponenda, curetis presentialiter interesse, vestras super hujusmodi deposito testimoniales prefato procuratori litteras concedentes. Quod si non ambo, etc.

Datum Lugduni, xiij kalendas septembris, anno tertio.

[*Reg. Vatic.* XXI (Innoc. IV ann. III, *Ep.* 172), f. 240; *Reg. d'Inn. IV,* éd. E. Berger, n° 1531, t. I, p. 233.]

PEINTURES MURALES

DE

KERMARIA-NISQUIT

(COTES-DU-NORD)

Par M. Paul CHARDIN, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 24 février 1886.

Parmi les édifices religieux du département des Côtes-du-Nord, la chapelle de Kermaria-Nisquit, en raison de sa situation éloignée du chef-lieu et des grandes voies de communication, reste sinon inconnue, du moins oubliée. A voir ses murs lézardés, son toit croulant et son état d'abandon, pourrait-on penser que cette chapelle renferme une *Danse Macabre* dont la France ne possède plus que de rares exemples? Pourtant, l'importance de cette œuvre et l'urgence de sa conservation ont été maintes fois signalées; plusieurs archéologues ont consacré à ces peintures des pages pleines d'intérêt et d'érudition, et même le Ministère des beaux-arts en fit faire une copie; mais tout se borna là.

En 1856, lorsque le grossier badigeon qui

recouvrait la décoration murale de Kermaria commença à s'écailler, et que l'on découvrit, par l'effet de ce hasard, les traces de peintures ignorées, M. de Keranflec'h eut la bonne pensée de publier une *Monographie* de la chapelle[1] et d'en consacrer le produit aux réparations les plus urgentes. « Le jour d'une de mes visites à ces ruines prématurées, dit l'auteur, je vis plusieurs fidèles s'agenouiller devant la statue vénérée, sur le pavé mouillé par la pluie qui y tombait à seaux par les crevasses du lambris[2]. » Ce cri d'alarme ne fut pas entendu, et les autorités de l'endroit pensèrent qu'il était beaucoup plus simple de détruire que de réparer. On venait d'abattre, sans raison valable, la vieille église de Plouha, paroisse dont dépend le hameau de Kermaria, et il fallait du moellon pour bâtir l'église neuve. Kermaria offrait de superbes matériaux tout taillés, et l'on n'avait qu'à prendre. C'est ainsi que le porche nord de la chapelle fut détruit et transporté à Plouha sur le chantier de construction. Le passage suivant de la *Monographie* en est la preuve[3]. « Un autre porche, que M. Alfred Ramé a déjà signalé au dernier congrès de Saint-Brieuc, servait de pendant à celui-ci (le porche sud encore intact) du côté du nord. C'est un monument du XIII^e^ siècle d'un intérêt véritable, en ce qu'il

1. *Une Frairie bretonne. — Kermaria-Nisquit.* Nantes, 1857.
2. *Id.*, p. 23.
3. Note de la page 18.

semble avoir servi de type à une série d'édifices du même genre dans le pays de Goëllo. Il serait à souhaiter qu'on pût l'enlever de l'église de Plouha, où on l'a transporté, pour le rétablir à sa première place. » Heureusement, cet acte de vandalisme n'eut pas d'autres suites; la population, indignée, protesta[1], la chapelle resta debout, et même les assises du porche furent restituées. On les voit encore aujourd'hui éparpillées parmi les orties et les ronces. Néanmoins, on ne fit rien pour arrêter les ravages du temps et, loin de conserver ce qui restait des peintures murales, on recouvrit de temps en temps d'un badigeon neuf les parties écaillées. Dans son étude sur la *Danse Macabre*, publiée en 1882[2], M. Félix Soleil signale les dégradations toujours croissantes.

Nous ne parlerons ici ni de la peinture architecturale de Kermaria, ni de sa *Danse Macabre*, sujets qui ont été traités avec soin dans les ouvrages que nous avons cités. Notre but est de compléter, si nous osons le dire, ces études par le résultat de nos recherches personnelles et d'offrir au lecteur les vestiges décoratifs que nous

1. Quand, il y a quelques mois, le bruit se répandit que ces débris étaient condamnés à une démolition prochaine, ce fut un deuil général. De pauvres paysans protestèrent qu'ils mangeraient jusqu'à leur dernier sou, s'il le fallait, plutôt que de voir disparaître le sanctuaire vénéré de leurs ancêtres. — *Monographie*, p. 23.

2. La *Danse Macabre de Kermaria-an-Isquit*, par Félix Soleil. Saint-Brieuc, 1882.

avons recueillis çà et là, sous l'enduit des murailles et sur les planches vermoulues des lambris.

Tout prouve que l'intérieur de la chapelle était entièrement orné de peintures. « Outre la *Danse Macabre*, dit M. de Keranflec'h[1], Kermaria possède encore d'autres échantillons non moins curieux de l'art au moyen âge. Le lambris en bois du collatéral nord est en partie couvert de peintures assez difficiles à déchiffrer, parce qu'on a rattaché les planches de la manière la plus inintelligente. J'ai pourtant pu reconnaître deux séries de tableaux superposés se détachant sur un fond d'azur semé de fleurs de lys d'or et d'étoiles d'argent.

La plus élevée, qui est aussi la moins bien conservée, m'a semblé représenter plusieurs martyrs, peut-être la Vie de sainte Marguerite.

L'inférieure offre une suite d'animaux accompagnés d'inscriptions qui en font connaître l'espèce et le symbolisme. Ils sont disposés dans l'ordre suivant :

1° *Le Léon — Orgoul* (Orgueil).
2° *Le Serpent* — (sans doute l'Envie[2]).
3° *Le Regnart* — (sans doute la Colère).
4° *Le Loup* — (sans doute la Gourmandise).
5° *Le Bouch — Luqsure* (la Luxure).

1. *Monographie*, p. 22.

2. Dans cette nomenclature, l'auteur de la *Monographie* omet le panneau désigné sous le vocable *le Chien*, qui, d'après les dessins relevés en 1860, est le troisième et figure entre le *Serpent* et le *Regnart*.

6° *Le Asne — Paresce* (la Paresse).

Il ne m'a pas été possible de reconnaître le septième, qui devait représenter la *Colère* ou l'*Avarice*.

Six femmes à la douce physionomie, richement vêtues et le front ceint de couronnes d'or, sont debout sur les bêtes et les transpercent d'une lance qu'elles tiennent d'une main, tandis que de l'autre elles portent un bouclier. On y rencontre, sans effort d'imagination, « les *Vertus* domptant les *Vices* qui leur sont opposés. »

Lors de notre première visite à Kermaria, en 1871, nous n'avons pu reconnaître, des six vertus mentionnées plus haut, que les trois dernières, celles qui domptent le *Loup*, le *Bouc* et l'*Ane*. Nous donnerons ici l'aspect actuel et la description de ces peintures.

Le collatéral nord de Kermaria, dans sa partie la plus rapprochée du chœur, est divisé en neuf travées aboutissant à un autel dont nous ignorons le vocable. Chaque travée est encadrée de moulures se prolongeant jusqu'au centre d'une frise courante qui sert d'arrêt et de base au lambris. Au milieu de chaque division de cette frise peinte en rouge, un fleuron en relief, de couleur blanche, comme les moulures, et de formes variées, vient en rompre la monotonie. Ici, c'est une quatre-feuille, là une quintefeuille, puis un trèfle, ou bien encore une feuille de lierre, invariablement accostés d'une double banderolle blanche qui

porte le nom de l'animal emblématique figuré sur le tableau correspondant. La première travée à partir de la nef, désignée sous le vocable : *le Léon*, ne conserve plus qu'un fragment de la *Vertu* qui terrassait l'animal, maintenant invisible. C'est le bas de la robe, un pied et le fer de la lance. Nous n'avons pu retrouver l'inscription *Orgoul* mentionnée dans la *Monographie*. La seconde, le *Serpent*, est aussi incomplète. Toutefois, au milieu des fragments disparates qui remplacent les morceaux détruits de cette peinture, on distingue encore une partie du visage et du torse de la *Vertu*, vêtue de blanc, et la tête du monstre. D'après la reproduction de ces peintures, faite en 1860 et conservée à la Direction des monuments historiques, la figure dont nous parlons portait au bras gauche une targe dont le *champ de gueules* était chargé d'un *lion passant et contourné*.

La troisième représente le *Chien*. L'animal est assez bien conservé, mais il ne reste plus de la *Vertu* qui le terrasse que la couronne d'or, le haut de la targe et quelques vestiges de son habillement. Elle portait une longue jupe blanche recouverte d'une robe lilas et des chaussures noires.

Dans la quatrième travée, désignée par l'inscription *le Regnart*, on ne retrouve de l'ancienne composition que la tête de la *Vertu*, ceinte d'une couronne d'or à trois fleurons.

La cinquième figure, qui transperce l'animal fantastique indiqué sous le nom de *Loup*, est vêtue d'une longue robe rouge dont les manches flottantes sont doublées d'étoffe blanche. Elle tient une lance et une targe qui porte comme emblème un *livre ouvert*[1].

La sixième est une vierge couronnée d'or et vêtue d'une longue robe blanche. De sa main droite, elle frappe le *Bouc*, emblème de la Luxure, comme le prouve l'inscription, encore lisible, qui surmonte la tête de l'animal. La décoration du fond de ce panneau est d'un ton rouge brique, couvert d'enroulements découpés d'une coloration plus claire. Malheureusement, les têtes des deux *Vertus* terrassant le *Loup* et le *Bouc* sont détruites et remplacées par des planches brutes. Toutefois, la seconde de ces deux figures conserve encore sa couronne, et nous croyons pouvoir reconstituer le visage disparu à l'aide de ce fragment et des observations suivantes. On remarque, en étudiant ces peintures, que les *Vertus* ont des attitudes symétriques et sont disposées de telle sorte que, sur trois panneaux, la figure centrale est vue de face, et les deux latérales se regardent. Ainsi, nous avons constaté, d'après les fragments qui subsistent encore, que la *Vertu* terrassant le *Serpent*, dans la deuxième travée, avait une pose

1. L'inscription *Gloutonnerie,* qu'on lisait au-dessus de la tête de l'animal et que reproduisent les dessins de 1860, ne se voit plus aujourd'hui.

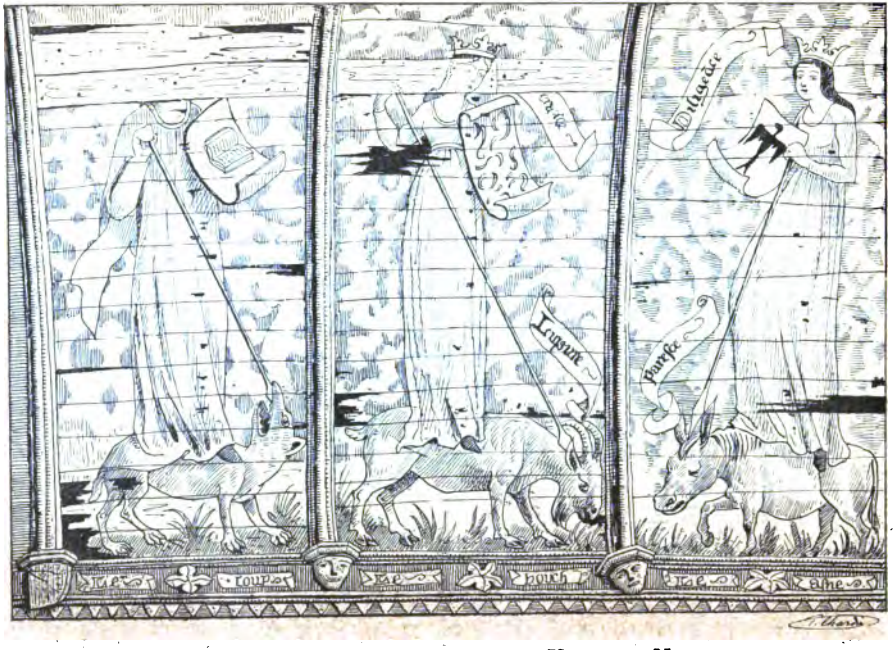

LAMBRIS PEINTS DE LA CHAPELLE DE KERMARIA-NISQUIT
(Côtes-du-Nord).

THE ASTOR LIBRARY
NY

identique à celle qui terrasse le *Bouc* dans la sixième. La similitude ne consiste pas seulement dans la pose, mais aussi dans le costume et dans le fond de ces deux panneaux, qui est de couleur pourpre semé de ramages d'un ton grisâtre. Nous avons donc cru pouvoir, sans commettre d'erreur, compléter le sixième panneau à l'aide des documents que nous fournit le précédent, et nous avons tracé *au pointillé*, dans notre reproduction, les parties restituées.

La septième travée représente une femme vêtue de rouge. Son visage est identiquement semblable à celui de la *Vertu* terrassant le *Regnart*, reproduite par les dessins relevés en 1860, et la seule différence consiste dans la forme des deux couronnes, qui n'ont pas le même nombre de fleurons. Elle foule aux pieds un *Ane* et le perce d'une lance qu'elle tient de la main gauche. La targe, dont est armé le bras droit, porte sur son *champ d'argent une aigle de sable*. A l'angle du panneau, une banderole porte l'inscription *Diligence*, par opposition à la seconde, *Paresce*, qu'on lisait autrefois au-dessus de la tête de l'animal. L'ensemble de ce groupe, le mieux conservé, se détache sur un fond bleu foncé chargé d'ornements jaunâtres, largement tracés, qui se composent de *fleurs de lys* et de *mâcles* reliées par des palmes. Les deux dernières travées sont complètement dégarnies de leurs boiseries et ne laissent plus voir que la charpente du toit.

Immédiatement au-dessous de la frise, sur le plat du mur compris entre le lambris et un long banc de pierre qui servait de siège aux fidèles, était représentée la *Légende des trois morts et des trois vifs*. D'après ce qui se voit encore de cette décoration, les personnages semblent avoir été peints en *grisaille* sur un fond d'un rouge clair; seules, les couronnes des cavaliers portent des traces de dorures. Le dessin relevé en 1860 nous montre trois cavaliers couronnés précédés de leurs chiens et suivant au galop le vol de leurs faucons; derrière la croix tréflée d'un cimetière, se dresse un squelette qui tient de sa main décharnée une couronne d'or. A la suite de cette composition, dans la partie qui avoisine l'autel, on remarque une série d'arcatures trilobées, surmontées de cercles, dans lesquels est inscrite une croix pattée de *gueules*, et l'ensemble est encadré d'une bordure à dents noires et jaunes. C'est à grand'peine que l'on peut en suivre maintenant les contours émoussés. « Ces peintures, dit M. Félix Soleil[1], ont considérablement souffert; un seul des *Trois Morts* est encore visible, ainsi que la croix tréflée du cimetière; on distingue à grand'peine le profil de deux des *Trois Vifs*, portant la couronne royale. »

Nous donnons ici, d'après un croquis que nous avons fait sur place, la partie du collatéral nord où

1. *La Danse Macabre de Kermaria-an-Isquit*, page 27.

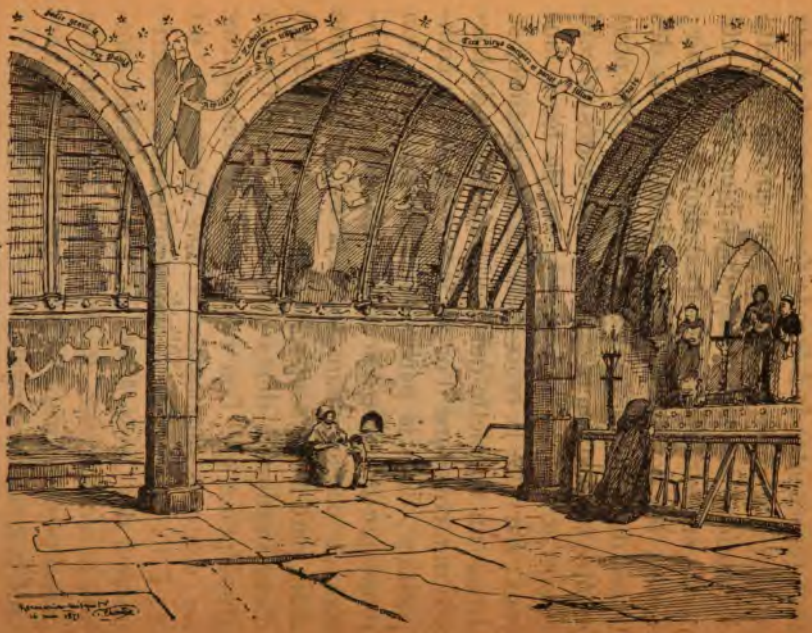

CHAPELLE DE KERMARIA-NISQUIT
(Côtes-du-Nord).

THE ASTOR LIBRARY
NY

se trouve l'ensemble des peintures que nous venons de décrire.

Les deux côtés de la nef, au-dessous de la *Danse Macabre*, sont décorés, dans l'axe des piliers, de figures de prophètes dont plusieurs sont encore reconnaissables. Ces personnages, au nombre de huit, sont : Daniel, Jérémie, Ézéchias, Amos, Jonas, Zacharie et Isaïe, plus le roi David. Essayons de les décrire successivement, en commençant du côté de l'épître et faisant le tour de la nef jusqu'à sa dernière travée, du côté de l'évangile.

David est vu de face; il porte en tête une couronne fleuronnée, et sa longue barbe blanche, taillée en pointe, retombe sur sa poitrine; il est vêtu d'une robe pourpre doublée de blanc qui laisse voir ses chaussures en poulaine. Un manteau d'une teinte claire couvre ses épaules, et à son côté pend une escarcelle ornée de trois glands. Des deux mains, il tient une banderolle, sur laquelle on lit ce verset du livre des Psaumes, inscrit en caractères gothiques : *Dominus dicit ad me : Filius hodie genui te* (roy David).

Puis vient le prophète Isaïe, coiffé d'un bonnet à l'*albanaise* de couleur noire. Sa barbe est rousse et taillée court. Sous son manteau blanc, ramagé d'or et doublé de violet, apparaît une tunique lilas qui descend jusqu'à la cheville, dégageant les pieds, dont les chaussures pointues sont d'un gris rougeâtre. L'inscription du phylactère qu'il montre

porte ce verset : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium* (Ysaïe).

Le troisième est Zacharie. Sa barbe est blonde et sa chevelure disparaît sous une coiffe blanche. Il porte une tunique verte, un manteau court d'étoffe pourpre doublé de blanc et des chaussures grises. Sa main gauche tient l'extrémité d'une banderole sur laquelle on lit ce verset : *Aspicient omnes ad me quem transfixerunt* (Zacharie[1]).

Le quatrième et dernier du côté de l'épître est moins bien conservé, et sa tête est entièrement effacée. Son vêtement consiste en une tunique pourpre, par-dessus laquelle est drapé un manteau court de couleur blanche, doublé de vert. Il tient de la main droite un phylactère sur lequel on ne distingue plus que ces mots : *Omnia... tua ergo in...*, puis le nom du personnage, qui semble être Jonas.

Le cinquième et premier du côté de l'évangile est un vieillard à longue barbe blanche, portant sur la tête une coiffe noire et par-dessus un chapeau à bords épais et arrondis. Son manteau blanc brodé d'or laisse voir une robe pourpre, et ses

1. La place que nous donnons, dans notre vue intérieure de Kermaria, aux prophètes Isaïe et Zacharie n'est pas celle qu'ils occupent en réalité. Nous avons cherché, en reproduisant ces personnages, à rendre plus intelligible notre description, et nous ne faisons du reste que les substituer à d'autres figures analogues aujourd'hui disparues.

deux mains déroulent une banderole dont l'inscription a complètement disparu.

Le visage du sixième est effacé. Son costume se compose d'une tunique blanche recouverte d'un manteau sombre doublé de blanc. On ne distingue plus rien de l'inscription qui l'accompagnait.

De même que le précédent, le septième prophète n'a plus de traits. Un manteau blanc doublé de vert recouvre sa tunique violette. On ne voit plus de l'inscription que ces deux mots : *Vos... populo...*

Le huitième porte une barbe longue et coupée carrément. Sa robe brune est recouverte d'une sorte de houppelande d'étoffe blanche semée de ramages de couleur pourpre, comme la doublure de ses larges manches; sur la tête, une coiffe brune nouée sous le menton. Des deux mains, il tient une banderole déroulée dont l'inscription est indéchiffrable.

Cette suite de personnages se détache sur un fond jaune clair, semé de quatrefeuilles rouges et de quintefeuilles violettes, qui paraît avoir été adopté pour l'ensemble du monument, car on en trouve partout des traces.

Occupons-nous maintenant des fragments d'une peinture murale qui décorait une autre partie de l'édifice.

Comme la plupart des chapelles bretonnes, Kermaria ne possède qu'un transept. Il est orienté au sud et éclairé par trois baies : la première

percée au XVIII[e] siècle, au-dessus d'un autel latéral dédié à la Vierge ; la seconde longue, étroite, divisée par un seul meneau, et dont l'ogive en lancette accuse le XV[e] siècle ; la troisième, qui est la plus importante, est une large ogive pratiquée dans le pignon du transept ; on voit encore à l'intérieur, au-dessous de cette baie, le cintre surbaissé d'une labbe qui était, au XV[e] siècle, l'enfeu seigneurial[1]. Les deux fenêtres ogivales ont conservé dans leurs vitres plusieurs blasons de seigneurs prééminenciers, tels que les Taillart, les Lannion, les Boisgelin[2], etc.

Sur la partie du mur qui fait face à la grande verrière et au-dessus des travées du chœur, qui donnent accès dans le transept, se trouvent les

1. Au XVII[e] siècle, l'enfeu seigneurial de Kermaria n'était plus dans le transept, mais dans le chœur, comme le prouve le passage du testament de Jean de Lannion, baron des Aubrays, sieur de Lisandré et de la Noë-Verte, à la date du 21 janvier 1651. « Et pour mon corps... j'ordonne, selon la coutume de la saincte Eglize catholique, qu'il soit mis dans le caveau qui est sous la grande tombe eslevée qui est au milieu du chœur de l'église de Kermaria, en la paroisse de Plouha, dépendant privativement de ma terre et seigneurie de Lisandren. » La tombe élevée a été brisée à l'époque de la Révolution, mais on voit encore les degrés qui conduisent au caveau. On trouve également, dans le pavage du chœur, quatre dalles funéraires portant des écussons en relief de forme triangulaire qui doivent remonter au XV[e] siècle. Les pièces héraldiques qui les chargeaient sont aujourd'hui indéchiffrables.

2. Consulter, pour les blasons de Kermaria, notre article : *Recueil de peintures et sculptures héraldiques. — Kermaria-Nisquit. — Revue d'histoire nobiliaire*, 1882.

restes d'une importante composition en partie détruite, et dont il n'a pas été fait mention dans la monographie de la chapelle. C'est un groupe de six personnages représentant deux seigneurs et leurs femmes, en oraison, assistés de deux saints. Originairement, cette peinture devait être beaucoup plus étendue et couvrir la totalité de la paroi.

A en juger par les costumes, elle remonte au XV^e^ siècle ou, tout au moins, au commencement du XVI^e^, si l'on tient compte du retard de la Bretagne, à cette époque, sur les autres provinces de France en fait de modes et d'usages nouveaux.

Les hommes, têtes nues, portent le *gorgerin de*

maille, sur lequel devait déborder le *bacinet*, et l'armure de *plates* recouverte de la *cotte d'armes*. Leurs épées ont des *quillons* droits et des pommeaux *ovoïdes*.

Les femmes sont coiffées de *hennins* d'où pendent de longs voiles, et vêtues de *cottes hardies*, bordées d'or, dont les jupes devaient être armoriées, car la première conserve encore, sur ses ajustements, des traces de rouge et de bleu foncé.

Malheureusement, les pièces héraldiques qui ornaient les vêtements ont presque entièrement disparu. Néanmoins, nous avons constaté que le premier personnage porte sur sa cotte d'armes un *écartelé*, dont les deuxième et troisième quartiers devaient être d'*azur*, car leur coloration est celle d'un bleu assombri par le temps.

Les premier et quatrième quartiers, quoique très effacés, gardent cependant une teinte rougeâtre qui fait supposer que leur champ devait être de *gueules*.

Dans cette hypothèse, ces armes seraient attribuables à un membre de la famille de Boisgelin, qui porte : *Écartelé : aux premier et quatrième de gueules à la molette à cinq rais d'argent, aux deuxième et troisième d'azur plein*. Effectivement, ce blason est deux fois répété sur la vitre de l'une des fenêtres latérales du transept, voisine de cette peinture, et, par leur forme, les écus semblent remonter également au XV^e^ siècle. L'un porte les

armes *pleines* de Boisgelin[1], l'autre est *parti* de Boisgelin et du Vieux-Chastel : *d'azur au château*

d'or sommé de trois tourillons de même. Le saint qui assiste le chevalier est vêtu des ornements épiscopaux, avec la mitre et la crosse.

Derrière ce premier groupe, on en voit un second presque analogue par les attitudes et le costume. Le seigneur porte une épée à quillons droits et à pommeau ovoïde ; ses jambières, complètement fermées, sont munies de genouillères articulées et de *solerets*. De sa bouche, sort un long phylactère sur lequel on lit cette invocation en caractères gothiques : *Sancte Johannes Baptista ora pro nobis ;* et saint Jean-Baptiste, reconnaissable à sa peau de mouton traditionnelle, se tient debout près de son protégé. La femme de ce chevalier porte un costume identiquement semblable à celui que nous avons déjà décrit.

Il est regrettable que les armoiries de la cotte

1. On voyait aussi, dans la grande verrière du transept, un écu parti de *Pinart* et de Boisgelin, armes de Marguerite, fille de Sylvestre de Boisgelin, seigneur de la Noë-Verte, et de son mari, Yves Pinart.

d'armes et de la robe soient complètement effacées, et qu'aucun vestige héraldique ne nous mette sur la trace de ces personnages. Nous espérons toutefois, en les étudiant, fixer leur identité.

Nous avons pensé que l'évêque qui assiste le seigneur figuré dans le premier groupe pouvait être saint Guillaume. La généalogie de la maison de Boisgelin[1] cite en effet, au XV^e^ siècle, plusieurs *Guillaume*, entre autres *Guillaume, troisième du nom*, qui épousa *Anne du Vieux-Chastel* et servait, en 1481, comme archer de la garde du corps du duc François II. En 1489, il fut chargé par la duchesse Anne d'assembler les troupes qu'elle projetait d'opposer aux Français descendus en Bretagne, et il assista la même année au siège de Guingamp, ainsi qu'au combat de Pontrieux[2].

Si donc on fait un rapprochement entre les dates, les costumes qui s'y conforment et les armoiries des vitraux, on peut affirmer, ce nous semble, sans crainte d'erreur, que les trois personnages du premier groupe sont : Guillaume III de Boisgelin, Anne du Vieux-Chastel, sa femme, et saint Guillaume, son patron.

Nos renseignements sont moins précis en ce qui concerne le chevalier qui fait partie du second groupe. Cependant, nous savons, d'après la

1. *Généalogie de la maison de Boisgelin*, par le chevalier de Courcelles. Paris, 1823.

2. *Histoire de Bretagne*, par Dom Taillandier, t. II, p. 197. — Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 390-391-606-627-641.

légende du phylactère et le saint qui l'assiste, qu'il se nommait *Jean*.

Bien que la généalogie des Boisgelin cite un *Jean*, frère aîné de Guillaume III, époux d'Aliette de la Forest, nous ne pensons pas que ce soit lui qui est ici représenté, et cela pour deux causes : d'abord, comme *aîné*, sa place ne pouvait être au second rang, puis, sa cotte d'armes devrait, dans ce cas, conserver, comme celle de son *juveigneur*, quelque trace de l'*écartelé* des Boisgelin. Nous préférons voir dans ce personnage *Jean Taillart*, mentionné dans la montre de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1469, parmi les nobles de la paroisse de Plouha, dont dépend Kermaria. Les Taillart, comme seigneurs de Lisandré, avaient, aux XV^e^

et XVI^e^ siècles, des prééminences dans cette chapelle, où leurs armes, *d'hermines à cinq fusées de gueules mises en bande*, se voient encore peintes et sculptées aux vitres et au pignon du transept. Les dessins relevés en 1860 indiquent même, au-dessous de la peinture que nous décrivons, les fragments d'*une litre* aux armes de cette famille.

Il semblerait, il est vrai, plus logique que cette

réunion de donateurs se composât des membres d'une même maison et de leurs alliés. Toutefois, quoiqu'on ne trouve pas, dans les généalogies des familles de Boisgelin et de Taillart, d'alliances entre elles, on sait qu'elles avaient toutes deux des prééminences à Kermaria, et nous pensons qu'on peut accepter l'hypothèse que les différents seigneurs prééminenciers de la chapelle se seraient associés pour faire exécuter, à frais communs, cette importante décoration[1].

Dans un article publié sur la *Danse Macabre* de Kermaria, M. Gaultier du Mottay constate que les strophes qui accompagnent ces peintures murales sont la reproduction textuelle du poème intitulé *la Grande Danse Macabre*, imprimé à Troyes en 1486[2]. On doit en conclure que la décoration intérieure de la chapelle fut exécutée à la fin du XV^e^ siècle, époque contemporaine des personnages représentés dans la peinture du transept.

Il suffit de ces débris mutilés pour reconstituer par la pensée l'aspect intérieur de Kermaria et pour comprendre toute la richesse de son ancienne

1. Elle était encadrée d'une bordure de feuillages enroulés, d'un ton jaune ombré de bistre, et, dans la partie inférieure, d'une suite de masques grimaçants, réunis par des rinceaux qui sortaient de leurs bouches. L'un de ces mascarons est reproduit dans les dessins relevés en 1860. Aujourd'hui, l'on ne voit plus qu'un fragment de la partie supérieure de l'encadrement.

2. *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1865.

ornementation[1]. Actuellement encore, malgré les remaniements déplorables opérés au XVIII[e] siècle et les outrages qu'elle subit sans relâche de nos jours, cette vénérable chapelle attire l'attention des artistes et des gens de goût qui savent apprécier les beautés de notre architecture nationale. A notre époque, où l'art religieux ne sait plus rien créer, le premier devoir serait, ce nous semble, de respecter et de conserver, au point de vue archéologique, des monuments qui font partie de notre gloire et abritent encore sous leurs murs tant de souvenirs historiques! Selon nous, le moyen le plus efficace pour atteindre ce but serait la création de cours d'*archéologie sacrée* dans les séminaires de chaque diocèse, car c'est de l'ignorance que vient tout le mal. Aussi voyons-nous constamment ceux-là même qui ont le plus d'intérêt à la conservation et au salut de nos anciennes églises en demander les premiers la démolition, souvent pour attacher leur nom à une édification nouvelle, sans style et sans souvenirs.

C'est ainsi que disparaissent chaque année, dans nos campagnes, un grand nombre d'édifices reli-

1. Au XV[e] siècle, le chœur de Kermaria était clos par un jubé en bois sculpté et doré qui fut détruit à la Révolution, en même temps que la tombe seigneuriale. On conserve dans le transept un retable d'albâtre du XVI[e] siècle divisé en cinq parties : 1° l'Annonciation ; 2° le couronnement de la Vierge ; 3° l'Adoration des Mages ; 4° la Vierge entourée d'anges, et devant elle un homme agenouillé qui lui offre une ceinture ; 5° la mise au tombeau, à demi brisée.

gieux, pour faire place à des constructions banales qui affectent toutes la même forme. Tel sera peut-être le sort de Kermaria !

Mais nous voulons encore espérer qu'elle sera épargnée et que le vœu du conseil général, qui en a demandé le classement comme monument historique, sera un jour exaucé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages

Baye (le baron J. de), A. C. N. Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise 97

— Note sur des carreaux émaillés de la Champagne . 206

Briquet (C.-M.), A. C. E. Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du x^e^ au xiv^e^ siècle. 133

Chardin (Paul), A. C. N. Peintures murales de Kermaria-Nisquit (Côtes-du-Nord). 238

Flouest (E.), M. R. Le char de la sépulture gauloise de la Bouvandau, commune de Somme-Tourbe (Marne) 99

Rey (E.-G.), M. R. Notice sur la Cavea de Roob ou Scheriat-el-Mansour 122

Riant (le comte), M. R. La part de l'évêque de Bethléem dans le butin de Constantinople, en 1284. 225

Tamizey de Larroque (Ph.), A. C. N. Lettres adressées à Peiresc par Jean Tristan, sieur de Saint-Amant. 1

Tourret (G.-M.), A. C. N. Les anciens missels du diocèse d'Elne 33

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

Plan de la Cavea de Roob, devant la page 132
Planches de filigranes, devant la page. 202

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.